

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2015/408

Dénominations de voies, d'espaces et de bâtiment public

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa dernière séance, la commission de viographie a examiné de nouvelles dénominations de voies, d'espaces et de bâtiment public.

Suite à ces travaux, il vous est proposé :

- de dénommer la crèche située rue Albert THOMAS : crèche Docteur Christiane LARRALDE, généreuse donatrice d'un don de plus de 300 000 Euros en faveur d'une crèche bordelaise.
- de renommer le parc d'activités de Bordeaux Nord, en parc d'activités de Bordeaux Grand Stade, à la demande de l'association des entreprises de ce parc d'activités.
- dans le quartier de la Bastide, de dénommer la nouvelle voie pour les déplacements doux, située entre la rue Reigner et la rue Raymond LAVIGNE : allée Suzanne MARTIN, en hommage à ce peintre sculpteur, graveur et écrivain français. Son œuvre se rattache au mouvement de l'abstraction figurative française. En 1960, elle remporte le Prix Fénéon pour son ouvrage « rue des Vivants ».
- dans le quartier de Caudéran, de prolonger la rue Gaston Schnegg jusqu'à la rue Clérambault et dénommer l'impasse du lotissement des Hirondelles : Allée des Hirondelles. Les habitants sont favorables à ces changements.

Si ces propositions vous agréent Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir les adopter.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une délibération sur la dénomination de voies et d'espaces publics.

La première concerne la crèche située rue Albert Thomas, qui portera le nom de « Crèche du Docteur Christiane Larralde », généreuse donatrice d'un don de 300.000 euros en faveur de cette crèche bordelaise.

La deuxième, il s'agit de renommer le Parc d'activités de Bordeaux Nord en « Parc d'activités de Bordeaux Grand Stade » à la demande de l'association des entreprises de ce parc d'activités.

Dans le quartier de La Bastide, la nouvelle voie pour les déplacements doux située entre la rue Reigner et la rue Raymond Lavigne est dénommée « Allée Suzanne Martin ».

Dans le quartier de Caudéran, de prolonger la rue Gaston Schnegg jusqu'à la rue Clérambault et dénommer l'impasse du lotissement des Hirondelles « Allée des Hirondelles ». Les habitants sont favorables à ces changements.

Voilà, Monsieur le Maire, les propositions de la commission de Viographie au Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. -

Il n'est jamais agréable d'être dans une impasse.

Qui souhaite s'exprimer là-dessus ?

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes d'accord sur la plupart des propositions des noms de rues que vous nous proposez. Notamment Delphine JAMET en commission de Viographie s'était félicitée du fait qu'il y avait une féminisation débutante d'un certain nombre de rues à Bordeaux. Donc ça va dans le bon sens.

Mais il y a tout de même une rue sur laquelle nous voulons manifester notre opposition totale c'est votre volonté de renommer le Parc d'activités de Bordeaux Nord en Parc d'activités de Bordeaux Grand Stade à la demande de l'association des entreprises de ce parc d'activités.

Je pense que la demande doit être un peu ancienne parce qu'ils sont bien les derniers à Bordeaux à parler encore de grand stade.

Vous-même, Monsieur le Maire, au début vous parliez de grand stade. Après ? vous avez cessé de parler de grand stade en considérant vraisemblablement que vous abondiez un peu trop dans le sens de ceux qui comme nous pensent que ce stade est effectivement trop grand.

Je vois que le match Bordeaux / Lyon de dimanche dernier n'a fait que confirmer ce sombre pronostic puisque je crois que dans ce stade de 43.000 places il y avait à peine 22.000 spectateurs.

Donc grand stade. Oui, mais vous avez cessé d'en parler vous-même et vous vous êtes mis à parler de nouveau stade. Effectivement c'était un peu moins péjoratif que cette appellation initiale.

Et puis même le nouveau stade, plus personne ne l'appelle ainsi puisque désormais il faut l'appeler Matmut Atlantique.

Donc je ne vois pas l'intérêt d'appeler le Parc d'activités de Bordeaux Nord, Bordeaux Grand Stade, dans la mesure où ils seront les derniers des Mohicans à continuer à parler dans cette ville de grand stade.

Je vous demande de retirer peut-être cette appellation. En tout cas elle nous paraît complètement déconnectée.

Parmi les noms que vous pourriez choisir, pourquoi pas l'appeler Parc d'activités René Gallice, pour faire plaisir aux supporters des Girondins qui auraient aimé que ce nom-là soit donné au grand stade ?

A mon avis il y a le choix, mais certainement pas celui-là.

Ça c'était la première partie de mon intervention.

La deuxième partie concernera également ce quartier. J'en profite. On en a parlé très incidemment au début du Conseil Municipal mais sans en tirer aucune conclusion, c'est le problème de la fermeture du Parc Floral et du Bois de Bordeaux les jours de match. On est dans le quartier.

C'est vrai que les riverains se sont émus, à mon avis à juste titre, du fait qu'on leur imposait la fermeture de ces parcs systématiquement quand il y avait un match.

Je trouve ça effectivement regrettable, d'autant plus que les matchs sont souvent le week-end et que ces parcs, j'en parle en connaissance de cause, sont très fréquentés par les familles les samedis et dimanches. Donc c'est vraiment dommage de les fermer chaque fois qu'il y a un match.

Les explications que vous donnez pour justifier cette fermeture, c'est à mon avis une interprétation du principe de précaution vraiment poussé dans son extrême que nous ne pouvons pas partager.

Vous dites : il s'agit de protéger ces parcs des supporters qui pourraient tomber à l'eau.

Vous dites : nous ne maîtrisons malheureusement pas les comportements déviants d'une faible partie des supporters.

Arrêtez. Les supporters sont quand même des gens adultes. Ils sont aussi raisonnables que les habitués de ces parcs. Je pense que s'ils ont déjà réussi à sortir indemnes du grand stade sans être écrasés sous les barrières qui refusent de s'ouvrir, ils sont capables de supporter la proximité de l'eau dans le Parc Floral ou dans le Bois de Bordeaux.

Donc autorisez-moi à évoquer cette délibération pour faire cette incidente, pour dire que c'est vraiment rédhibitoire de fermer ces deux parcs qui sont très prisés notamment le week-end chaque fois qu'il y a un match. Les raisons que vous avez évoquées ne nous paraissent absolument pas convaincantes.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, moi aussi je viens me féliciter de la féminisation des noms de rue via Suzanne Martin et me féliciter de mettre en avant cette femme née en 1924, artiste peintre, écrivain et poète du 20^{ème} siècle, mais surtout originaire du quartier de La Bastide où elle a grandi entre la rue des Vivants et la rue Raymond Lavigne. Plein d'histoires bordelaises en font écho aujourd'hui puisqu'elle a vécu dans la cité Boncourt qui est en pleine rénovation urbaine.

A noter qu'elle a eu comme élève un certain Philippe Stark à Paris quand elle enseignait.

Je me félicite donc de la voir enfin mise à l'honneur dans notre ville où elle a grandi, vécu et forgé tout son art.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

On me pique un peu mes deux interventions.

La première était moi aussi pour me féliciter de voir Suzanne Martin mise à l'honneur. Elle est beaucoup trop méconnue dans notre ville.

L'autre était pour au contraire regretter et espérer que vous alliez en arrière sur la fermeture du Parc Floral qui est vraiment un but de promenade très prisé et très positif pour nos concitoyens.

Et enfin vous demander quel est le rapport du naming du grand stade ? On entend des chiffres. Ça devait être 3,9 millions. On entend maintenant 2 millions. Nous serions heureux de connaître le vrai chiffre.

Sur un ton un peu différent je vais vous faire une proposition pour ce naming quel qu'en soit le rapport. La personne qui à ce jour vous a rapporté le plus c'est Matthieu ROUVEYRE, 71 millions. Je suis sûre que la séance d'aujourd'hui vous aura particulièrement bien disposé pour donner le nom de Matthieu au grand stade. 71 millions d'euros !

M. LE MAIRE. -

Je vais vous dire, chère Madame, je suis totalement imperméable à votre sens de l'humour. Je ne le comprends pas du tout, du tout, du tout... Vraiment c'est quelque chose qui m'échappe.

J'aime bien l'humour mais pas l'humour aigre-doux. Je n'aime pas les choses trop aigres. J'aime bien les choses douces, sympathiques.

Mme DELATTRE

MME DELATTRE. -

Pour répondre à M. HURMIC, il est vrai que j'ai reçu une délégation d'entreprises avec le président du club d'entreprises. Voilà enfin une opportunité pour que leurs visiteurs puissent situer la zone d'activités parce qu'ils sont souvent perdus en arrivant à Bordeaux. Donc c'est vraiment pour eux un besoin d'avoir un repaire géographique. Effectivement pour eux c'est un grand stade.

Il est hors de question de faire appel au naming. Ils se voient mal s'appeler Zone d'activités Matmut.

Donc cette demande est toujours maintenue de pouvoir appeler cette zone industrielle Parc d'activités de Bordeaux Grand Stade.

M. LE MAIRE. -

Le Parc Floral, je pense qu'effectivement il faut regarder ça, d'autant qu'il y a deux entrées dans ce parc. Il y en a une qui est toute proche du stade et l'autre qui est de l'autre côté. Je ne vois pas d'inconvénient à laisser entrer le public par l'entrée qui est au Nord.

En revanche je persiste et je signe, je voudrais même tenter de nommer ce parc d'activités le Parc du grand et très beau stade, mais c'est un peu compliqué. On va se limiter à grand stade.

Ce stade est magnifique. Il a un succès formidable. Il est plein quand il y a des équipes qui attirent du monde. France / Serbie, il était plein à craquer. Et la victoire face à Lyon a dû donner des regrets à ceux qui ne sont pas venus ce soir-là. Mais ça va revenir.

Grand et beau stade ça serait bien, mais on va s'en tenir à Grand stade.

Je mets aux voix cette proposition.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Sur le naming, excusez-moi, je ne vous ai pas répondu. Le groupement qui gère nous a donné les chiffres qui sont publics, c'est 20 milliards d'euros sur 10 ans, c'est-à-dire 2 millions d'euros par an.

Je m'en réjouis pour l'équilibre global de l'opération.

Je vais vous faire une petite confidence, Madame, sur le retour sur investissement judiciaire de M. ROUYEYRE qui est permanent, tous azimuts, flamboyant et en général voué à l'échec, on l'a encore vu récemment.

Ça a donné des idées au Président du Conseil Régional. Il m'a dit : comme vous avez gagné de l'argent je vais diminuer la subvention. Je me demande si c'était convenu avec M. ROUYEYRE. Je ne sais pas si c'était une opération conjointe.

On a adopté cela. On continue.

D-2015/409**Fonds d'investissement des Quartiers 2015 - Quartier Saint Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux. Subvention d'équipement**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/305 du 25 juin 2012, il a été décidé d'instaurer une nouvelle dotation en faveur des équipements des quartiers, attribuée sur proposition des Maires-Adjoints de quartier.

Le montant par quartier a été modifié par délibération du 29 septembre 2014, le montant global restant lui inchangé à 163 720 euros.

Pour l'année 2015, le montant alloué au quartier Saint Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux est de 18 410 euros.

Il est proposé d'attribuer cette dotation de la manière suivante, sur proposition du Maire Adjoint du quartier :

Nature de l'opération financée	Bénéficiaire	Montant (en euros)
Remplacement du matériel radiophonique d'enregistrement et de diffusion	Radio CHU	1 785,30 euros
Aménagement du jardin de la Maison d'Assistantes Maternelles	Les Bidibulles	1 120,00 euros

Il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la répartition des montants attribués pour le quartier Saint Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux au titre du Fonds d'Investissement des Quartiers 2015,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder aux transferts financiers correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/410
Concession du parc de stationnement des Grands Hommes.
Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2014.
Information

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 14 juin 1988, le conseil municipal a délégué à la SNC Parking des Grands Hommes, une société de Vinci Park, l'exploitation du parc de stationnement de la Place des Grands Hommes.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel remis à notre collectivité, par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Présentation générale

La capacité totale de l'ouvrage est de 454 emplacements, répartis sur 6 niveaux en sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées. 10 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par une personne assistée de 4 agents, sous le contrôle d'un responsable de district et sous la supervision du Directeur de Secteur et du Directeur Régional. En outre, l'équipe du parc bénéficie des compétences et de l'assistance des moyens déployés par VINCI Park à Bordeaux.

Les services fonctionnels du siège, basés à Nanterre, assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de la délégation.

2. L'évolution de la fréquentation

La fréquentation horaire payante est en hausse de 5,1% par rapport à 2013 (272.471 visiteurs en 2014 contre 259.226 sur 2013). Parallèlement, le nombre de visiteurs ayant bénéficié d'une gratuité horaire a augmenté de 12,3% (51.098 visiteurs en 2014 contre 45.494 sur 2013).

Le ticket moyen horaire s'élève à 5,5 euros TTC en 2014, soit une légère baisse de 1,2% par rapport à 2013.

Sur la même période, le nombre d'abonnements facturés augmente de 2,6% et fait apparaître une moyenne de 238 abonnés en 2014 contre 232 en 2013.

3. La qualité du service

La qualité de l'accueil et le confort de la clientèle nécessitent la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces. Les agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant l'accueil des clients.

Le parking des Grands Hommes offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable :

- La plate-forme des services Vinci Park (prêt de parapluie, service accompagnement, kiosque de presse, stationnement offert le jour de l'anniversaire, kit de dépannage...);
- L'accueil des personnes à mobilité réduite (10 places réservées);
- Le parking est relié au Centre National de Télé-Opérations et d'assistance (CNTO) de Vinci Park depuis le mois de décembre 2013. Ce centre peut reprendre momentanément la gestion à distance du parking et l'assistance des clients via le réseau d'interphonie;
- La diffusion de musique au travers de Radio VINCI Park – génération 2, de type web radio;
- Des moyens de paiement innovants (carte Total GR, Télépéage par badge Liber'T...);
- Un site internet et une application « My Vinci Park » sur Iphone et Android;
- Une station de lavage destinée aux usagers du parking.

Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et de développer l'activité :

- Réalisation d'une campagne commerciale de « Street-Marketing » proposant une offre promotionnelle (2 mois de stationnement achetés = 1 mois offert);
- Partenariat avec les principaux hôtels de centre-ville depuis août 2012 afin de proposer à leurs clients des tarifs préférentiels applicables selon leur durée de séjour. Cette action nommée « un Parking pour votre Hôtel » a remporté un grand succès auprès des hôteliers ainsi qu'auprès de leurs clients (8.146 clients en 2014 contre 6.431 en 2013);
- VINCI Park a participé au « Printemps des Poètes » autour du thème de l'enfance, du 8 au 23 mars 2014. Cette opération a consisté à habiller le parc de poésie.

4. Les conditions d'exécution du service public

Les clients disposent de 2 accès piétons desservant la Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon ainsi que face à la rue Voltaire. La clientèle peut accéder directement au marché municipal au niveau -1 via les escaliers.

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès est permanent pour les abonnés et les clients horaires ayant conservé sur eux leurs titres de stationnement.

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection CO et des extincteurs est réalisé dans le cadre de contrats adaptés. Les installations électriques sont vérifiées par un bureau de contrôle. Les autres équipements sont entretenus par les équipes techniques de Vinci Park.

5. Les principaux travaux réalisés en 2014

- Réalisation de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (redistribution des places de stationnement PMR à proximité des ascenseurs et réfection de la peinture) ;
- Réfection des peintures des locaux d'accueil, des garde-corps et des portes coupe-feu ;
- Remplacement de la signalétique verticale permettant de mieux se repérer dans le parking ;
- Installation d'une seconde antenne Liber'T ;
- Remplacement des luminaires et blocs de secours de la zone privative du parking.

6. Les travaux prévus en 2015

- Remise à neuf du groupe électrogène ;
- Suppression des locaux d'accueil ;
- Révision et remplacement des éléments d'usure des portes coupe-feu.

7. Les recettes collectées en 2014

Selon les données statistiques (document joint en annexe), l'exploitation du stationnement payant a généré une recette globale collectée de 2.037.898 euros TTC en 2014, en hausse de 8,4% par rapport à l'exercice 2013 (1.880.491 euros TTC).

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

En euros TTC	2014	2013	Variations
Chiffre d'affaires horaire	1 494 593	1 440 638	3,7%
Chiffre d'affaires abonné	320 972	293 466	9,4%
Chiffre d'affaires divers	222 333	146 387	51,9%
Total recettes (chiffre d'affaires TTC)	2 037 898	1 880 491	8,4%

Tab. 1 – Répartition du chiffre d'affaires

La hausse de 8,4% de la recette globale collectée en 2014 résulte principalement de la combinaison des 3 effets suivants :

- Un chiffre d'affaires horaire en hausse de 3,7%, avec une hausse de 5,1% du nombre de sorties horaires payantes sur 2014, une absence de modification de la grille tarifaire du parking depuis le 01/03/2011 et une légère baisse du ticket moyen horaire (-1,2%) ;
- Un chiffre d'affaires abonnés en hausse de 9,4%, avec une augmentation de 2,6% du nombre d'abonnements facturés sur 2014 et la mise en place d'opérations de marketing proposant une offre découverte « 2 mois de stationnement achetés = 1 mois offert » ;
- Un chiffre d'affaires « divers » en augmentation de 51,9%. Sont principalement enregistrés dans cette catégorie de recettes diverses :
 - Le tarif attractif « nuit », qui continue de séduire une clientèle désireuse de passer sa soirée en centre-ville ;
 - Des tarifs préférentiels, tels que ceux mis en œuvre dès août 2012 avec les principaux hôtels de centre-ville et ayant remporté un grand succès auprès des hôteliers et de leurs clients sur l'année 2014 ;
 - Le « paiement par carte à décompte rechargeable », mis en place pour satisfaire la demande des clients les plus fidèles et leur permettant de rentrer et sortir sans passer par les caisses automatiques.

On notera que ces recettes diverses sont majoritairement comptabilisées en « chiffre d'affaires horaire » dans le compte de résultat de la délégation de service public présenté ci-après, de sorte que le chiffre d'affaires horaire y apparaît en progression de 8,6% et le « chiffre d'affaires annexe » en baisse de 3,2%.

8. Les comptes de la délégation

En K euros HT	2014	2013	Variations
Chiffre d'affaires horaire	1 425	1 312	8,6%
Chiffre d'affaires abonné	265	245	8,2%
Chiffre d'affaires annexe	60	62	-3,2%
Total chiffre d'affaires	1 750	1 619	8,1%
Autres Produits	9	9	0,0%
Total produits d'exploitation	1 759	1 628	8,0%

Frais de personnel	-268	-272	-1,5%
Entretien - Maintenance	-36	-31	16,1%
Fluides	-38	-40	-5,0%
Frais de télécommunication	-4	-4	0,0%
Frais administratifs et commerciaux	-17	-18	-5,6%
Assurances	-9	-13	-30,8%
Charges de copropriété	-44	-42	4,8%
Impôts & taxes	-100	-99	1,0%
Charges courantes et de gros entretien	-1	-2	-50,0%
Frais généraux siège et région (9% du CA)	-157	-143	9,8%
Total charges d'exploitation	-674	-664	1,5%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	1 085	964	12,6%
Amortissements et provisions d'exploitation	-236	-224	5,4%
Résultat d'exploitation (EBIT)	849	740	14,7%
Frais financiers	-90	-86	4,7%
Résultat Net avant impôt du Parc des Grands Hommes	759	654	16,1%

Tab. 2 – Compte de résultat de la délégation de service public

Compte-tenu de la hausse de 8,1% du chiffre d'affaires HT et de la légère augmentation des charges d'exploitation (+ 1,5%), l'EBE progresse de 12,6% en 2014.

On notera qu'à l'instar de l'exercice 2013, l'affectation 2014 des frais de structure du groupe Vinci Park correspond à 9% du chiffre d'affaires.

On notera également que les frais financiers affectés au compte de résultat de la délégation de service public correspondent à l'application du coût des capitaux engagés par le Groupe Vinci Park (en fonds propres et en dettes) au montant de valeur nette comptable des immobilisations concédées : ainsi, pour le calcul des frais financiers de l'exercice 2014, il est appliqué un taux de 5,5% à la valeur nette comptable des immobilisations concédées au 31/12/2013 (1,6 millions d'euros).

Pour mémoire et conformément aux termes du traité de concession du 14 juin 1988, le délégataire ne verse plus de redevance variable à la Ville depuis 2005, mais continue de payer la redevance annuelle pour occupation du domaine public (152 euros HT) durant toute la durée de la concession (33 ans).

Pour votre complète information, est annexé à la présente synthèse le compte-rendu d'activité 2014 du délégataire. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Pey-Berland
33077 BORDEAUX Cedex

La Défense, le 23 juin 2015

Lettre recommandée avec AR

Lignes directes ☎ 01 49 03 13 41
E-mail marc.wencel@vincipark.com
N/réf. MW/BD/2015-194

**Objet : Parc de stationnement Place des Grands Hommes
Compte rendu d'activité annuel 2014**

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le compte rendu d'activité du parc de stationnement Place des Grands Hommes, au titre de l'exercice 2014.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre haute considération.

Marc WENCEL
Directeur régional

SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES

Place des Grands Hommes

F-33000 Bordeaux

www.vincipark.com

Société en Nom Collectif au capital de 7 625 Euros

347 894 248 RCS Bordeaux - SIRET 347 894 248 00033

APE 5221 z - TVA FR 04 347 894 248



VILLE DE BORDEAUX

Délégation de service public
du parc de stationnement Place des Grands Hommes

1

Présentation générale

Le parc de stationnement **Grands Hommes** à BORDEAUX est exploité par la société **SNC Parking des Grands hommes**, une société de VINCI Park, dans le cadre d'un contrat de concession en date du 14 juin 1988.

La capacité totale de l'ouvrage est de **454 emplacements** (dont 10 places PMR), répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées.

L'exploitation courante des équipements est assurée, sous l'entière responsabilité de la SNC Parking des Grands Hommes, par la société VINCI Park Services, société spécialisée « Exploitation Stationnement » du groupe VINCI Park.

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par Cyrille RICHARD assisté de 4 agents d'exploitation, sous la supervision du Responsable de District, Jean Christophe DUCHANGE, du Directeur de Secteur, Eric GRAND et de Marc WENCEL, Directeur Régional.

L'équipe du parc bénéficie, par ailleurs, des compétences et de l'assistance des moyens déployés par VINCI Park à Bordeaux pour assurer la gestion des 2 parcs de stationnement dont le groupe est concessionnaire.

Cette équipe, assistée des services fonctionnels du siège de VINCI Park basé à NANTERRE, assurent :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- les relations avec l'autorité délégante,
- la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Les recettes 2014 (données statistiques) **se sont établies à 2 037 898€ TTC, en hausse de 8,4 %** par rapport à l'exercice précédent (1 880 491€ TTC).

La fréquentation horaire est en hausse de 5,1 % par rapport à 2013, et le nombre d'abonnés augmente de + 2,6 % sur la même période.

2 Comptes de la délégation

2.1. Tarification

La tarification en vigueur au 31/12/2014 s'établit comme suit :

BORDEAUX - Parc de stationnement Grands Hommes

	<i>Tarifs au 31/12/2014</i>
Tarif horaire (de 8h00 à 19h00)	
30 minutes	gratuit
1 heure	1,70 €
2 heures	4,00 €
3 heures	6,30 €
4 heures	8,00 €
5 heures	9,70 €
6 heures	11,40 €
7 heures	13,10 €
8 heures	14,80 €
9 heures	16,50 €
10 heures	18,20 €
24 heures	19,00 €
Tarif nuit (de 19h00 à 8h00)	2,70 €
Abonnements permanents	
Trimestre	368,00 €
Abonnements nuit	
Trimestre	53,00 €

A noter que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis le 01/03/2011.

2.2. Etat récapitulatif des recettes TTC et analyse de l'activité

L'état récapitulatif des recettes TTC (documents statistiques) est joint en annexe 1. Il décrit, mois par mois, l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnés, des recettes horaires, abonnés et autres, comparée à l'exercice précédent.

Au global, le chiffre d'affaires du parc des Grands Hommes s'établit en hausse de 8,4 % à 2 037 898 € TTC.

La fréquentation horaire payante représente 272 471 visiteurs en 2014, contre 259 226 en 2013 soit une hausse de 5,1 %.

En 2014, 51 098 visiteurs ont bénéficié de la gratuité soit 12,3% de plus qu'en 2013.

Le ticket moyen est de à 5,5 € TTC en légère baisse (-1,2%) par rapport à l'exercice précédent.

Le tarif attractif « Nuit » continue à séduire une clientèle désireuse de passer sa soirée en centre-ville.

Un partenariat a été conclu avec les principaux hôtels de centre-ville au mois d'août 2012 afin de proposer à leurs clients des tarifs préférentiels applicables selon la durée de leurs séjours.

Cette action nommée « un Parking pour votre Hôtel » a remporté sur l'année 2014, un grand succès auprès des hôteliers et de leurs clients.

Enfin, pour satisfaire la demande des clients les plus fidèles, le paiement par carte à décompte rechargeable a été mis en place. Cette carte rechargeable permet à nos clients de rentrer et sortir sans passer par les caisses automatiques.

Ces produits « divers » ont généré une recette de 215 833 € TTC en 2014 contre 140 387 € TTC en 2013.

Pour inciter les clients locaux à fréquenter le parc de stationnement des Grands Hommes, des campagnes de « Street Marketing » ont été lancées à Bordeaux depuis septembre 2009. Ces opérations se sont poursuivies en 2014 avec la distribution de flyers proposant une offre découverte « 2 mois de stationnement achetés = 1 mois offert ». Même si aucun engagement n'est requis à l'issue de l'offre promotionnelle, nous avons pu constater que de nombreux clients, après avoir goûté aux avantages du parking, étaient désireux de maintenir leur abonnement.

Les opérations de marketing avec l'offre découverte « 2 mois de stationnement acheté = 1 mois offert » nous ont permis d'accroître notre fréquentation abonnés de + 2,6 % et la recette correspondante de 9,4 %, soit 320 972 € en 2014 contre 293 466 € en 2013.

2.3. Compte-rendu financier

Le compte de résultat de la délégation, pour l'année 2014, est joint en annexe 2.

Le résultat s'entend avant rémunération des capitaux propres engagés et impôts sur les sociétés.

3

Analyse de la qualité du service

3.1. Qualité de l'accueil et confort de la clientèle

L'accueil de milliers de clients horaires et de plusieurs dizaines d'abonnés dans le parking Grands Hommes nécessite la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces.

Nos agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant un accueil des clients :

- L'entretien des accès piétons et des espaces accueil et le nettoyage des tâches d'huile sont effectués quotidiennement ;
- Les dégradations dues aux actes de vandalisme et les salissures sont réparées dans un minimum de temps ;
- Toute réclamation, quel qu'en soit l'objet, est traitée sans tarder. Une solution adaptée est apportée à chaque situation ;
- La gestion des flux importants de véhicules nécessite une attention soutenue pour permettre un accès facile et assurer une rotation optimale ;
- Un traitement rapide et performant des demandes d'abonnement permet de satisfaire le maximum de clients.
- Informer les usagers sur les moyens de règlements mis à leur disposition et leurs modalités d'utilisation (Carte Total GR, Caisses automatiques, Badge Liber' T)
- Assurer la meilleure accessibilité possible des usagers et garantir une rotation optimale des places de stationnement
- Ecouter et apporter des renseignements clairs et précis en face à face ou par voie d'interphone aux clients.
- Faire preuve de compréhension et de sens commercial dans les situations les plus complexes
- Surveiller l'espace de stationnement par le biais de rondes régulières
- Faire respecter le règlement intérieur du Parc

VINCI Park, le stationnement service compris

Chez VINCI Park, les parkings sont considérés comme un espace de transition entre 2 modes de déplacement : la voiture et la marche à pied. C'est pourquoi VINCI Park a développé une plate-forme de services gratuits de nature à faciliter la vie du piéton et rendre plus agréable la perception du parking.



Plus que des places de parking, VINCI Park, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, VINCI Park propose dans le parc sa plate-forme des services gratuits.

Horaires d'ouverture

Le parc de stationnement Grands Hommes est ouvert 24/24 7/7 afin de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. S'il est fermé la nuit, l'accès piéton reste néanmoins accessible aux clients muni de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.



Le prêt de parapluie

Les jours d'intempéries, l'automobiliste qui se gare peut demander à l'espace accueil de se faire prêter un parapluie durant le temps de son stationnement. Il remet son ticket d'entrée qui lui sera rendu à son retour au parc, en échange de la restitution du parapluie.



Le stationnement offert le jour de l'anniversaire

Afin de créer un lien de sympathie personnalisé avec ses clients VINCI Park a conçu pour eux une offre au fort contenu affectif : le jour de leur anniversaire, les clients du parc se voient offrir leur stationnement, dans la limite de 24 heures.

Le service accompagnement

Certains clients ont besoin d'être aidés ou rassurés. Ce service est mis en place selon deux modes :

Permanent lorsqu'il s'agit de porter assistance à notre clientèle : femme enceinte, personne à mobilité réduite, poussette,... mais aussi à tout client qui le demande.

Ponctuel au moment des fêtes, des soldes ou des événements locaux exceptionnels.



Le prêt de cabas

De façon identique au service parapluie, les clients du parc peuvent emprunter gratuitement un panier ou un caddie® le temps de leur stationnement. Utile pour faire les courses en centre-ville.



Le kit de dépannage

En cas de panne de son véhicule (batterie à plat, pneu crevé ...), tout client peut bénéficier de l'assistance du personnel d'exploitation du parking (prêt de booster de démarrage, de bombe anti-crevaison, appel d'un dépanneur ...).



Radio VINCI Park – Génération 2

La seconde génération est basée sur une technologie de web radio. Autrement dit elle sera disponible à la fois dans les parkings en ouvrage mais aussi à partir de son Smartphone ou du site internet.

S'appuyant sur une technologie connectée toujours plus innovante, elle vous permet de diffuser des messages informatifs et touristiques, de promouvoir les événements - sportifs ou culturels - qui font l'actualité du quartier des Grands Hommes, d'alerter sur la tenue de travaux ou d'un événement extraordinaire.

Vos messages peuvent être diffusés selon des stratégies "mono-parking" ou plus globale. Au-delà de la playlist du programme en haute qualité, cette nouvelle plate-forme propose également des points réguliers sur l'actualité de la musique classique et sur vos événements. Tous les messages diffusés dans vos parkings seront ainsi directement intégrés dans l'ensemble de ces outils.

Il vous sera également possible d'utiliser Radio VINCI Park Génération 2 comme outil de promotion de vos événements culturels, de votre politique de tourisme, grâce à la diffusion de messages dans d'autres villes françaises ou étrangères de votre choix et dans lesquelles VINCI Park est présent.



Le kiosque de presse gratuite :

Un présentoir de presse aux couleurs de VINCI Park est mis à disposition des clients des parkings, lesquels pourront bénéficier gratuitement, grâce à différents partenariats mis en place par notre société, de plusieurs titres de presse gratuits et/ou payants (presse généraliste, économique, sportive, loisirs ...)



Accueil des personnes à mobilité réduite

VINCI Park attache une grande importance au fait de faciliter l'accès au stationnement et à ses services pour les personnes à mobilité réduite.

Lors des travaux réalisés dans le parc des efforts spécifiques sont faits pour améliorer les conditions d'accueil en supprimant, autant qu'il est possible, les obstacles physiques que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. L'ergonomie des places de stationnement qui leur sont réservées fait l'objet d'un soin particulier.



Station de lavage

A compter du 1^{er} janvier 2014, la société ONEO a souhaité poursuivre son activité au sein même du parking afin d'offrir aux clients du parking le lavage intérieur et extérieur de leur véhicule.



Le Centre National de Télé-Opération (C.N.T.O)

En dehors des heures de présence du personnel sur site ou en cas d'indisponibilité du personnel (maintenance, accueil d'un usager,...) les systèmes de phonie, d'alarmes techniques et de vidéo ainsi que les installations de péage et de contrôle d'accès de nos parcs sont directement reliés au Centre National de Télé-Opération (CNTO) de VINCI Park.

Cette centralisation sur la GTC permet également d'assurer la surveillance et la supervision des parcs de stationnement à toute heure et à tout moment, activités que VINCI Park regroupe sous le terme de Télé-opération.

En effet, pour améliorer la gestion des alarmes et l'information de la Clientèle, VINCI Park a développé un Système d'Aide à l'Exploitation (S.A.E). Nos parcs de stationnement sont donc équipés d'une box informatique sur laquelle sont reprises :

- les alarmes technique (alimentation électrique, pompes de relevage, intrusion, effraction caisse automatique ...)
- la vidéosurveillance ;
- les commandes principales des équipements de péage et contrôle d'accès ;
- l'interphonie (points de phonie situés sur les bornes d'entrée / sortie et sur les caisses automatiques, accès piétons).

Lorsque le personnel d'exploitation n'est pas présent sur le site 24h/24, toutes les alarmes techniques ou informations relatives à la sécurité sont reprises :

- défaut d'alimentation électrique ;
- défaut des pompes de relevage ou dépassement de niveau d'eau maxi dans la fosse de relevage ;
- défaut des ascenseurs ;
- défaut de ventilation ;
- défaut du contrôle d'accès ;
- détection incendie ;

L'ensemble des évènements (alarme, appel, intervention, panne, ...) est tracé et centralisé par le Système d'Aide aux Consignes (S.A.C.) :

- Chaque information reçue déclenche une fiche de consigne spécifique permettant à l'opérateur de la traiter immédiatement et efficacement.
- Chaque évènement est tracé par nature, horaire, durée, délai d'intervention, délai de résolution,
- Ces informations sont accessibles en temps réel aux équipes d'exploitations locales ainsi qu'aux équipes du siège.

L'Opérateur du CNTO peut ainsi :

- recevoir un appel provenant d'un client depuis une borne d'interphonie,
- localiser ce client, puisqu'il dispose, sur son écran, des plans du parc (plans en 3D et en couleurs, dont l'ergonomie et la lisibilité ont été particulièrement soignées, avec localisation de tous les points de passage et équipements importants du parc et identification visuelle du point de phonie depuis lequel l'appel est effectué),
- visualiser le client grâce à la vidéosurveillance,
- converser avec ce client dans de très bonnes conditions d'audition (liaison à haut débit sécurisée),

- effectuer les opérations courantes : ouverture de barrière pour un abonné ayant oublié son badge, ouverture d'une porte d'entrée piéton (pour un client horaire ayant oublié son ticket dans son véhicule...),
- faire intervenir l'astreinte ou l'équipe technique en cas de problème ou de dysfonctionnement.



Moyens de paiement

CARTE TOTAL GR

Pour faciliter la vie des professionnels, VINCI Park propose dans le parc le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte le stationnement consommé chez VINCI Park est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



CARTES BANCAIRES

Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi VINCI Park le propose dans le parc et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.



BADGE LIBER'T

Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, le parc du CHU Pellegrin a adopté le Télépéage par badge Liber't. Déjà utilisé pour les péages d'autoroutes, le Télépéage permet un appréciable gain de temps en offrant à ses 2.500.000 détenteurs de payer en une fois, chaque mois, leurs péages d'autoroutes et leur temps de stationnement consommé dans les différents parcs où ils ont utilisé ce moyen de paiement.



Communications Externes

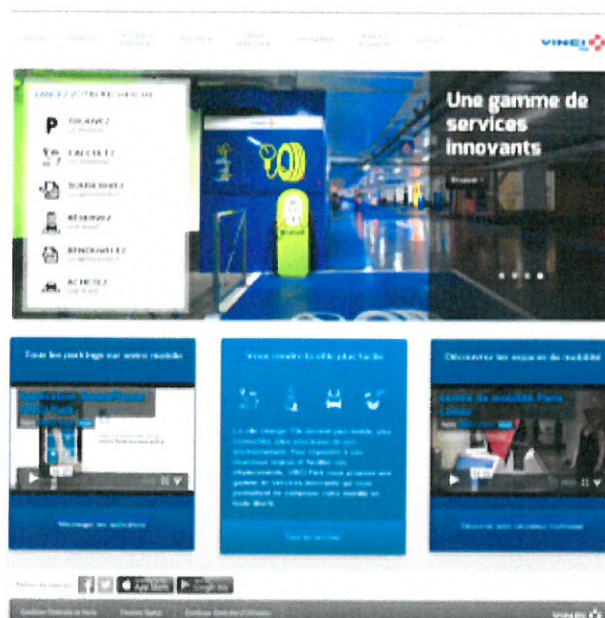
Site Internet

La clientèle doit pouvoir s'informer facilement sur les parcs de stationnement, VINCI Park propose donc de nombreux outils de communication :

- un site internet permettant de repérer les parkings, de connaître les services et de s'abonner rapidement et facilement.

Focus sur le site internet :

Tout ce que vous voulez savoir sur VINCI Park se trouve sur www.vincipark.com



Les internautes peuvent apprécier des chapitres étayés, réorganisés sur : l'entreprise, ses métiers, ses implantations, son actualité...

Un chapitre est notamment dédié aux services avec le détail de l'offre VINCI Park.

Le site lui-même devient un espace de service puisqu'il comporte un volet interactif conçu à l'attention des clients : il permet en effet aux automobilistes de se renseigner sur le prêt de vélo d'une part, sur les possibilités de stationnement par ville d'autre part.

Sans même se rendre sur place, le client peut planifier et organiser son déplacement dans une ville inconnue. En cela, le site apparaît non plus seulement comme une vitrine de l'entreprise mais bien comme un outil au service de l'internaute.

Le site Internet a pour vocation de générer du trafic dans nos parkings.

Il est voulu pour être un levier afin d'attirer des clients au niveau du centre-ville (Bons Plans, informations,...).

VINCI Park se positionne alors comme un partenaire de la ville et de sa politique culturelle.

Application My Vinci Park

Depuis le 24 juin 2013, Vinci Park a lancé officiellement son application sur iPhone et Android lors du salon Parkopolis :

Une application SMARTPHONE pour trouver le parc le plus proche de sa destination, connaître la disponibilité des parkings et de la voirie, payer son stationnement, gérer son abonnement, et accéder à d'autres services associés.



Le service « Relations Clients »



Un service de qualité 24h/24

Les clients ont aujourd'hui un besoin légitime de s'exprimer pour faire notamment part de leurs suggestions, remarques, réclamations ou encore demander des renseignements. VINCI Park a créé, il y a 10 ans, un service relations clients. Nos clients peuvent nous contacter par :

Courrier : VINCI Park – 61, avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE
 internet : clients@vincipark.com
 téléphone : n° AZUR 810 26 3000 – 24h/24 – 7j/7
 Application Smartphone

Les appels du numéro Azur sont analysés, une réponse est systématiquement apportée et l'analyse régulière des remontées ainsi collectées permet d'améliorer la qualité du service.



Sur les 12 derniers mois, le n°AZUR 810 26 3000 a traité 74 appels correspondants au parc Grands Hommes à Bordeaux.

L'analyse synthétique des appels reçus au service « Relation Clients » pour ce parc est jointe en annexe 6.



Plan de formation

La formation est tout particulièrement orientée sur l'accueil et la relation commerciale pour que les équipes VINCI Park adoptent un fonctionnement, une organisation et une attitude en droite ligne avec la stratégie commerciale et marketing de l'entreprise.

Chaque employé VINCI Park, quel que soit son niveau hiérarchique, reçoit, a minima, une formation sur ce thème au sein de l'Ecole VINCI Park.

Ces formations sont dispensées au sein de l'Ecole VINCI Park , soit au siège à Nanterre, soit au sein d'un des 5 parkings Ecole de VINCI Park en France.

L'encadrement (directeurs régionaux, directeur de secteur, responsables de district) suit un cycle de formation axé sur le management des équipes, le dynamisme commercial et la gestion de la relation client.

Cette école joue également un rôle d'ascenseur social en détectant les employés à fort potentiel. Ceux-ci suivent alors un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'une durée de neuf mois (commercial, management, droit social, assurances, gestion commerciale). Au terme de la formation, un diplôme de manager d'exploitation leur est remis. Ils font l'objet d'un suivi particulier de la part du service RH, afin de leur permettre d'évoluer vers un poste correspondant aux connaissances et compétences acquises et ceci au cours de l'année suivant l'obtention du CQP.

L'Ecole VINCI Park dispense également des formations techniques et réglementaires (entretien des équipements, matériels de péage et de contrôle d'accès, sécurité et protection incendie, gestion commerciale,...).

En 2014, les collaborateurs du parking des Grands Hommes ont suivi les formations suivantes :

Collaborateur	Fonction	Formation
DUCHANGE Jean-Christophe	Responsable de District	« Habilitation électrique – Recyclage »
DUCHANGE Jean-Christophe	Responsable de District	SIGC
RICHARD Cyrille	Responsable de Site Qualifié	«Règlementation et Administration du travail »
RICHARD Cyrille	Responsable de Site Qualifié	« Organiser son travail et celui de l'équipe»
RICHARD Cyrille	Responsable de Site Qualifié	SIGC
ROY Ludovic	Agent d'exploitation	« Habilitation électrique – Recyclage »
BOUZIDI Néji	Technicien d'exploitation	« Gérer les situations de conflit, d'agressivité ou de violence»

Quart d'heure Sécurité

Pour ancrer l'attitude prévention santé sécurité VINCI Park met en place les « ¼ heure sécurité » ce moyen de communication efficace permet la transmission des informations, la gestion des retours et le traitement des problèmes santé sécurité identifiés.

Le fait de réunir dans un temps très court notre personnel permet de s'assurer de la compréhension des messages transmis et d'aller également au-delà d'une simple transmission de consignes et d'échanges : c'est l'objet du quart d'heure santé sécurité sur le terrain.



3.2. Actions et animations commerciales

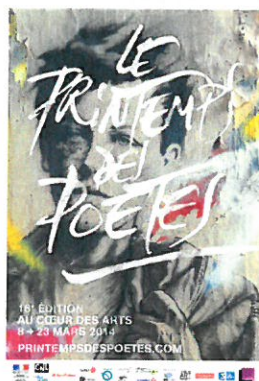
Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser les parcs et de développer l'activité :

Street marketing

Pour inciter les clients locaux à fréquenter le parc de stationnement, des campagnes de « Street Marketing » ont été lancées à Bordeaux depuis septembre 2009 ces opérations ont continué en 2014 avec la distribution de flyers proposant une offre découverte «2=3 » soit 1 mois offert pour 2 mois achetés. Même si aucun engagement n'est requis à l'issue de l'offre promotionnelle, on a pu constater que de nombreux clients, après avoir goûté aux avantages du parking, étaient désireux de maintenir leur abonnement.

15ème Printemps des poètes

Du 8 au 23 mars 2014, le parc participait au Printemps des poètes autour du thème de l'enfance. Partenaire du Printemps des Poètes depuis 2007, VINCI Park a ainsi habillé de poésie le parc. Les aphorismes poétiques qui décoraient pendant un mois les espaces publics du parc offraient aux passants qui le souhaitaient la chance de rencontrer dans leur journée un instant de rêve au goût d'éternité. La sélection poétique de VINCI Park était disponible aussi sous forme d'un recueil gracieusement offert aux personnes qui en faisaient la demande, à l'accueil du parc. Pour accompagner ce déploiement poétique, des chants d'oiseaux animaient le parking tout au long du Printemps des Poètes.



« Un Parking pour votre Hôtel »

Les clients des hôtels situés à proximité du Parking Grands Hommes bénéficient de tarifs préférentiels en fonction de la durée de leur séjour.

Cette action commerciale s'inscrit dans une démarche plus globale relative à la promotion et au développement des activités d'affaire et de tourisme dans l'hyper centre de la ville.

En 2014, 8146 clients ont bénéficié de cette offre contre 6431 en 2013



3.3. La mesure de la qualité

Baromètre téléphonique

Un « Baromètre d'accueil téléphonique » a été réalisé cours de l'année 2014 afin d'évaluer la qualité de l'accueil téléphonique dans les parcs VINCI Park (2 appels par campagne).

Cette étude permet de mesurer la prise en charge téléphonique du client, la qualité de l'écoute et de l'information délivrée par téléphone ainsi que la capacité des équipes à vendre l'offre commerciale du parking.

Un enquêteur se fait passer pour un client potentiel et note sur une grille mise en place avec la Direction Commerciale et Marketing, différents points précités.

Le parking des Grands Hommes a obtenu une moyenne de 14,1/20.

4

Annexes aux conditions d'exécution du service public

4.1. Descriptif des équipements gérés

Le parc de stationnement des Grands Hommes offre une capacité de **454 emplacements**, répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées (séparées de la partie publique par une grille d'entrée et une autre de sortie).

Accès et sorties :

Le parc dispose de :

- 1 accès véhicules équipé de 2 chenaux Place des Grands Hommes ;
- 1 sortie véhicules équipée de 2 chenaux Rue Jean-Jacques Rousseau ;
- 2 accès piétons desservant :
 - Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon (escalier + ascenseur niveau -7 → 0),
 - Place des Grands Hommes, face rue Voltaire (escalier + ascenseur niveau -6 → 0).

Les clients ont aussi la possibilité, via les escaliers, d'accéder directement au marché municipal, au niveau -1.

Horaires d'ouverture :

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les accès piétons, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, peuvent être fermés, à certaines périodes de la nuit, par des portes dont l'ouverture est asservie à un lecteur de titre magnétique. L'accès est permanent pour les abonnés. L'accès piétons et la sortie des véhicules sont également possible pour les clients horaires ayant conservé sur eux leur titre de stationnement.

Principaux équipements :

Les principaux équipements techniques du parc sont les suivants :

- Installations de péage et de contrôle d'accès de marque DESIGNA comprenant :
 - 2 chenaux d'entrée,
 - 2 chenaux de sortie,
 - 3 caisses automatiques dont une accessible aux personnes handicapées (espèces, carte bancaire, carte TOTAL GR et carte Amex),
 - 1 centrale de gestion,
 - 3 équipements d'interphonie,
- 1 détection incendie de marque DEF ;
- 1 détection CO de marque DRAEGER ;
- 1 ensemble de ventilateur/extracteur ;
- 1 groupe électrogène de marque CUMINS ;
- 1 ensemble de vidéo surveillance comprenant 28 caméras, 2 écrans, 1 stockeur numérique,
- 1 ensemble de sonorisation de marque BOUYER.

- 1 baie comprenant les équipements nécessaire au contrôle à distance du parc :
 - 1 boîtier AXISAT
 - 1 écran de contrôle 19 pouces de marque NEC
 - 1 PC gestion de marque DEXIAN et son logiciel AXIOME
 - 1 Onduleur SPX 2200 de marque EATON

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection CO, des extincteurs est réalisé dans le cadre de contrats d'entretien.

Les autres équipements sont entretenus par les équipes techniques de VINCI Park.

La vérification des installations électriques est réalisée par un bureau de contrôle.

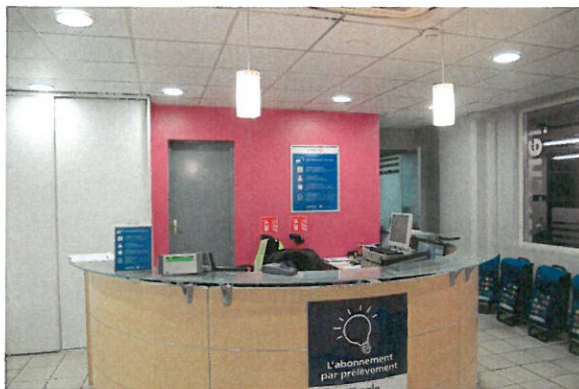
4.2. Principaux travaux réalisés en 2014

Afin de parfaire à la rénovation générale du parking entamée en 2013 et offrir aux clients du parc les meilleures conditions d'accueil et de sécurité, les travaux suivants ont été réalisés :

- Confort de la clientèle :

- Espace accueil

Il a été entièrement repeint avec des couleurs gaies, le plafond refait à neuf intègre désormais un éclairage performant qui diffuse une lumière homogène et agréable renforçant le sentiment de bien-être de nos visiteurs. Enfin, les vitres qui encadrent l'espace accueil, ont fait l'objet d'une vitrophanie conforme à la charte Vinci Park et permet à nos locaux de revêtir un caractère moderne.



- Zones de stationnement P.M.R

Les places de stationnement à destination des personnes handicapées ont été repeintes et judicieusement réparties à l'intérieur du parking afin de permettre aux utilisateurs de se situer à proximité des ascenseurs qui desservent les niveaux.



- Cheminement piétons.

Dans le cadre du réaménagement des abords de l'espace accueil, l'éclairage du passage piéton conduisant de la caisse automatique vers nos locaux a été intégralement remplacé offrant une luminosité de 20 lux en tout point du cheminement en adéquation avec la norme.



- Signalétique

Les panneaux indiquant les sorties piétonnes de chacun des niveaux ont été entièrement repensés et font l'objet aujourd'hui d'un code couleur permettant de mieux se repérer dans le parking.



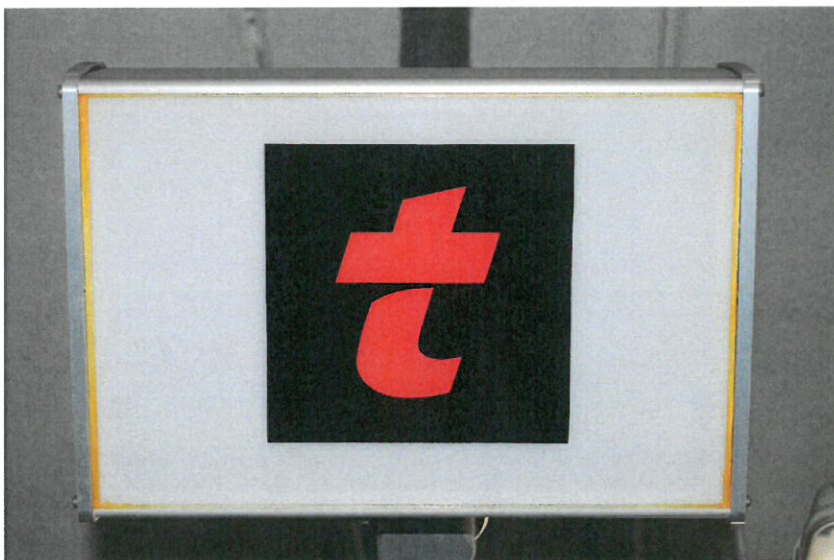
- Garde-corps et Portes coupe-feu :

Ces éléments ont été intégralement repeints



- Moyen de paiement

Une balise LIBER't de type autoroutière équipe désormais le second chenal de sortie du parking, afin de favoriser la fluidité du trafic aux heures d'affluences.



- Sécurité de la clientèle:

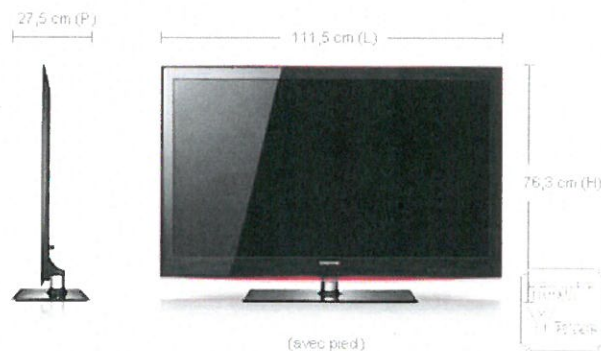
- Zone privative CRCA

L'intégralité de l'éclairage et des blocs de secours ont été remplacés



- Vidéo-Surveillance

Le parc a été doté d'un grand écran « 46" Full Led » de marque Samsung qui permet d'avoir des images plus grandes et d'une qualité optimum.



4.3. Travaux prévus en 2015

- Remise à neuf du groupe Electrogène (Vase d'expansion, automate de gestion et batterie)
- Suppression des locaux d'Accueil
- Révision et remplacement des éléments d'usures des portes coupe-feu afin d'en garantir le parfait fonctionnement.

Annexes

Annexe 1	Etat récapitulatif des recettes TTC
Annexe 2	Compte de la délégation
Annexe 3	Notes financières
Annexe 4	Données patrimoniales au 31/12/2014
Annexe 5	Liasse fiscale
Annexe 6	Analyse des appels service « Relations clients »

Annexe 1

Parc	330004 - Des Grands Hommes, Bordeaux		
Période de référence	Décembre 2014 sur 36 Mois		
Montants	TTC		
Recettes	lissées		
Type de contrat	Concession		

DR	Centre Sud Ouest
Fin de contrat	13/06/2021

Nb places publiques	422
Nb pl. amodiées ou vendues	37
Nb pl. amodiabiles	13
Nb total places	459

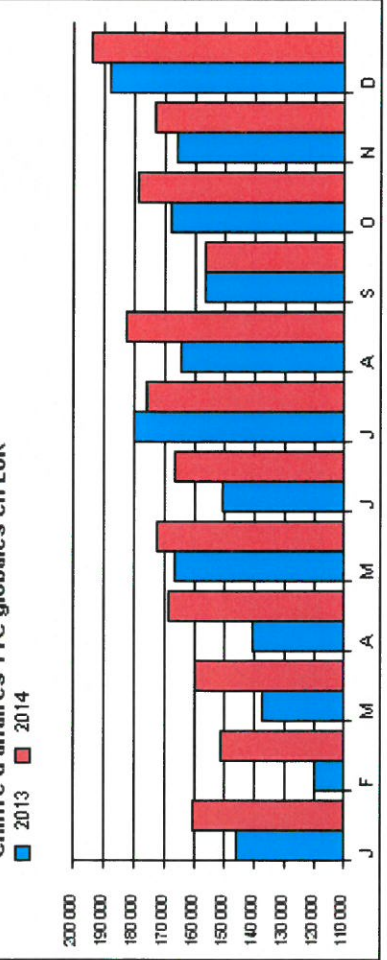
Tarif 1 ^{er} heure (EUR)	1,7
Tarif abo. annuel (EUR)	1472

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC				Statistiques		
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire 1	Abonnements 2	locations 3	Divert 4	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2013/D 2014
	payantes	Gratuites										
Janvier	22 865	3 070	250	0	38	124 771	25 086	500	10 071	160 428	5,5	-0,4 %
Février	19 981	3 488	251	0	38	114 652	26 485	500	9 415	151 052	5,7	+3,2 %
Mars	21 547	3 961	245	0	38	118 028	26 479	500	14 667	159 674	5,5	+0,2 %
Avril	22 054	4 379	241	0	38	121 641	26 477	1 000	19 467	168 585	5,5	-5,5 %
Mai	23 559	4 755	239	0	38	125 387	26 823	500	19 709	172 419	5,3	-5,0 %
Juin	22 461	3 901	226	1	38	121 537	27 634	500	16 870	166 541	5,4	-0,4 %
Juillet	22 520	4 477	234	0	38	126 838	26 852	500	21 307	175 497	5,6	-3,4 %
Août	20 338	4 606	229	0	38	121 855	26 739	500	32 924	182 018	6,0	-0,4 %
Septembre	20 274	4 142	233	0	38	109 987	26 800	500	19 136	156 423	5,4	+2,3 %
Octobre	24 810	4 473	236	0	38	131 175	27 022	500	19 681	178 378	5,3	-0,3 %
Novembre	23 809	4 397	232	0	38	130 095	26 949	500	15 629	173 173	5,5	-1,0 %
Décembre	28 253	5 449	235	0	38	148 626	27 626	500	16 958	193 710	5,3	-3,7 %
TOTAL	272 471	51 098	2 851	1	456	1 494 593	320 972	6 500	215 833	2 037 898	5,5	-1,2 %

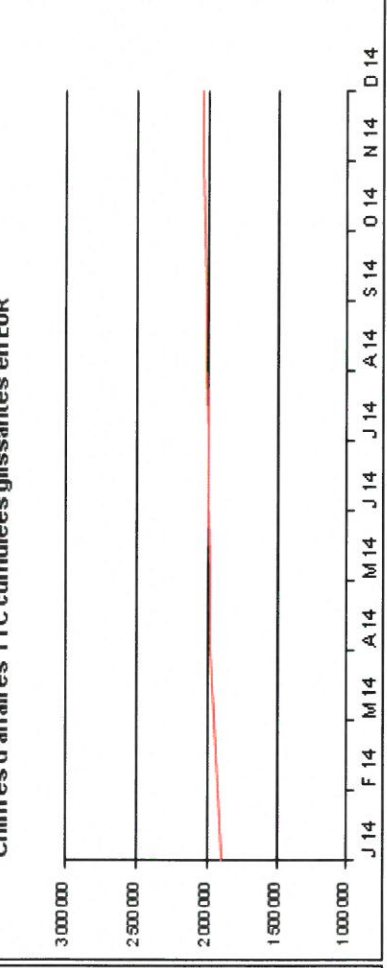
Rappel année 2013

D 2013	27 433	4 968	250	0	38	149 844	25 595	500	11 912	187 850		
cumul à D 2013	259 226	45 494	2 780	0	438	1 440 628	293 466	6 000	140 387	1 880 491		
var 2013/2014	+5,1 %	+12,3 %	+2,6 %	+100 %	+4,1 %	+3,7 %	+9,4 %	+8,3 %	+53,7 %	+8,4 %		

Chiffre d'affaires TTC globales en EUR



Chiffres d'affaires TTC cumulées glissantes en EUR



Annexe 2

COMPTES DU DELEGATAIRE

PARC DE STATIONNEMENT	Les Grands Hommes
DELEGANT	VILLE DE BORDEAUX
DELEGATAIRE	STE_0891 - SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES
ANNEE	2014

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2014

	2013	2014
Horaires parcs	1 312 295	1 425 051
Abonnés parcs	244 969	264 860
Voirie		
Garantie de recettes villes		
Prestation de services		
Activité de Contrôle		
Appels de charges amodiataires	9 558	9 657
Activités annexes	51 581	50 042
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 618 404	1 749 610
Subventions d'exploitation		
Autres Produits	9 348	9 262
Sous Total Autres Produits	9 348	9 262
Total Produits d'Exploitation	1 627 752	1 758 873
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-257 888	-246 142
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 263	-2 857
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-12 065	-17 789
Prestations de Nettoyage	126	-850
Prestations de Gardiennage		
Sous Total Frais de Personnel	-272 090	-267 638
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-21 396	-20 259
Entretien : Contrats	-10 010	-16 104
Electricité, Fluides	-40 031	-38 228
Autres Prestations Sous Traitées		
Frais de Télécommunication	-4 139	-4 014
Location Matériel d'Exploitation	-49	-192
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-75 625	-78 798
Actions Commerciales	-1 720	-2 639
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-14 958	-13 126
Frais Administratifs et Divers	-1 102	-1 097
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-17 780	-16 862
Total Charges Directes d'Exploitation	-365 495	-363 298
Police d'Assurances	-11 304	-11 184
Sinistres	-2 126	2 015
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-41 490	-44 295
Redevances Aux Concédants	-152	-228
Taxes et Versements Assimilés	-98 591	-99 995
Autres Charges et Provisions Courantes	-481	-448
Charges de Gros Entretien	-1 042	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-41 987	-44 743
Frais Généraux Siège	-101 408	-111 553
Total Autres Charges d'Exploitation	-298 581	-310 432
Total Autres Charges d'Exploitation	-298 581	-310 432
Total Charges d'Exploitation	-664 076	-673 730
Autres Charges Non Courantes		
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-1 412	-1 259
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-222 453	-235 205
Autres Provisions Non Courantes		
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-223 865	-236 463
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-223 865	-236 463
EBIT	739 811	848 679
Frais Financiers	-86 154	-89 650
Total Frais Financiers	-86 154	-89 650
Total Frais Financiers	-86 154	-89 650
Resultat Net avant Impot Parc	653 657	759 030

Annexe 3

**Etablissement des Comptes retraçant
la totalité des opérations afférentes à
l'exécution de la Délégation de Service Public
(I-données comptables – exercice 2014)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessous, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux).

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structures ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens, et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

D'ores et déjà plusieurs points peuvent être précisés :

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I - a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (I - a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2014

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2014.

Ensuite, l'inventaire comptable des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2013 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT - I-f).

Enfin, à ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 - I - h).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Nanterre, le 24 avril 2015

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER



Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe VINCI Park.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe I.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de certaines sociétés propres.

a. *Les frais de structures*

Les frais de structures relatifs à l'exercice 2014 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. *Les polices d'assurances*

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe VINCI, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. *Les charges financières*

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe VINCI Park, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2014, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la VNC¹ (Valeur Nette Comptable) au 31/12/2013. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe VINCI Park.

* *
*

¹ Hors impairment tests

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été établis conformément au code de commerce (Art. L123 à L123-21), au décret du 29 novembre 1983 (Art. D24) et au PCG (Art. 531-1s).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

<u>Immobilisations</u>	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations

Sauf obligation contractuelle il n'est plus constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont désormais immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE

Exercice 2014

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe VINCI Park

Conformément aux règles d'organisation du groupe VINCI Park, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie à la société prestataire compétente du groupe, la société VINCI Park Services, une mission de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.

Cette organisation permet à la société VINCI Park Services de disposer de moyens, en particulier humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les moyens de VINCI Park Services comprennent ainsi les frais dits de structure correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe VINCI Park répartis géographiquement entre le siège social à Nanterre et les Directions Régionales.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structures - Eléments chiffrés

A l'instar de l'exercice 2013, la clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2014, l'affectation des frais de structure correspond à 9,0% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les Frais de structure

VINCI Park Services assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'Activité et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite Activité, sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante. A cette fin, la Société VINCI Park Services remplit notamment les missions suivantes :

1- Exécution directe de l'Activité

- recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- établissement de la paie du personnel,
- suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- établissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2- Missions techniques

- assistance technique au personnel d'exploitation,
- suivi technique des exploitations (parcs ou voirie) et de leurs équipements,
- contrôle des règles de sécurité,
- définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation,
- définition et coordination de la mise en place de standards de qualité techniques et architecturaux dans les exploitations,
- mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétiques, suite aux nouveaux standards EMV pour la carte bancaire,
- développement et assistance au déploiement des moyens de paiement par carte total et badge Liber-t .

3- Missions de communication, commerciales et marketing

- études générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs,
- actions marketing auprès des automobilistes et des commerces riverains visant à augmenter la fréquentation des parcs,
- prospections commerciales auprès des grandes enseignes pour définir des actions conjointes,
- mise en place de services spécifiques (prêt de vélo, service anniversaire, prêt de parapluie, point Mobiway, Urbanway, Ecopark etc...)
- études marketing spécifiques de notoriété ou d'impact des services, destinées à mesurer l'effet de la démarche marketing,
- enquêtes du « visiteur mystère » sur les parcs mesurant la qualité du service, de l'accueil et de l'entretien des exploitations,
- campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio.
- existence de la radio VINCI Park (radio 26) et d'une application Smartphone.
- Animation et mise à jour du site internet VINCI Park
- Développement de partenariats pour développer l'inter modalité, les services d'auto partage, la prise en charge des véhicules électriques.

4- Missions administratives

- suivi de la réglementation spécifique à l'Activité du stationnement,
- suivi des dossiers contentieux,
- suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- établissement des contrats de location et de cession des droits d'occupation,
- gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres),
- l'intégration systématique des principes de développement durable dans la démarche achat.

5- Missions de contrôle interne

- contrôle régulier des exploitations tant du point de vue technique que du point de vue de l'application des procédures,
- modification des procédures d'exploitation, en tant que de besoin.

6- Missions liées au personnel

- Existence de l'école VINCI Park destinée à former de futurs responsables d'exploitation,
- développement de nouveaux paramétrages et fonctionnalités pour le logiciel de gestion des ressources humaines Pléiades
- Existence d'une cellule QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

7- Gestion des risques

- mise en place et animation de la cellule gestion des risques (Risk Management).

D. Gestion de la Société Délégataire

- gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- assistance et conseil pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des procédures comptables,
- gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires de conditions préférentielles de crédit ou de placement,
- tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- établissement de la consolidation et du reporting,
- validation de la conformité de la société et des exploitations aux règles de contrôle interne, issues de la Loi de Sécurité Financière,
- application de contrats cadres au niveau du groupe VINCI Park.

Annexe 4

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2014

Bordeaux Des Grands Hommes

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2014 H.T	Dotations 2014	cumul dotations 2014	VNC 31/12/2014
BIENS DE RETOUR NON RENOUEVABLES	2 439 184,28	147 838,96	1 483 236,46	955 947,82
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	198 802,41	17 733,30	89 579,21	109 223,20
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	696 303,33	65 057,76	319 746,06	376 557,27
BIENS DE RETOUR	3 334 290,02	230 630,02	1 892 561,73	1 441 728,29
MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAGE	51 368,69	4 155,90	24 791,94	26 576,75
INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	4 190,00	419,00	3 050,09	1 139,91
MATERIEL AUTOMOBILE	1 571,07	0,00	1 571,07	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 298,63	34,44	4 298,65	0,00
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	11 017,23	1 224,12	8 925,33	2 091,90
BIENS DE REPRISE*	72 445,62	5 833,46	42 637,08	29 808,56
TOTAL Bordeaux Des Grands Hommes	3 406 735,64	236 463,48	1 935 198,81	1 471 536,85

*quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

Parc de stationnement Bordeaux Des Grands Hommes

en euros H.T.	2014
Immobilisations valeur Comptable Brute	3 406 736
Immobilisations valeur comptable nette	1 471 537
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	-29 298

Annexe 5

zero Smadec 214 Copie conforme



N° 10937*17
Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : **SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **0 | 6 |**
 Adresse de l'entreprise **0000 PLACE DES GRANDS HOMMES 33000 BORDEAUX** Durée de l'exercice précédent * **0 | 6 |**

Numéro SIRET * **3 4 7 8 9 4 2 4 8 0 0 0 3 3**

Néant *

Exercice N clos le :
31/12/2014

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 334 290	AG	1 892 562		1 441 728
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	3 334 290	BK	1 892 562		1 441 728
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	48 869	BY			48 869
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	39 891	CA			39 891
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	0	CC			0
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	61 158	CG			61 158
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	149 919	CK			149 919
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 484 209	1A	1 892 562		1 591 647
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an en :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)		DA	7 625
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	456 158
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	463 783
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	78 743
	Dettes fiscales et sociales		DY	29 916
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Compte régul.	Autres dettes		EA	994 248
	Produits constatés d'avance (4)		EB	23 958
TOTAL (IV)		EC	1 127 864	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 591 647	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Ecart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H	
				1I
				1J
				1K
				1L
				1M
				1N
				1O
				1P
				1Q
				1R
				1S
				1T
				1U
				1V
				1W
				1X
				1Y
				1Z
				2A
				2B
				2C
				2D
				2E
				2F
				2G
				2H
				2I
				2J
				2K
				2L
				2M
				2N
				2O
				2P
				2Q
				2R
				2S
				2T
				2U
				2V
				2W
				2X
				2Y
				2Z
				3A
				3B
				3C
				3D
				3E
				3F
				3G
				3H
				3I
				3J
				3K
				3L
				3M
				3N
				3O
				3P
				3Q
				3R
				3S
				3T
				3U
				3V
				3W
				3X
				3Y
				3Z
				4A
				4B
				4C
				4D
				4E
				4F
				4G
				4H
				4I
				4J
				4K
				4L
				4M
				4N
				4O
				4P
				4Q
				4R
				4S
				4T
				4U
				4V
				4W
				4X
				4Y
				4Z
				5A
				5B
				5C
				5D
				5E
				5F
				5G
				5H
				5I
				5J
				5K
				5L
				5M
				5N
				5O
				5P
				5Q
				5R
				5S
				5T
				5U
				5V
				5W
				5X
				5Y
				5Z
				6A
				6B
				6C
				6D
				6E
				6F
				6G
				6H
				6I
				6J
				6K
				6L
				6M
				6N
				6O
				6P
				6Q
				6R
				6S
				6T
				6U
				6V
				6W
				6X
				6Y
				6Z
				7A
				7B
				7C
				7D
				7E
				7F
				7G
				7H
				7I
				7J
				7K
				7L
				7M
				7N
				7O
				7P
				7Q
				7R
				7S
				7T
				7U
				7V
				7W
				7X
				7Y
				7Z
				8A
				8B
				8C
				8D
				8E
				8F
				8G
				8H
				8I
				8J
				8K
				8L
				8M
				8N
				8O
				8P
				8Q
				8R
				8S
				8T
				8U
				8V
				8W
				8X
				8Y
				8Z
				9A
				9B
				9C
				9D
				9E
				9F
				9G
				9H
				9I
				9J
				9K
				9L
				9M
				9N
				9O
				9P
				9Q
				9R
				9S
				9T
				9U
				9V
				9W
				9X
				9Y
				9Z
				0A
				0B
				0C
				0D
				0E
				0F
				0G
				0H
				0I
				0J
				0K
				0L
				0M
				0N
				0O
				0P
				0Q
				0R
				0S
				0T
				0U
				0V
				0W
				0X
				0Y
				0Z
				1A
				1B
				1C
				1D
				1E
				1F
				1G
				1H
				1I
				1J
				1K
				1L
				1M
				1N
				1O
				1P
				1Q
				1R
				1S
				1T
				1U
				1V
				1W
				1X
				1Y
				1Z
				2A
				2B
				2C
				2D
				2E
				2F
				2G
				2H
				2I
				2J
				2K
				2L
				2M
				2N
				2O
				2P
				2Q
				2R
				2S
				2T
				2U
				2V
				2W
				2X
				2Y
				2Z
				3A
				3B
				3C
				3D
				3E
				3F
				3G

Désignation de l'entreprise: SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/>	
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	0	FB	FC	0	
	Production vendue } biens *	FD		FE	FF		
		FG	918 496	FH	FI	918 496	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	918 496	FK	FL	918 496	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	4 609	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 603	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	925 707
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*				FW	307 646	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	40 556	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements *				GA	117 528
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	152	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	465 883	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	459 824	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	27	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	27	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 694	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	3 694	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-3 666	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	456 158	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				II	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	925 734
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	469 576
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)				HN	456 158
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	27
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	3 694
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HK	
(9)	Dont transferts de charges			A1	4 609
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
				0	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

RENVOIS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	3 334 290	KE	36 522	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles			KV		KW	KX	
	Matériel de transport *			KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN		LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
		Autres participations			8U		8V	8W
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	1V		
TOTAL IV			LQ		LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 334 290	ØH	ØJ	36 522	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	36 522	LV		LW	3 334 290	1X
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	MJ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III			IY		NG		NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW
		Autres participations			1Ø		ØX		ØY	ØZ
Autres titres immobilisés			11		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	2G		
TOTAL IV			13		NJ		NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	36 522	ØK		ØL	3 334 290	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)*



Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES										Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 775 033	PF	117 528	PG		PH			1 892 562		
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK					
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
TOTAL III			QU		QV		QW		QX					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 775 033	ØP	117 528	ØQ		ØR			1 892 562		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW												
						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*												
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan (2015) V15.01



N° 10950*17

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057 2015

Désignation de l'entreprise : **SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES** Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	48 869		48 869						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 815		13 815					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	0		0					
	Groupe et associés (2)	VC	0		0						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	26 076		26 076						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	88 760	VU	88 760	VV				
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	79 743		79 743						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	27 845		27 845						
	Obligations cautionnées	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 071		2 071						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
Groupe et associés (2)		VI	986 272		986 272						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 976		7 976						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	23 958		13 524		7 651			2 783	
TOTAUX		VY	1 127 864	VZ	1 117 430		7 651			2 783	
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VI						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} semestre 2014 copie conforme

Désignation de l'entreprise : SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 6

Adresse de l'entreprise 0600 PLACE DES GRANDS HOMMES 33000 Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 7 8 9 4 2 4 8 0 0 0 3 3

Néant *

				Exercice N clos le,	N-1	
				<u>30062014</u>	<u>31122013</u>	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 775 033	1 614 343
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	36 521	16 896
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	1 559 256	1 631 239	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	38 915	54 713
		Autres créances (3)	BZ	CA	49 308	31 294
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	89 553	51 925	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	76		
	TOTAL (III)	CJ	CK	177 853	137 933	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 737 110	1 769 172	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 625)	DA	7 625	7 625	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	394 755	732 465	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	402 380	740 090	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 125	59 125	
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 805	33 390	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	34 228	20 208	
Autres dettes	EA	1 182 486	889 006		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	22 080	27 351	
TOTAL (IV)	EC	1 334 729	1 029 081		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 737 110	1 769 172	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 323 339	1 029 081		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES

Néant *

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	845 485	FH	845 485	1 630 813
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	845 485	FK	845 485	1 630 813
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			PO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	600	2 274
	Autres produits (1) (11)			FQ		1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	846 086
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	286 750	581 531
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	47 248	88 789
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	113 101	218 177
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE	524	3 141
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	447 624	891 639
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	398 461	741 450
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			CI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	133	247
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	133	247
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 839	9 232
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	3 839	9 232
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(3 705)	(8 984)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	394 755	732 465

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications complémentaires à cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	846 219	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	451 464	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	394 755	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HF	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	133	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	3 839	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	600	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6				
	obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES**

Néant *

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
		TOTAL I		3 293 171		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KB		KE	41 118	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ		
			Dont Composants M3	KS		KT		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY		KZ	
		Matériel de transport*			LB		LC	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF		
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI		
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		
	Avances et acomptes			LN		LO		
	TOTAL III							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
	Autres participations			8U		8V		
	Autres titres immobilisés			IP		IR		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		
	TOTAL IV				LQ		LR	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				8G	3 293 171	8H	41 118	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
		TOTAL I		1		3 334 290		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		D8		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	3 334 290	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
	Inst. gals, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		
				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gals., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG		NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		8U		M7	
Autres participations				88		8X		8Y		
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		
TOTAL IV				I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		8K	3 334 290	8L	8M	

* Des explications concernant ces chiffres sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES**Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 661 931	PF	113 101	PG		PH	1 775 033
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QF		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	1 661 931	ØP	113 101	ØQ		ØR	1 775 033	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications complémentaires à cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMESNéant *1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TF	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	38 915		38 915						
	Créances représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 051		13 051					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 413		1 413					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	34 843		34 843						
	Charges constatées d'avance	VS	76		76						
	TOTAUX				VT	88 299	VU	88 299	VV		
	RENOIS	(1) Montant des	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	47 125		47 125						
	Personnel et comptes rattachés	8C									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	1 362		1 362						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 013		20 013						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27 430		27 430						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	34 228		34 228						
	Groupe et associés (2)	VI	1 177 581		1 177 581						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	4 907		4 907						
	Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L	22 080		10 690		7 651			3 739	
TOTAUX				VY	1 334 729	VZ	1 323 339	7 651		3 739	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

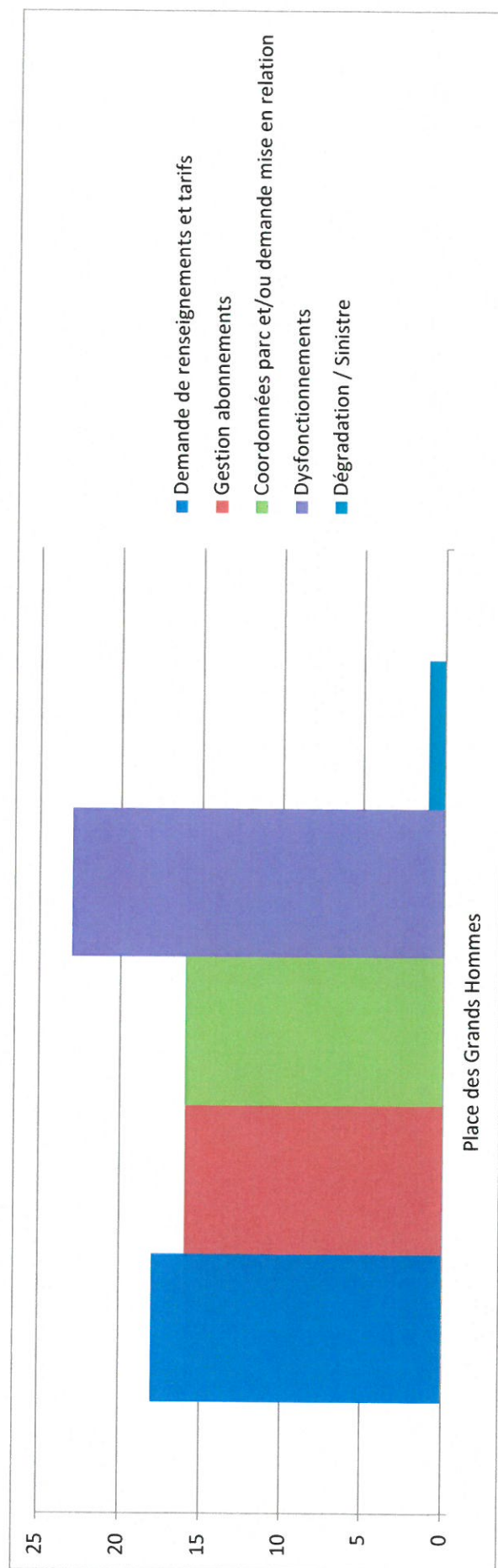
Annexe 6

Synthèse appels Numéro Azur 2014
BORDEAUX Place des Grands Hommes



Nombre total appels : 74

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	Total appels
Place des Grands Hommes	18	16	16	23	1	74



D-2015/411

Affermage des sites de stationnement Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine. Rapport d'activité du 01/01/2014 au 31/12/2014. Information.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une société d'économie mixte détenue à 65,14% par la Ville de Bordeaux.

Le Conseil Municipal du 25 février 2013 s'est prononcé en faveur du renouvellement de SGGPB en tant que fermier de la délégation de service public (« DSP ») avec la Ville de Bordeaux, dans le cadre d'un contrat d'affermage allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016. Cette société a ainsi en charge l'exploitation des parkings Victor Hugo, Alsace Lorraine et du parc de stationnement de proximité des Allées de Chartres et Bristol sur la place des Quinconces.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

1/ Faits marquants de l'exercice 01/01/2014 – 31/12/2014

Les recettes issues des 3 parkings sont en augmentation de 1,5% (2.528 k euros en 2014 contre 2.491 k euros en 2013) :

- +2,7% sur les Allées de Chartres,
- +0,8% sur Victor Hugo,
- +0,1% sur Alsace Lorraine.

Ces recettes regroupent essentiellement 2 segments d'activités, dont les évolutions sont contrastées :

- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnés » (40% du chiffre d'affaires global).
Ce dernier est en baisse de 2,9% entre 2013 et 2014, du fait d'une diminution globale du nombre d'abonnés de 12,04% (-20,79% pour Victor Hugo, -2,08% pour Chartres et +10,48% pour Alsace Lorraine).
Sur Victor Hugo, les abonnements du 1^{er} étage à la terrasse ont été réduits pendant les travaux du parvis du Palais des Sports pour libérer de la place et permettre ainsi à la clientèle du niveau rez-de-chaussée d'accéder aux niveaux supérieurs, soit une baisse de 180 abonnements.
- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » (60% du chiffre d'affaires global).
Celui-ci progresse de +4,9%, compte-tenu d'une augmentation de la fréquentation de +3,63% (+5,39% pour Victor Hugo et +0,96% pour Chartres).

Parmi les charges associées à la DSP, on notera :

- des charges d'exploitation en diminution de 1,8% (849 k euros en 2014 contre 865 k euros en 2013). Ces charges incluent notamment la réalisation d'un certain nombre de travaux sur les parkings Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine (110 k euros dépensés dont 88 k euros de gros entretien, 17 k euros d'entretien éclairage et 5 k euros de peinture et travaux divers).
- le montant de redevance versée à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la DSP (1.355 k euros en 2014 contre 1.371 k euros en 2013),
- la constitution d'une dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations à hauteur de 148 k euros. Conformément au contrat de DSP en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, SGGPB s'est en effet engagé dans le renouvellement du matériel de péage et de contrôle d'accès des 3 parcs, la mise en conformité des

gainés de désenfumage du sous-sol de Victor Hugo, et des travaux électriques visant à assurer le bon fonctionnement des candélabres sur les Allées de Chartres.

Il ressort de ces principaux éléments un résultat de la DSP avant impôts de 187 k euros en 2014, contre 145 k euros en 2013.

2/ Actions de développement durable

SGGPB s'est engagé aux côtés de la Ville de Bordeaux dans la démarche Agenda 21 validée par le conseil municipal du 22 décembre 2008.

Certaines des actions développées par SGGPB dans le cadre de cette politique sont les suivantes :

- Réduire la consommation électrique : en 2014, baisse de la consommation électrique annuelle de 7,18% sur Victor Hugo, 10,78% sur Alsace Lorraine et 7,46% sur Allées de Chartres ;
- Création d'emplacements pour les véhicules électriques : 6 places de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques sont installées à ce jour (4 places pour Victor Hugo et 2 places pour les Allées de Chartres) ;
- Accroître le nombre d'emplacements pour les personnes à mobilité réduite : 2 nouvelles places ont été inaugurées sur Victor Hugo et 4 abonnements au tarif « personnes à mobilité réduite » ont été délivrés sur Victor Hugo et Allées de Chartres ;
- Développement du covoiturage : 4 places de stationnement sont mises gratuitement à la disposition de la société Citiz (2 à Victor Hugo et 2 aux Allées de Chartres) ;
- Limiter la consommation d'eau : en 2014, baisse de la consommation d'eau annuelle de 7,91% sur Victor Hugo, 31,58% sur Alsace Lorraine et 11,11% sur Allées de Chartres.

3/ Indicateurs d'activité sur la période 01/01/2014 – 31/12/2014

Concernant le parking Victor Hugo (712 places):

- des taux d'occupation mensuels en journée oscillant entre 75,11% (novembre 2014) et 87,06% (août 2014),
- un ticket moyen de 4,32 euros HT.

Concernant le parking Alsace Lorraine (128 places) :

- des taux d'occupation mensuels en nocturne oscillant entre 74,98% (août 2014) et 88,56% (avril 2014). Le parking étant uniquement réservé aux abonnés résidents, la plage horaire la plus significative se situe entre 20h et 8h du matin.

Concernant le parking Allées de Chartres (412 places) :

- des taux d'occupation mensuels en journée oscillant entre 81,09% (mai 2014) et 92,35% (mars 2014),
- un ticket moyen de 5,19 euros HT.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport d'activité de la DSP du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

Annexe : principaux éléments du compte de résultat de la DSP gérée par SGGPB

En euros HT	2013	2014	Δ 2013-2014
Recettes Victor Hugo	1 442 156	1 453 126	0,8%
Recettes Alsace Lorraine	101 302	101 391	0,1%
Recettes Chartres	947 542	973 577	2,7%
Total recettes des 3 parcs	2 491 000	2 528 094	1,5%

Charges d'exploitation Victor Hugo	583 485	569 651	-2,4%
Charges d'exploitation Alsace Lorraine	66 185	85 457	29,1%
Charges d'exploitation Chartres	215 043	193 746	-9,9%
Total charges d'exploitation des 3 parcs	864 713	848 854	-1,8%
Dotation aux provisions pour renouvellement immo V. Hugo	54 000	72 000	33,3%
Dotation aux provisions pour renouvellement immo A. Lorraine	3 000	4 000	33,3%
Dotation aux provisions pour renouvellement immo Chartres	54 000	72 000	33,3%
Total dotation aux provisions renouvellement immo	111 000	148 000	33,3%
Reprise de provisions gros travaux sur Victor Hugo	0	10 026	-
Redevance Victor Hugo	743 077	723 205	-2,7%
Redevance Alsace Lorraine	23 500	21 000	-10,6%
Redevance Chartres	604 036	610 360	1,0%
Total redevances versées à la Ville	1 370 613	1 354 565	-1,2%
<i>Dont redevance fixe</i>	<i>996 000</i>	<i>1 001 000</i>	<i>0,5%</i>
<i>Dont redevance variable</i>	<i>374 613</i>	<i>353 565</i>	<i>-5,6%</i>
Résultat avant IS Victor Hugo	61 594	98 296	59,6%
Résultat avant IS Alsace Lorraine	8 617	-9 066	-205,2%
Résultat avant IS Chartres	74 463	97 471	30,9%
Total résultat avant IS des 3 parcs	144 674	186 701	29,0%

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT D'ACTIVITE DU 1^{er} JANVIER AU 31
DECEMBRE 2014

AFFERMAGE DES SITES DE STATIONNEMENT

PARKING VICTOR HUGO

GARAGE ALSACE LORRAINE

PARC DES ALLEES DE CHARTRES/BRISTOL

PARTIE I COMPE-RENDU ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER	PARKING VICTOR HUGO3
1. COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE	4
1.1 PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	4
1.2 EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS	4
1.3 RELEVÉ ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS	5
1.4 ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS ÉVENTUELLES	6
1.5 MOYEN MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION	7
1.6 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
2. COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER	11
2.1 GRILLE TARIFAIRE	11
2.2 TAUX D'OCCUPATION MENSUEL	11
2.3 REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER	13
2.4 DURÉES MOYENNES DE STATIONNEMENT	14
2.5 CARACTÉRISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE	15
2.6 CARACTÉRISTIQUES DE LA FREQUENTATION HORAIRE	19
PARTIE II ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	PARKING VICTOR HUGO23
1. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS	24
1.1 ENQUÊTE DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE	24
1.2 ÉVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT	29
1.3 CONCLUSIONS	32
2. LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS	33
3. DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE	34
4. ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS	35
PARTIE III COMPE-RENDU ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER	GARAGE ALSACE36
1. COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE	37
1.1 PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	37
1.2 EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS	37
1.3 RELEVÉ ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS	37
1.4 ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS ÉVENTUELLES	37
1.5 MOYEN MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION	38
1.6 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	39
2. COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER	41
2.1 GRILLE TARIFAIRE	41
2.2 TAUX D'OCCUPATION MENSUEL	41
2.3 DURÉES MOYENNES DE STATIONNEMENT	42
2.4 CARACTÉRISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE	43

PARTIE IV ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE GARAGE ALSACE	45
1. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	46
1.1 ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE	46
1.2 EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT	49
1.3 CONCLUSIONS	52
2. LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS	52
3. DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE.....	52
4. ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS	53
PARTIE V COMPE-RENDU ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER PARC A. DE CHARTRES	54
1. COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE.....	55
1.1 PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	55
1.2 EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS	55
1.3 RELEVÉ ANNUEL DES EVENEMENTS.....	56
1.4 ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES	58
1.5 MOYEN MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION	58
1.6 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	59
2. COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER	62
2.1 GRILLE TARIFAIRE.....	62
2.2 TAUX D'OCCUPATION MENSUEL	63
2.3 REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER.....	64
2.4 DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT	65
2.5 CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE.....	66
2.6 CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION HORAIRE	69
PARTIE VI ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE PARC ALLEES DE CHARTRES	74
1. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	75
1.1 ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE	75
1.2 EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT	82
1.3 CONCLUSIONS	85
2. LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS	85
3. DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE.....	86
4. ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS	87
PARTIE VII COMPTES DE RESULTAT REALISES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014	88

PARTIE I

COMPTE – RENDU ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER

PARKING VICTOR HUGO

1- COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE

1-1- PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs faits marquants sont à noter pour cette période d'exploitation, comme l'indique la liste non exhaustive ci-dessous :

- Travaux de voirie durant tout l'exercice aux abords du parc de stationnement entraînant des modifications des sens de circulation et des fermetures partielles de certaines zones
- Mise sur liste d'attente des abonnements en raison des fermetures partielles de certaines zones de stationnement entraînant une baisse temporaire du nombre de places à disposition
- Hausse de la fréquentation horaire sur l'ensemble de la période
- Réalisations de nombreux travaux sur l'ensemble du parc

1-2- EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS

• L'historique

Gestionnaire et exploitant du parking depuis sa création, en 1960, notre société a entrepris de nombreuses réalisations notamment ces dernières années.

En 2005, des travaux de restructuration de la salle de contrôle ont été entrepris en même temps que son agrandissement. Un emplacement dédié à la réception de la clientèle y a été créé. La zone de paiement a aussi été restructurée pour une meilleure visibilité de la part de nos usagers. Le niveau rez-de-chaussée et le niveau entresol ont entièrement été repeints. Un nouveau dispositif de vidéo-surveillance a été mis en place comprenant 16 caméras, une matrice d'enregistrement et un PC de réception permettant de visionner en temps réel les images provenant des caméras implantées sur d'autres sites comme le garage Alsace Lorraine et le parc des Allées de Chartres.

En 2006, devant la demande croissante en stationnement de deux roues, deux nouveaux locaux pour les motos ont été créés au niveau de l'entresol.

En 2008, les deux cages d'escaliers allant du rez-de-chaussée à la terrasse ont été entièrement repeintes et les deux ascenseurs ont été remis à neuf.

En 2009, le niveau R1 a été entièrement repeint.

En mars 2010, l'ensemble du matériel de péage a été remis à neuf lors du passage à la norme CB 5.2 au niveau des caisses de paiement et des bornes de sortie.

En 2011, suite à nos engagements et dans le but d'accroître la qualité du service rendu à notre clientèle, 4 bornes pour le rechargement des véhicules électriques ont été mises en service sur le parc de Victor Hugo, niveau rez-de-chaussée et R+1. Deux places supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite ont été créées au niveau rez-de-chaussée. De plus, le local du R+1, a été remis aux normes électriques et entièrement repeint.

En 2012, les canalisations de notre Réseau Incendie Armé au niveau 1 et au niveau 2 ont été reprises et les détecteurs incendie au niveau sous-sol ont été remplacés. La signalisation existante au niveau du 1^{er} étage a quant à elle été revue et les blocs secours au niveau sous-sol, rez-de-chaussée et entresol ont été remplacés.

En 2013, le renouvellement partiel du matériel de lutte incendie a été entrepris avec la mise sous coffret avec alarme des extincteurs et la pose des nouveaux plans d'intervention et d'évacuation. Un défibrillateur cardiaque externe automatique a été aussi installé. Au niveau des peintures, il est à noter, la réfection de l'intégralité de la zone de paiement et des cages d'escaliers ainsi que la reprise de l'intégralité du marquage au sol du niveau « Terrasse ».

D'autres réalisations ont eu lieu durant notre exploitation comme l'amélioration de l'intégralité de l'installation électrique ou la réfection de l'imperméabilité de la terrasse.

● **Les réalisations sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014**

En janvier 2014 : la reprise de divers éléments de l'installation électrique dont le changement d'appareils à néons traditionnels en fin de vie par des appareils à néons LED à basse consommation d'énergie.

En mars 2014 : le remplacement d'une partie des extincteurs à poudre par des extincteurs à eau avec additifs.

En mai 2014 : la mise en place de mains courantes dans les escaliers desservant le niveau Entresol et Sous-sol.

En juillet 2014 : le changement du matériel d'enregistrement des caméras de vidéo-protection et les diverses modifications nécessaires.

D'autres réalisations ont eu lieu durant cette période, comme la reprise des composantes de sécurité des portails de fermeture du parc de stationnement.

1-3- RELEVÉ ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS

Une liste des événements ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du parking Victor Hugo est présentée ci-dessous.

● DIMANCHE 5 Janvier 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

● DIMANCHE 2 Février 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

● DIMANCHE 2 Mars 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

● DIMANCHE 6 Avril 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 4 Mai 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 1er Juin 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 6 Juillet 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 3 Août 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 7 Septembre 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 5 Octobre 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 2 Novembre 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

- DIMANCHE 7 Décembre 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible à la clientèle horaire par le cours Victor Hugo.

Il est à noter qu'en raison des travaux de réfection des réseaux électriques de la Place de la Ferme de Richemont et du réaménagement du parvis du Palais des Sports, l'entrée et la sortie des différents niveaux du parc de stationnement ont été ponctuellement impactées par des changements de sens de circulation des voies d'accès et des fermetures partielles de certaines zones. Des déviations pour nos usagers furent mises en place en fonction des possibilités.

1-4- ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le parc de stationnement Victor Hugo est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les résidents et autres abonnés peuvent entrer et sortir du parc en permanence grâce à leur badge d'accès. La clientèle horaire peut entrer en prenant un ticket et sortir du parc en permanence après paiement.

De façon générale nous assurons une présence physique sur le site du 24h/24h et 7j/7.

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 est de 9000 heures, correspondant en présence à 5 postes en équivalent temps plein.

1-5- MOYEN MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION

L'information passe par différents vecteurs et supports :

- L'information permanente : signalétique, information dans les parcs, site internet
- L'information ponctuelle sous forme de « publicité »

Les principaux vecteurs de communication sont :

- Les affichages intérieurs
- Le site internet de la SGGPB : www.sggparkingbordeaux.fr
- Les dépliants distribués sur les parcs
- Les courriers d'information

Accueil et information des usagers		Parking Victor Hugo						
Accueil physique : lieu								
	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercre.</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vend.</i>	<i>Sam.</i>	<i>Dim.</i>	
Accueil physique : horaires	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	
Accueil téléphonique : horaires	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	
Accueil via phonie : horaires	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	
Messagerie et e.mail	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	
Délais de réponse aux courriers et réclamations des usagers	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	
Présence technique	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	

1-6- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la suite de sa Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a adopté son agenda 21 lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable. La relation qui nous unit à la collectivité se devant d'être basée sur une confiance mutuelle et sur le respect des obligations de l'autre, notre société s'est engagée pleinement auprès de la mairie de Bordeaux dans cette démarche.

● Action 1: Réserver des emplacements pour les véhicules électriques

Quatre places de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques sont en service sur le parc de stationnement. Au cours de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, 69 rechargements de véhicules électriques ont été répertoriés par nos services.

● Action 2: Accroître le nombre d'emplacements pour les personnes à mobilité réduite.

Deux nouvelles places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ont été inaugurées au niveau Rez de Chaussée. Deux abonnements « personne à mobilité réduite » ont été délivrés par nos services au cours de la période de référence.

● Action 3: Accroître les déplacements du personnel de la société par des transports moins polluants

Un agent est titulaire d'un abonnement de transport en commun et utilise ce mode de transport pour les déplacements domicile-travail et entre les différents sites de stationnement. Conformément à nos engagements, la SGGPB assume à sa charge la moitié du coût de cet abonnement.

En outre, régulièrement nos agents d'exploitation utilisent les modes de mobilité alternatifs (à pied, en vélo électrique ou en transport en commun) pour nos déplacements intrasites. Pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, plus de 1200 déplacements intrasites ont été effectués grâce à un de ces modes de mobilité.

● Action 4: Mettre gratuitement à la disposition de structures gestionnaires de covoiturage des places de stationnement

Deux places de stationnement sont mises gratuitement à la disposition de la société Citiz sur l'enceinte du parking Victor Hugo.

● Action 5: Lutter contre les nuisances sonores par un réglage optimal des équipements de péage et une vérification régulière.

La spécificité du matériel de péage implanté sur le parc de stationnement Victor Hugo, barrière levante équipée de lisse pendulaire non articulée auto-freinante sans lyre de repose, permet d'éviter tout risque de nuisances sonores de ces équipements.

Cinquante deux contrôles du bon fonctionnement de ces équipements ont été effectués.

● Action 6: Limiter la consommation d'eau sur l'ensemble des sites.

Une opération de sensibilisation permanente, via un affichage auprès du personnel, est effectuée sur la limitation de la consommation d'eau et les principes simples à respecter.

La consommation annuelle sur l'ensemble du parc de stationnement Victor Hugo est de 163 m³, soit une baisse de 7.91 % (ou 14 m³) de la consommation par rapport à l'exercice antérieur.

● Action 7: Maîtriser la consommation d'énergie des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Trois écrans d'ordinateur ont été remplacés par des écrans à LED à basse consommation sur l'ensemble du site.

● Action 8: Réduire la consommation électrique générale sur le parking

Dix huit blocs d'éclairage de sécurité ont été remplacés par de nouveaux modèles à LED basse consommation à haute durée de vie. Quarante cinq réglottes à néons ont été remplacées par des éclairages basse consommation à LED.

Une opération de sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel est effectuée sur la limitation de la consommation et les principes simples à respecter.

La consommation annuelle sur l'ensemble du parc de stationnement Victor Hugo est de 358 420 kWh, soit une baisse de 7.18 % (ou 27 717 kWh) de la consommation par rapport à l'exercice antérieur.

● Action 9: Réduction de la consommation de papier

La consommation de papier pour le parc de stationnement Victor Hugo a été d'environ 9700 feuilles de papier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

La priorité à l'archivage informatique des documents internes à la société, la réutilisation de papier déjà imprimé et l'impression recto-verso a permis de réduire la consommation de papier.

● Action 10: Utilisation de papier recyclable ou recyclé

La société des Grands Garages Parkings de Bordeaux utilise uniquement du papier 100 pour 100 recyclable, sans chlore, de label PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts. Cette certification permet d'assurer le renouvellement de la forêt, tout en préservant l'eau, les sols, la faune et la flore de ce milieu naturel.

Depuis 2010, les rouleaux de papier permettant l'impression des tickets d'entrée et des reçus de paiement ont été remplacés, malgré le surcoût, par du papier recyclable garanti sans Bisphénol A.

● Action 11: Veille technologique pour les équipements de l'ensemble du site de stationnement

L'ensemble des blocs d'éclairage de sécurité est remplacé au fur et à mesure des dysfonctionnements constatés par de nouveaux modèles à LED plus performant au niveau de la consommation d'énergie et à haute durée de vie.

L'ensemble des réglottes à néons est remplacé au fur et à mesure des dysfonctionnements constatés par des modèles à LED plus performant au niveau de la consommation d'énergie et à haute durée de vie.

Le critère « empreinte écologique » rentre en compte dans le choix du matériel informatique lors du remplacement du matériel existant, en choisissant dès que cela est possible la plus haute catégorie d'efficacité électrique.

● Action 12 : Tri sélectif des ordures « internes » de la société

Les ordures « internes » de la société comprenant du papier, des cartons ou du métal sont déposées régulièrement après des centres de tri ouverts par la CUB. Les néons sont déposés auprès de nos fournisseurs pour recyclage en contrepartie de l'écotaxe payée lors de l'achat.

Une opération de sensibilisation permanente, via un affichage auprès du personnel, est effectuée sur les principes de tri sélectif à respecter.

Deux nouveaux conteneurs ont été mis à disposition pour la collecte des déchets du site de stationnement.

● Action 13: Utilisation de produits d'entretien biodégradables

L'intégralité des produits d'entretien utilisés par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux sont conçus et fabriqués sous un système de management de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001, ISO 14001 et en accord avec le programme industriel européen « **Chartre du Nettoyage Durable** » selon lequel les entreprises tiennent compte de la durabilité dans le développement et la production de leurs produits.

● Action 14: Introduire les critères de développement durable dans l'acte d'achat et dans les choix d'investissement

A chaque projet d'achat ou d'investissement est pris en compte le coût global de l'opération : coût d'investissement, coût environnemental et coût d'exploitation.

2 – COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER

2-1- GRILLE TARIFAIRE

TARIFS HORAIRES VEHICULES LEGERS		
HORAIRES	DE 8H00 A 20H00	DE 20H00 A 8H00
1/2h	0,00€	0,00€
1h	2,00€	2,00€
2h	4,00€	3,50€
3h	6,00€	3,50€
4h	8,00€	3,50€
5h	9,00€	3,50€
6h	10,00€	3,50€
7h	11,00€	3,50€
8h	12,00€	3,50€
8h et +	13,00€	3,50€

Forfait Ticket	Perdu = 16,50€
----------------	----------------

TARIFS ABONNEMENT		
Mensuel 24h/24h	Résident	68 €
Mensuel 24h/24h	Etudiant	70 €
Mensuel 24h/24h	Mobilité réduite	68 €
Mensuel 24h/24h	Normal	80 €
Mensuel 24h/24h	Sous-sol	85 €
Mensuel 24h/24h	Deux roues	30 €
Permanent	Vélo	15 €

TARIFS CHEQUES PARKING	
Commerçant - 100	90 €
Marché VH - 100	75 €

2-2- TAUX D'OCCUPATION MENSUEL

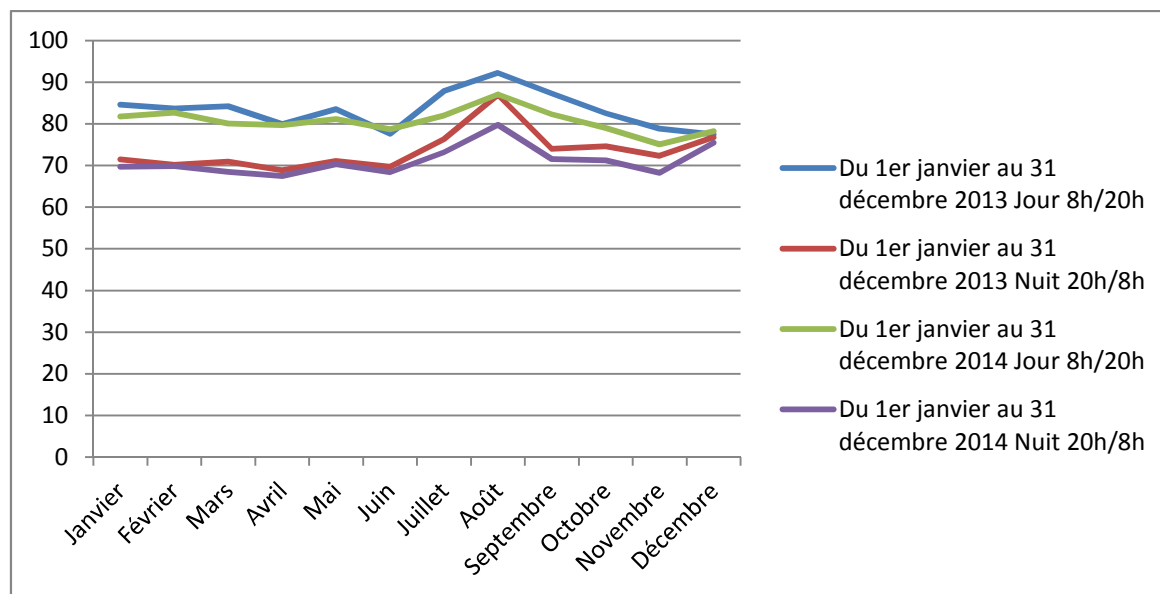
Les données du tableau ci-dessous sont exprimées en pourcentage par rapport aux 712 places constituant le parc de stationnement Victor Hugo. Une distinction est faite entre l'occupation en journée (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation en soirée (de 20 heures à 8 heures).

Le taux d'occupation correspondant au rapport entre le nombre moyen de véhicules en stationnement et le nombre total de places, les données du tableau ci-dessous sont donc exprimées en pourcentage par rapport aux 712 places constituant le parc de stationnement Victor Hugo.

Une distinction est faite entre l'occupation diurne (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation nocturne (de 20 heures à 8 heures). Pour rappel, les taux d'occupations de l'année 2013 sont donnés.

	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013		Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	
	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h
Janvier	84,61	71,43	81,74	69,71
Février	83,69	70,14	82,69	69,83
Mars	84,24	70,89	80,05	68,47
Avril	79,93	68,82	79,71	67,43
Mai	83,56	71,05	81,12	70,31
Juin	77,62	69,71	78,68	68,37
Juillet	87,84	76,28	81,95	73,13
Août	92,17	86,96	87,06	79,74
Septembre	87,28	74,01	82,31	71,55
Octobre	82,56	74,61	78,97	71,26
Novembre	78,84	72,34	75,11	68,22
Décembre	77,43	76,78	78,23	75,49

Evolution du taux d'occupation mensuel

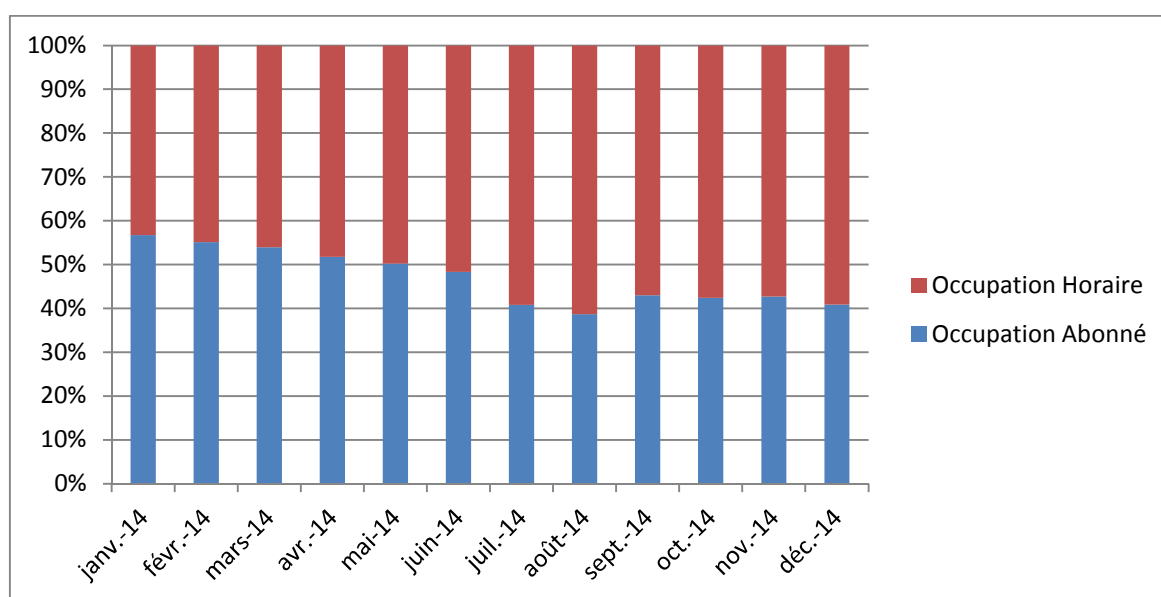


2-3- REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER

Les données du tableau ci-dessous sont exprimées en pourcentage. Une distinction a été faite entre la clientèle horaire et abonnée.

	Occupation Abonné	Occupation Horaire
Janvier 2014	56,72	43,28
Février 2014	55,13	44,87
Mars 2014	53,94	46,06
Avril 2014	51,76	48,24
Mai 2014	50,23	49,77
Juin 2014	48,36	51,64
Juillet 2014	40,79	59,21
Août 2014	38,68	61,32
Septembre 2014	43,03	56,97
Octobre 2014	42,44	57,56
Novembre 2014	42,71	57,29
Décembre 2014	40,87	59,13

Répartition de l'occupation selon le type d'utilisateur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

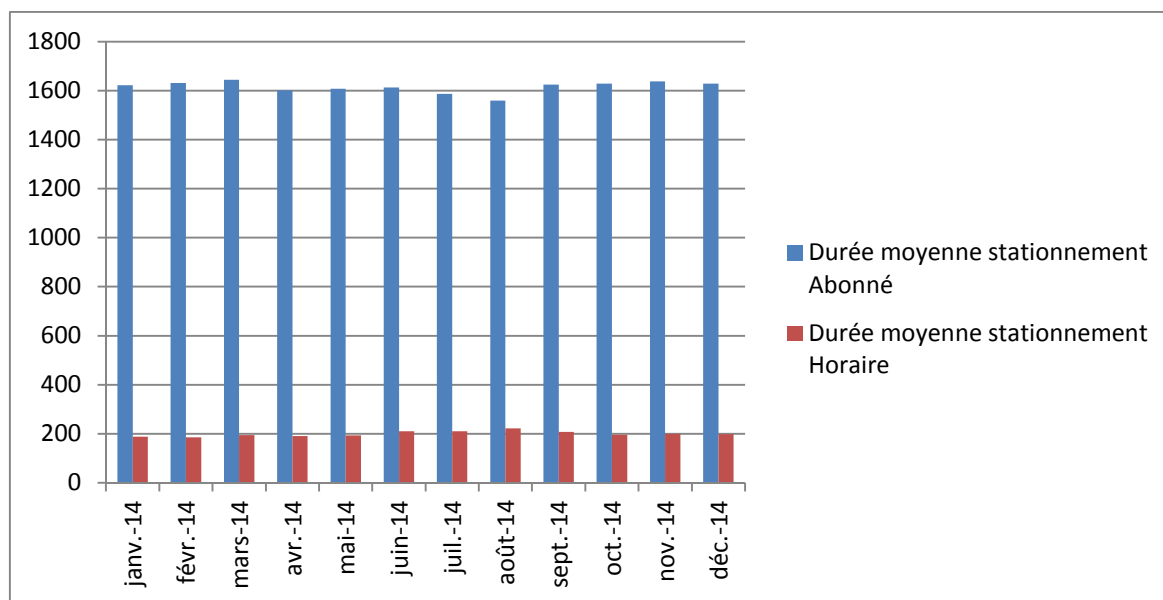


2-4- DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT

Les durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur (abonné ou horaire) pour le parc de stationnement Victor Hugo sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les durées de stationnement sont exprimées en minutes. Une distinction est faite entre la durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire et abonnée.

	Durée moyenne stationnement Abonné	Durée moyenne stationnement Horaire
Janvier 2014	1622	188
Février 2014	1631	185
Mars 2014	1644	194
Avril 2014	1601	191
Mai 2014	1607	193
Juin 2014	1613	210
Juillet 2014	1587	210
Août 2014	1559	222
Septembre 2014	1624	208
Octobre 2014	1628	196
Novembre 2014	1637	200
Décembre 2014	1628	199

Durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014



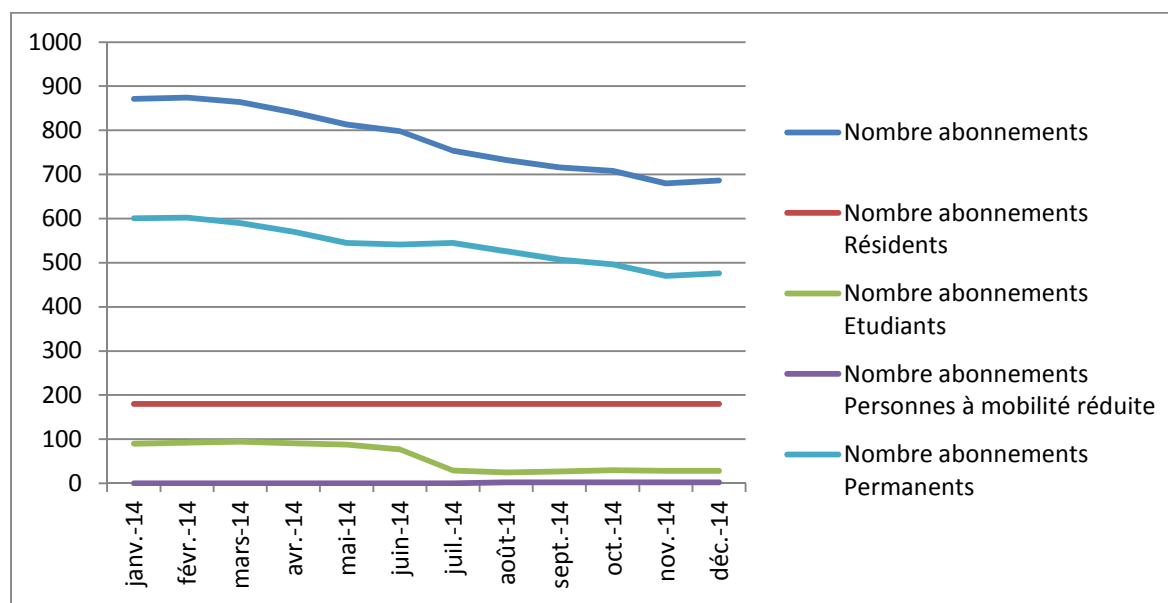
2-5- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des abonnements en cours par catégories d'utilisateurs sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014 ainsi que le chiffre d'affaire « abonné » mensuel hors taxe.

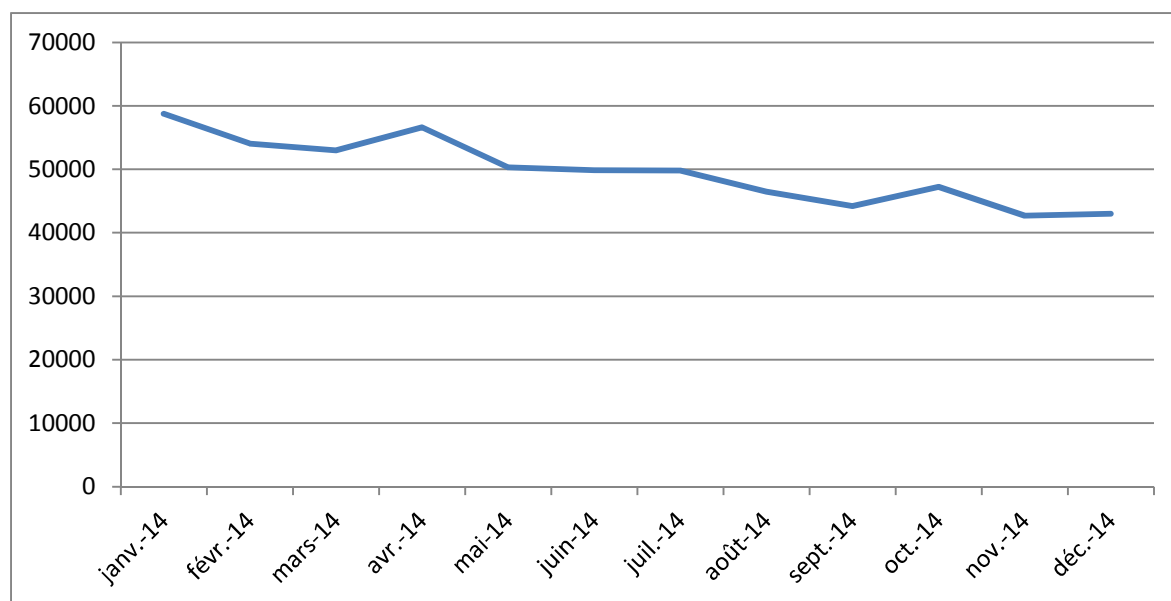
Il est à noter qu'une liste d'attente pour les abonnements a été mise en place à partir du 1^{er} Avril 2014 en raison de la baisse de la capacité d'accueil du Parking Victor Hugo. Cette baisse est liée à la fermeture ponctuelle de certaines zones de stationnement en raison des différents travaux aux abords du site.

	Nombre abonnements	Nombre abonnements Résidents	Nombre abonnements Etudiants	Nombre abonnements Personnes à mobilité réduite	Nombre abonnements Permanents	Chiffre affaire Abonnements HT
Janvier 2014	871	180	90	0	601	58 752
Février 2014	874	180	92	0	602	54 057
Mars 2014	864	180	94	0	590	52 961
Avril 2014	841	180	91	0	570	56 630
Mai 2014	813	180	88	0	545	50 305
Juin 2014	798	180	77	0	541	49 877
Juillet 2014	754	180	29	0	545	49 801
Août 2014	733	180	25	2	526	46 486
Septembre 2014	716	180	27	2	507	44 225
Octobre 2014	708	180	30	2	496	47 255
Novembre 2014	680	180	28	2	470	42 707
Décembre 2014	686	180	28	2	476	42 981
						596 037

Evolution de la structure des abonnements pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014



Evolution du chiffre d'affaires « abonné » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

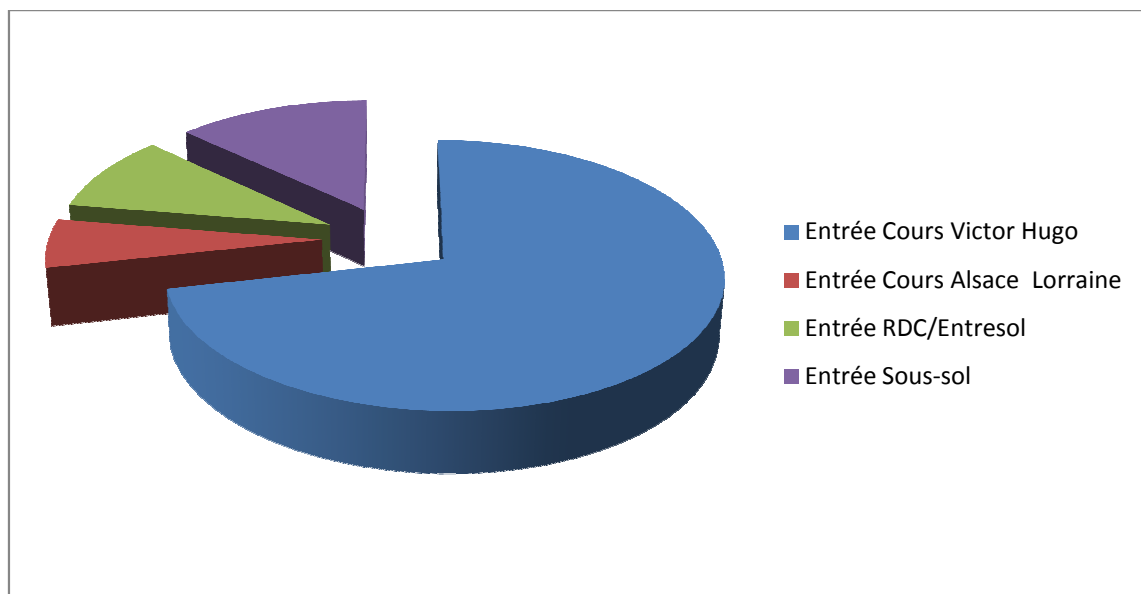


Répartition des entrées de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Entrées

	Nombre entrées	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne entrées/jour
Entrée Cours Victor Hugo	138 654	92,27%	71,56%	380
Entrée Cours Alsace Lorraine	11 616	7,73%	6,00%	32
Sous total Zone 1	150 270	100%	77,56%	412
Entrée RDC/Entresol	18 361	100%	9,48%	50
Sous total Zone 2	18 361	100%	9,48%	50
Entrée Sous-sol	25 127	100%	12,96%	69
Sous total Zone 3	25 127	100%	12,96%	69
Total	193 758		100,00%	531

Graphique de la répartition des entrées de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

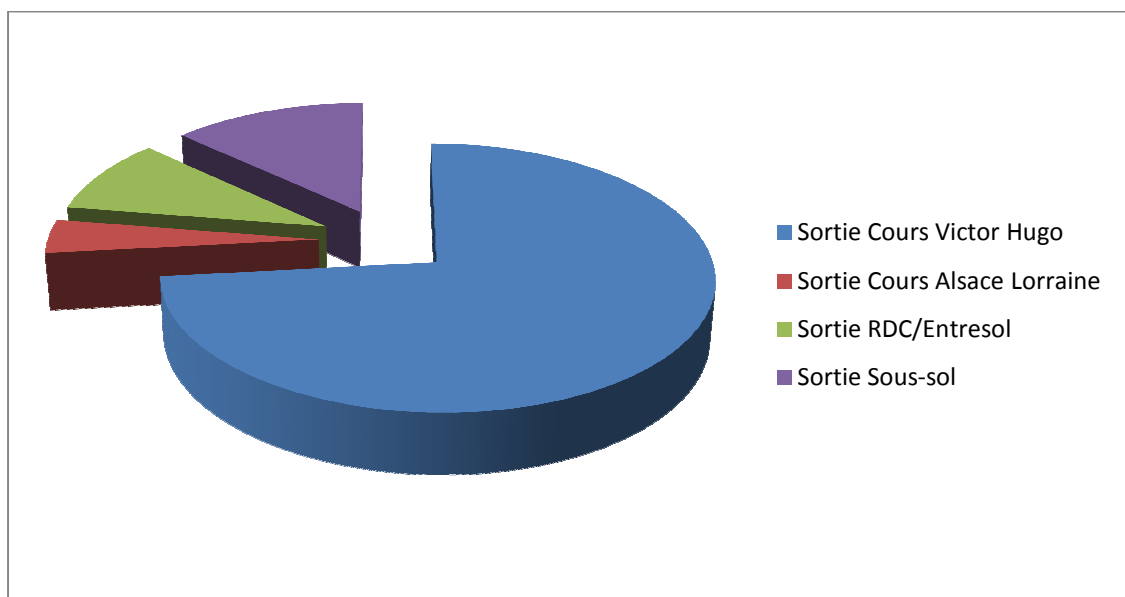


Répartition des sorties de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Sorties

	Nombre sorties	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne sorties/jour
Sortie Cours Victor Hugo	141 962	94,58%	73,32%	389
Sortie Cours Alsace Lorraine	8 135	5,42%	4,20%	22
Sous total Zone 1	150 097	100%	77,52%	411
Sortie RDC/Entresol	18 197	100%	9,40%	50
Sous total Zone 2	18 197	100%	9,40%	50
Sortie Sous-sol	25 327	100%	13,08%	69
Sous total Zone 3	25 327	100%	13,08%	69
Total	193 621		100,00%	530

Graphique de la répartition des sorties de la clientèle abonnée pour la période 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

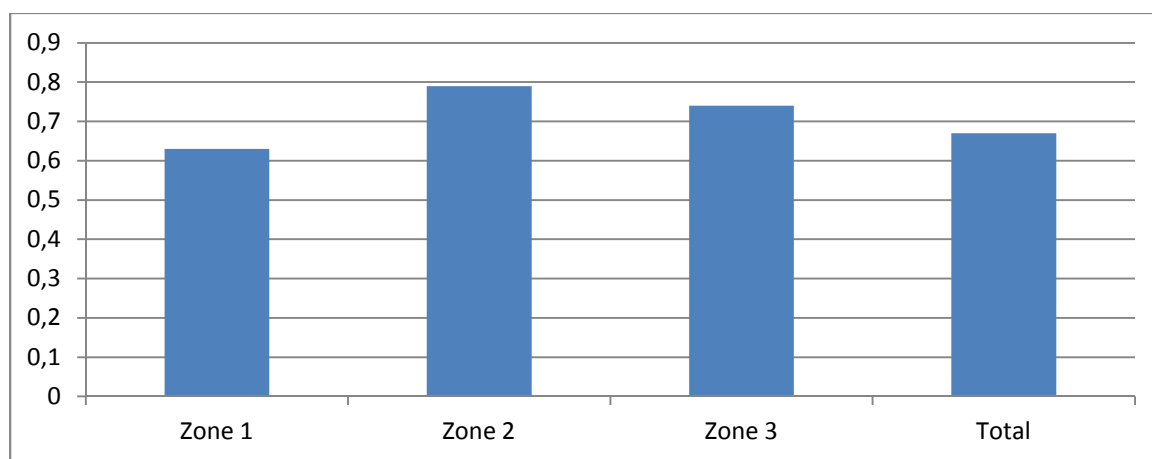


Coefficient de foisonnement

Le foisonnement est le phénomène selon lequel tous les titulaires d'un abonnement dans un parc de stationnement ne sont pas présents simultanément ce qui permet d'optimiser la fréquentation horaire.

Le "coefficient de foisonnement" des abonnés est égal au rapport entre la valeur maximale du nombre d'abonnés présents simultanément et le nombre total d'abonnés.

	Coefficient de foisonnement
Zone 1	0,63
Zone 2	0,79
Zone 3	0,74
Total	0,67

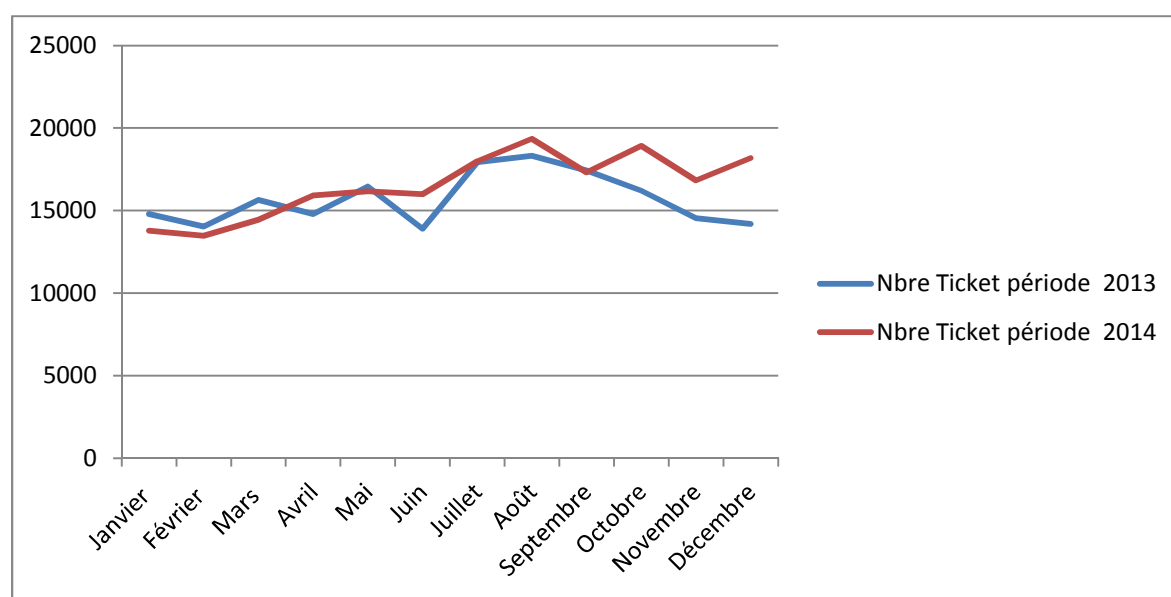


2-6- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION HORAIRE

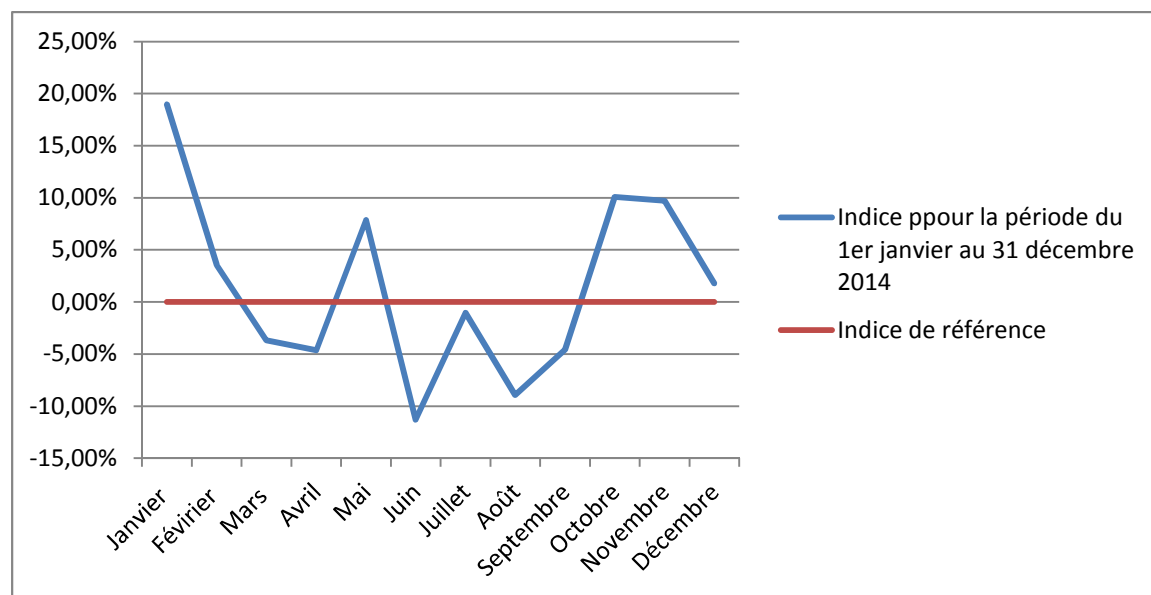
Les données du tableau ci-dessous reprennent les différentes caractéristiques de la fréquentation horaire sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 : nombre de tickets d'entrée, nombre de tickets réglés en espèces, nombre de tickets réglés en carte bleue, nombre de tickets réglés en paiement mixte (au minimum deux types de paiements), nombre de tickets réglés en chèque parking, nombre de tickets gratuits (du fait de la demi-heure gratuite), chiffre d'affaire mensuel hors taxe et la valeur du ticket moyen.

Mois	Nbre Ticket période 2013	Nbre Ticket période 2014	Evolution entre les deux périodes	Paie ment Hor aires				Tickets gratuits	CA Horaire HT		Ticket Moyen HT
				Esp	CB	Mixte	Chq pkg		total	dont CB	
Janvier	14783	13786	-6,74%	3083	8959	16	26	1702	56921	45706	4,13
Février	14033	13471	-4,00%	3025	9016	12	14	1404	54950	43746	4,08
Mars	15635	14433	-7,69%	3265	9559	13	17	1579	60632	48032	4,20
Avril	14785	15920	7,68%	3750	10486	18	25	1641	66941	52867	4,20
Mai	16457	16172	-1,73%	3846	10619	19	18	1670	68356	54003	4,23
Juin	13895	15985	15,04%	3914	10395	18	12	1646	70209	53812	4,39
Juillet	17937	17983	0,26%	4610	11558	11	11	1793	81768	61741	4,55
Août	18322	19353	5,63%	5294	12346	2	7	1704	91419	69469	4,72
Septembre	17426	17307	-0,68%	4088	11418	13	11	1777	76600	58698	4,43
Octobre	16207	18918	16,73%	4144	12771	17	15	1971	80223	64153	4,24
Novembre	14533	16835	15,84%	3610	11250	26	10	1939	71604	58863	4,25
Décembre	14198	18188	28,10%	3757	12423	23	15	1970	77901	63116	4,28
Total	188211	198351	5,39%	46386	130800	188	181	20796	857524	674206	4,32

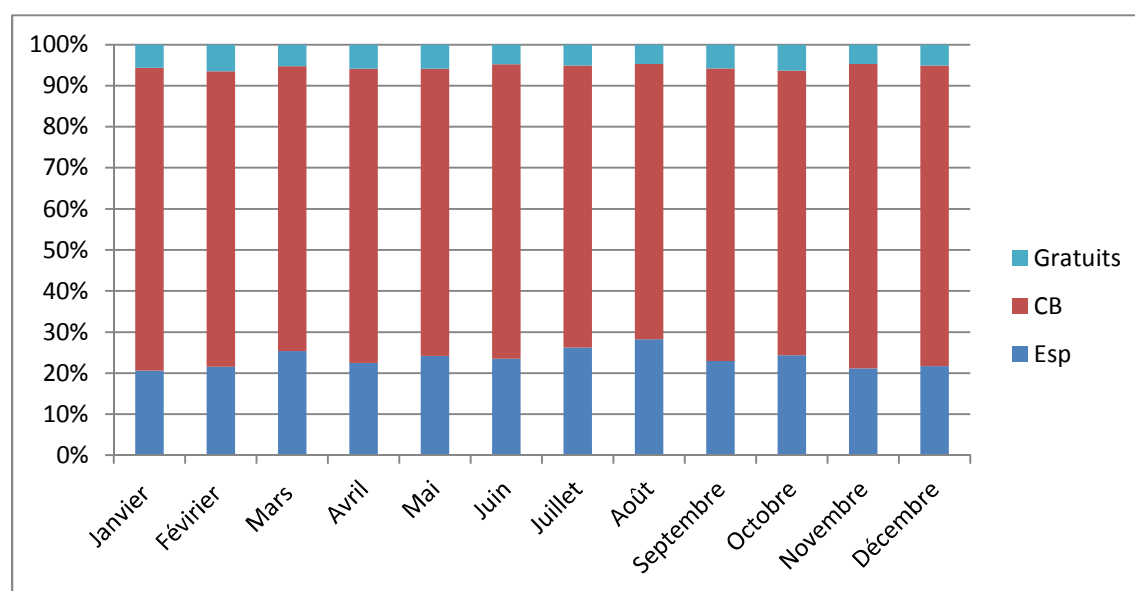
Evolution de la fréquentation horaire



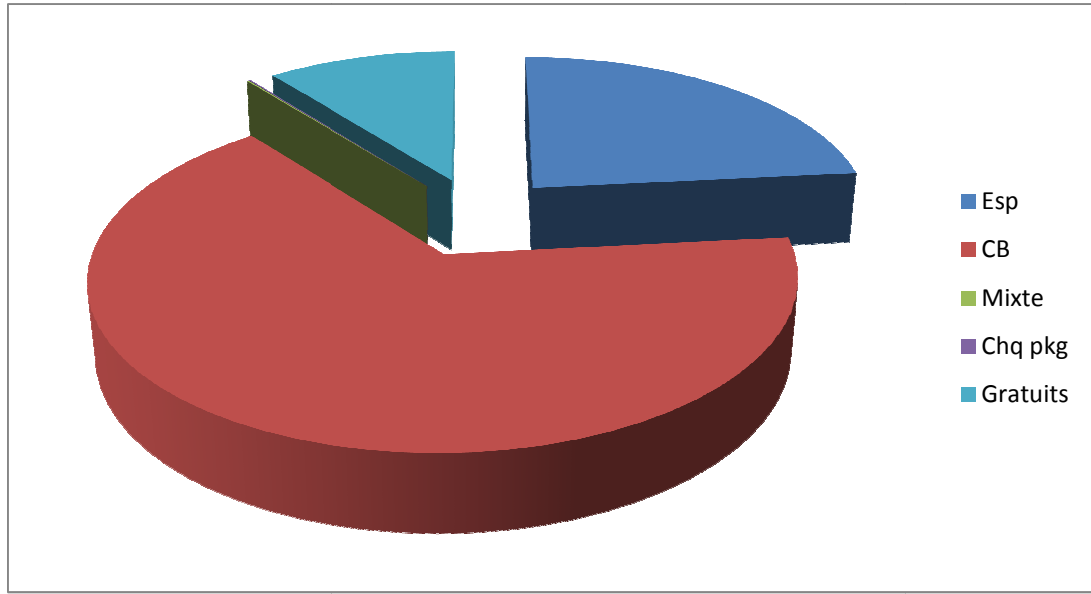
Evolution de l'indice de variation de la fréquentation horaire



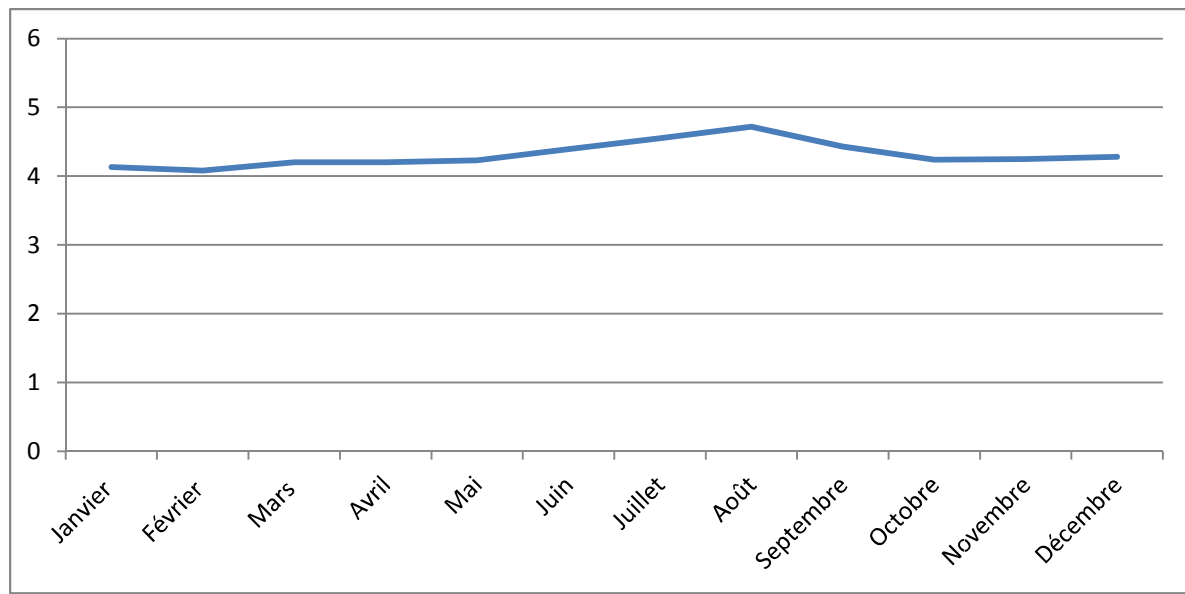
Structure mensuelle de la fréquentation horaire



Structure annuelle de la fréquentation horaire



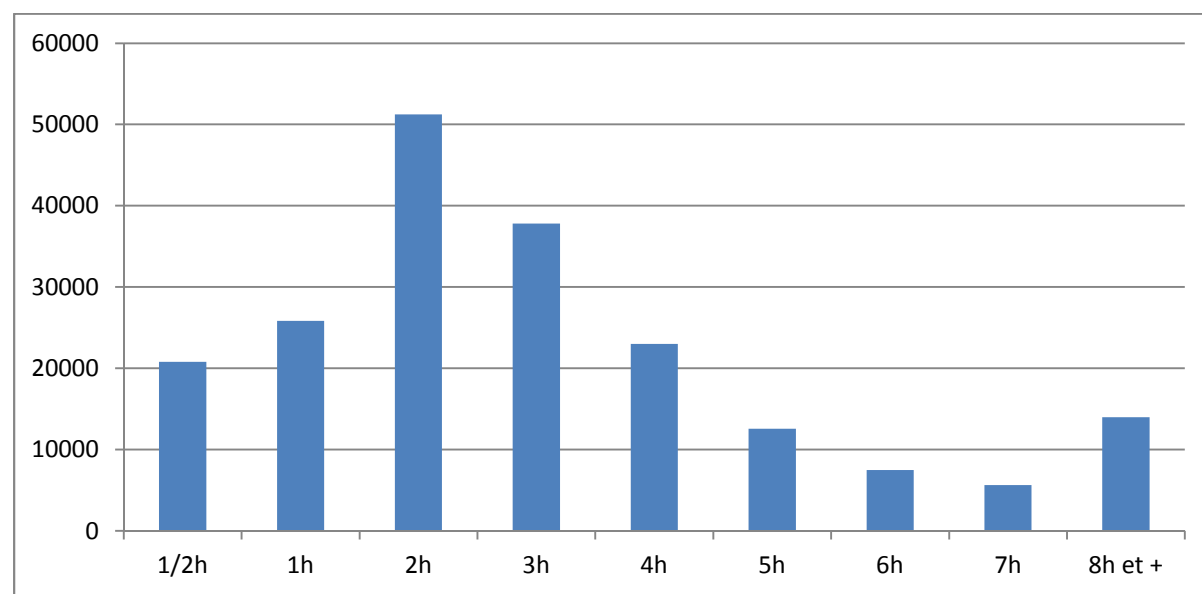
Evolution mensuelle du ticket moyen HT



Répartition des tickets selon la durée de stationnement

HORAIRES	TICKETS	%
1/2h	20796	10,48%
1h	25837	13,03%
2h	51243	25,83%
3h	37798	19,06%
4h	22987	11,59%
5h	12563	6,33%
6h	7501	3,78%
7h	5623	2,83%
8h et +	14003	7,06%
	198351	100,00%

Graphique de la répartition des tickets selon la durée de stationnement



PARTIE II

ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

PARKING VICTOR HUGO

1- LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

1-1- ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Description de l'enquête

Objectif

L'objectif de l'enquête menée par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est de savoir :

- D'où proviennent les automobilistes garés sur le parking Victor Hugo.
- Pour quelle activité les personnes viennent stationner sur le parking Victor Hugo.
- Combien de temps leur véhicule reste stationné en moyenne sur le parking.
- La satisfaction de la clientèle par rapport à différents critères

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parking Victor Hugo les jours suivants :

- Samedi 10 mai 2014
- Jeudi 15 mai 2014
- Dimanche 1^{er} juin 2014

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Placé à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à une sortie pour interroger les abonnés; le personnel leur a proposé le questionnaire suivant:

69 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Un abonné	29
Un client horaire	40

Lieu de provenance

	Total	Abonné	Horaire
Bordeaux hyper-centre	12	10	2
Bordeaux hors hyper-centre	12	7	5
CUB hors Bordeaux	24	10	14
Gironde hors CUB	7	2	5
Aquitaine hors Gironde	8	0	8
France hors Aquitaine	5	0	5
Etranger	1	0	1

Raison du stationnement dans le parc

	Total	Abonné	Horaire
Je suis résident du quartier	18	18	0
Je travaille dans le quartier	16	9	7
Tourisme	19	0	19
Visite (ex: Rdv médecin...)	2	1	1
Shopping	10	0	10
Loisirs	1	0	1
Autres	3	1	2

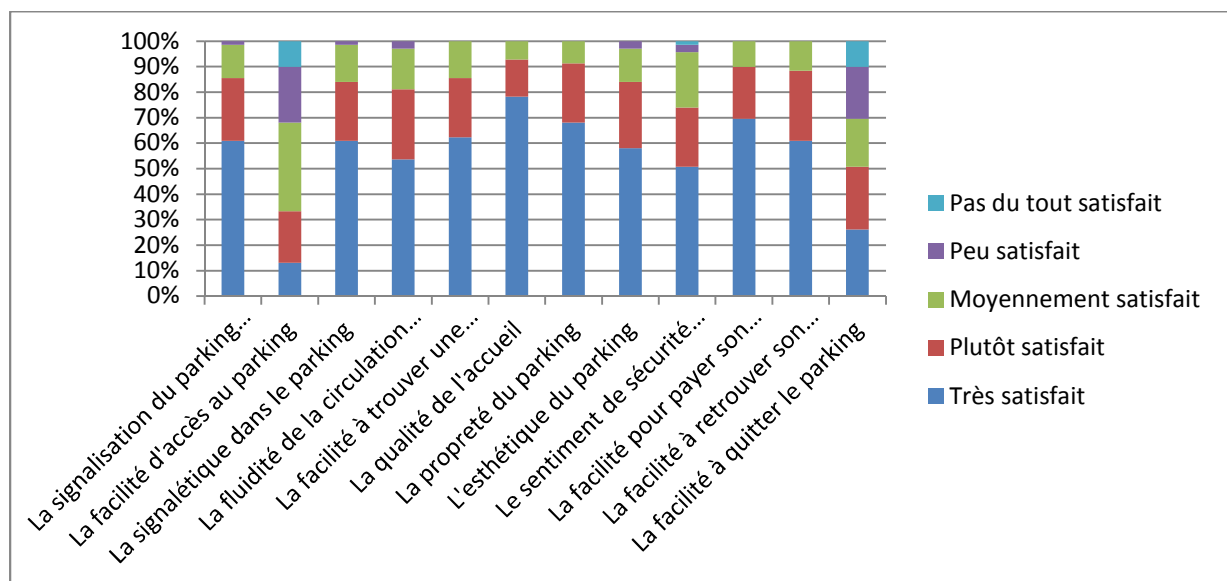
Fréquence de stationnement dans le parc

	Total	Abonné	Horaire
Tous les jours	14	14	0
Plusieurs fois par semaine	19	14	5
1 fois par semaine	13	1	12
1 fois tous les 15 jours	8	0	8
1 fois par mois	10	0	10
1 fois par trimestre	3	0	3
1 fois par semestre	0	0	0
1 fois par an	0	0	0
C'est la première fois	2	0	2

Durée de stationnement prévue ou habituelle dans le parc

	Total	Abonné	Horaire
Moins d'une heure	9	0	9
Moins de deux heures	16	0	16
Moins de trois heures	1	0	1
Moins de quatre heures	2	0	2
Moins de cinq heures	1	0	1
Moins de six heures	8	5	3
Entre 6 heures et 12 heures	9	6	3
Pour la journée	18	13	5
Pour plusieurs jours	5	5	0

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La signalisation du parking en approche	42	17	9	1	0
La facilité d'accès au parking	9	14	24	15	7
La signalétique dans le parking	42	16	10	1	0
La fluidité de la circulation dans le parking	37	19	11	2	0
La facilité à trouver une place dans le parking	43	16	10	0	0
La qualité de l'accueil	54	10	5	0	0
La propreté du parking	47	16	6	0	0
L'esthétique du parking	40	18	9	2	0
Le sentiment de sécurité dans le parking	35	16	15	2	1
La facilité pour payer son parking	48	14	7	0	0
La facilité à retrouver son véhicule	42	19	8	0	0
La facilité à quitter le parking	18	17	13	14	7



Lieu de provenance

La grande majorité des utilisateurs du parking Victor Hugo provient des différentes communes de la région bordelaise. La faible proportion des bordelais intra-muros utilisant ce parking, mis à part les résidents du quartier montre une utilisation importante de la mobilité douce (vélo, transport en commun, marche à pied) pour les trajets intra-centre ville.

Objet de la visite

La majorité des usagers abonnés du parking Victor Hugo stationnent leurs véhicules pour des raisons liées à leur lieu de résidence, forte proportion de résidents, et à leur travail. Pour les usagers horaires, le stationnement est surtout lié au travail, au shopping et au tourisme.

Fréquence de stationnement et durée de stationnement

Il y a une indéniable corrélation entre la fréquence, la durée de stationnement et la catégorie des usagers.

Les usagers stationnant le plus régulièrement et le plus longtemps leur véhicule sur le parking Victor Hugo sont des abonnés. A contrario, les usagers horaires stationnent moins souvent et pour des durées moins importantes.

Il est évident que le prix attractif des abonnements comparé au tarif horaire encourage les usagers stationnant régulièrement et pour des durées importantes sur le parking Victor Hugo à s'abonner.

Critères de satisfaction

Les mauvais scores enregistrés auprès de notre clientèle au niveau de la facilité d'accès au parking ainsi que de la facilité à le quitter sont majoritairement imputables aux travaux qui se sont déroulés tout au long de l'exercice 2014 au niveau de la Place de la Ferme de Richemont et du parvis du Palais des Sports. En effet, les voies ceinturant le parking ont dues être partiellement inversées ou mises en impasse, perturbant dès lors grandement le trafic au niveau de la Place de la Ferme de Richemont et de ses abords, et ceci malgré une information régulièrement fournie aux usagers par la SGGPB, la Mairie de Bordeaux et la CUB.

1-2- EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT

a. Description de l'enquête

Des critères d'évaluation ont été définis pour élaborer une grille permettant de quantifier la satisfaction perçue de la clientèle sur les dix principes de base de l'accueil-client.

Ces dix indicateurs de la qualité du service d'accueil sont transposés en 22 questions qui évaluent tant les perceptions que les attentes qu'a la clientèle de ce service sur des points bien définis. Un sondage est quant à lui élaboré pour saisir au plus juste l'opinion de la clientèle sur les différentes étapes du stationnement dans l'enceinte des parcs.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parking Victor Hugo les jours suivants :

- Samedi 10 mai 2014
- Jeudi 15 mai 2014
- Dimanche 1^{er} juin 2014

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Placé à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à une sortie pour interroger les abonnés; le personnel leur a proposé le questionnaire suivant:

42 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Un abonné	30
Un client horaire	12

Note de 1 à 5:

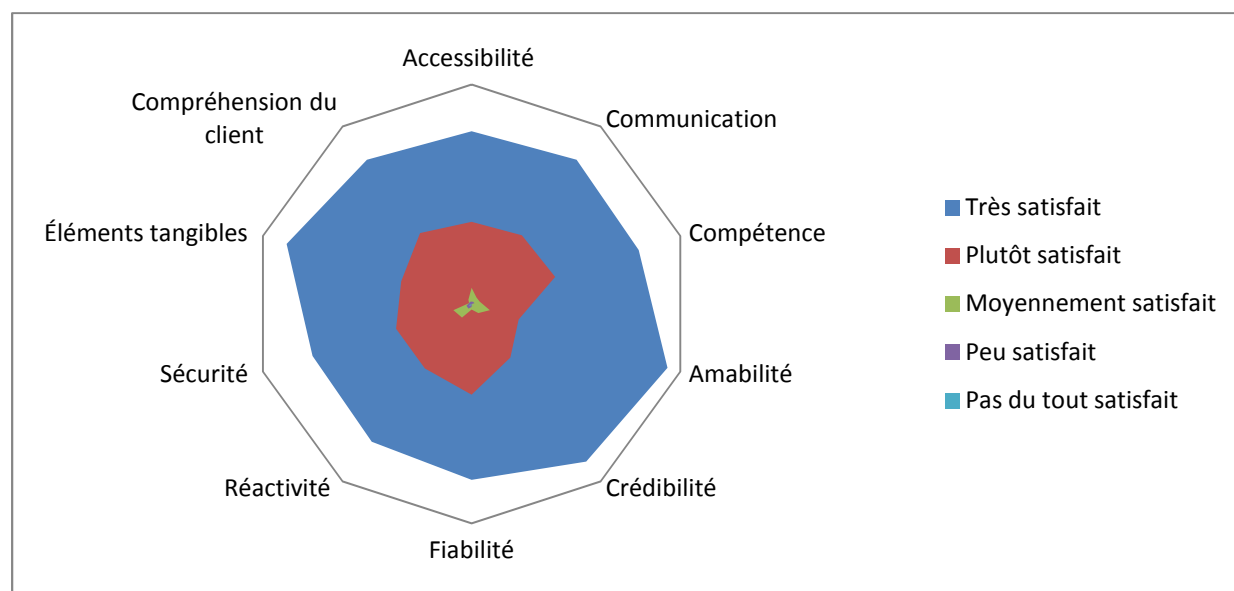
- 1 : Pas du tout satisfait
- 2 : Peu satisfait
- 3 : Moyennement satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Très satisfait

	5	4	3	2	1
1. Le matériel est bien entretenu	34	6	1	1	0
2. Le parc de stationnement et les locaux sont attrayants.	28	9	4	1	0
3. Le personnel a une présentation soignée.	33	5	4	0	0
4. Les supports associés au service (tels que les affichages, brochures ou communiqués) sont attrayants.	33	4	5	0	0
5. La SGGPB respecte les délais qu'elle s'est engagée à tenir.	35	6	1	0	0
6. Lorsqu'un client rencontre un problème, la SGGPB tâche d'y remédier avec promptitude.	34	7	1	0	0
7. La SGGPB fournit un service correct dès la première fois.	31	8	3	0	0
8. La SGGPB fournit ses services dans les délais convenus.	36	4	2	0	0
9. La SGGPB insiste pour établir des documents exempts d'erreurs.	35	7	0	0	0
10. Le personnel vous indique précisément le moment auquel les services seront exécutés.	32	8	1	1	0
11. Le personnel fournit un service rapide.	34	6	2	0	0
12. Le personnel est toujours prêt à vous aider.	35	5	2	0	0
13. Le personnel est toujours disponible pour répondre à vos demandes.	34	6	2	0	0
14. L'attitude du personnel vous inspire confiance.	38	4	0	0	0
15. Vous vous sentez en sécurité dans le parc de stationnement	27	8	5	1	1
16. Le personnel est aimable en toute circonstance.	32	4	6	0	0
17. Le personnel dispose des connaissances nécessaires pour vous renseigner.	28	10	4	0	0
18. La SGGPB vous accorde une attention particulière.	31	7	4	0	0
19. Les horaires de présence sont pratiques pour l'ensemble de ses clients.	39	3	0	0	0
20. La SGGPB emploie un personnel qui vous accorde une attention particulière.	32	6	4	0	0
21. La SGGPB a à coeur de vous satisfaire.	29	8	5	0	0
22. Le personnel comprend vos besoins spécifiques.	30	10	2	0	0

Indice de répartition des réponses selon dix principes de base de l'accueil-client

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accessibilité	63	30	6	1	0
Communication	65	31	3	1	0
Compétence	64	32	3	1	0
Amabilité	75	18	7	0	0
Crédibilité	71	24	4	0	1
Fiabilité	64	33	2	1	0
Réactivité	62	29	6	2	1
Sécurité	61	29	7	2	1
Éléments tangibles	71	27	1	1	0
Compréhension du client	65	32	2	1	0

Représentation graphique de la qualité de l'accueil-client



1-3- CONCLUSIONS

A la vue des résultats de cette enquête, l'évaluation de l'accueil-client est bonne, certains aspects sont à travailler pour encore accroître cette dernière.

Points forts

- La compréhension du client
- La communication
- L'amabilité
- La crédibilité

Orientations des futures mesures d'amélioration de l'accueil-client

- L'accessibilité du service
- La sécurité

2- LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS

Jeudi 6 Mars 2014

Un client horaire est venu se plaindre d'une tentative d'effraction sur son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Mardi 8 Avril 2014

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière de sortie côté Cours Victor Hugo. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Mardi 13 Mai 2014

Un abonné est venu se plaindre que son véhicule avait été dégradé volontairement. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Jeudi 22 Mai 2014

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière d'entrée côté Cours Victor Hugo. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Samedi 14 Juin 2014

Un client horaire est venu se plaindre de l'effraction de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Jeudi 21 Août 2014

Un client horaire est venu se plaindre d'un vol commis à l'intérieur de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Mardi 26 Août 2014

Un client horaire est venu se plaindre d'un vol commis à l'intérieur de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Vendredi 12 Septembre 2014

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière de sortie côté Cours Victor Hugo. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Lundi 15 Septembre 2014

Un client horaire est venu se plaindre d'un vol commis à l'intérieur de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Vendredi 7 Novembre 2014

Un abonné est venu se plaindre que son véhicule avait été dégradé volontairement. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Cerf Volant pour un dépôt de plainte.

Jeudi 11 Décembre 2014

Un véhicule a heurté la lisse de la barrière d'entrée côté Cours Victor Hugo. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

3– DESCRIPTIF DE L’EFFECTIF DU SERVICE

Globalement, le nombre d’heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 est de 9000 heures, correspondant en présence à 5 postes en équivalent temps plein.

L’encadrement du personnel, la responsabilité du fonctionnement du site, la qualité du service et nos exigences de proximité avec la clientèle nous ont conduits à proposer une structure composée d’un responsable d’exploitation, d’une assistante de direction, de six agents d’exploitation (deux de niveau Maîtrise et quatre de niveau Ouvriers/Employés).

Les tâches de chacun permettent de répondre aux obligations locales.

Responsable d’exploitation : Cadre

- Encadrement de l’ensemble des agents
- Responsable de l’organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l’exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d’amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d’exploitation

Assistante de direction : Maîtrise

- Enregistrement de la comptabilité
- Suivi des comptes
- Assure la facturation des abonnements
- Assure le suivi des encaissements
- Gestion quotidienne de la trésorerie

Agent d’exploitation : Maîtrise

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l’exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l’accueil des usagers, l’entretien et le nettoyage
- Assure une astreinte technique sur les trois parcs de stationnement

Agent d’exploitation : Ouvriers/Employés

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l’exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l’accueil des usagers, l’entretien et le nettoyage

4- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Comme il a été précisé dans les grilles d'évaluation du respect des normes Qualité en annexe de notre offre, la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux s'est engagée sur des fréquences de nettoyage des installations et des équipements pour le parc de stationnement Victor Hugo:

Zone de circulation des piétons : Fréquence journalière de nettoyage

→ Zones de paiement

- Caisses automatiques : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Poubelles : Poubelles vidées

→ Zone intérieure suivant les limites de propriété

- Zones piétonnières : Absence de détritrus et déchets
- Ascenseurs : Propreté, absence de tags
- Escaliers : Propreté
- Poubelles : Poubelles vidées

Zone de circulation des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

→ Travées d'entrée et de sortie

- Rampes d'accès: Absence de détritrus
- Contrôleurs ou bornes : Lisibilité, absence de tags
- Ilôts et trottoirs: Absence de détritrus
- Bandes de circulation : Absence de détritrus

→ Bandes de circulation dans le parking

- Sols: Absence de détritrus

Zone de stationnement des véhicules: Fréquence journalière de nettoyage

- Sols: Absence de détritrus

Toutes signalisations: Fréquence journalière de nettoyage

- Panneaux de circulation : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Information clientèle: Propreté, lisibilité, absence de tags

Locaux d'exploitation: Fréquence journalière de nettoyage

Lavage des sols: Un lavage mécanisé hebdomadaire des sols est effectué

PARTIE III

COMPTE – RENDU ANNUEL **TECHNIQUE ET FINANCIER** **GARAGE ALSACE LORRAINE**

1- COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE

1-1- PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs faits marquants sont à noter pour cette année d'exploitation, comme l'indique la liste non exhaustive ci-dessous :

- Maintien de la grille tarifaire abonnée en vigueur
- L'ensemble des places du garage est réservé aux abonnements résidents

1-2- EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS

• L'historique

Tout comme le parking Victor Hugo ou le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol, d'importants travaux ont été entrepris sur le garage cours Alsace Lorraine.

Une nouvelle gestion vidéo a été mise en place comprenant 6 caméras pour permettre la surveillance du site depuis le poste de contrôle lors des heures de présence d'un agent, couplé à un report d'images en permanence vers le parking Victor Hugo.

Dans un souci d'améliorer la sécurité dans l'enceinte du garage, l'ensemble du système de détection incendie et de détection CO/NO a été modernisé.

D'autres réalisations ont eu lieu pour accroître la qualité du service fourni à nos usagers : l'ascenseur a été remplacé et l'ensemble de l'éclairage du garage a été changé.

1-3- RELEVÉ ANNUEL DES EVENEMENTS

Aucun événement ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du garage Alsace Lorraine n'a été recensé sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

1-4- ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le garage Alsace Lorraine est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les résidents peuvent entrer et sortir du garage en permanence grâce à leur badge d'accès. La clientèle horaire n'est pas acceptée sur ce garage.

De façon générale nous assurons une présence physique sur le site du lundi au samedi de 12 heures à 13 heures.

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 est de 320 heures, correspondant en présence à 1/6 de poste en équivalent temps plein.

En dehors de ces périodes, il a été mis en place une astreinte téléphonique permanente basée sur le parking Victor Hugo et du personnel a été placé en astreinte technique (deux agents de maîtrise et le responsable d'exploitation) pour intervenir sur le parc.

1-5- MOYENS MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION

L'information passe par différents vecteurs et supports :

- L'information permanente : signalétique, information dans les parcs, site internet
- L'information ponctuelle sous forme de « publicité »

Les principaux vecteurs de communication sont :

- Les affichages intérieurs
- Le site internet de la SGGPB : www.sggparkingbordeaux.fr
- Les dépliantés distribués sur les parcs
- Les courriers d'information

Accueil et information des usagers							
Accueil physique : lieu	Garage Alsace Lorraine						
	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Merchr.</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vend.</i>	<i>Sam.</i>	<i>Dim.</i>
Accueil physique : horaires	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	
Accueil téléphonique : horaires	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	
Accueil via phonie : horaires	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	
Accueil via interphonie : horaires	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	24h/24
Messagerie et e.mail	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Délais de réponse aux courriers et réclamations des usagers	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j
Présence technique	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	12h-13h	
Astreinte technique	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	13h-12h	24h/24

1-6- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la suite de sa Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a adopté son agenda 21 lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable. La relation qui nous unit à la collectivité se devant d'être basée sur une confiance mutuelle et sur le respect des obligations de l'autre, notre société s'est engagée pleinement auprès de la mairie de Bordeaux dans cette démarche.

● Action 3: Accroître les déplacements du personnel de la société par des transports moins polluants

Un agent est titulaire d'un abonnement de transport en commun et utilise ce mode de transport pour les déplacements domicile-travail et entre les différents sites de stationnement. Conformément à nos engagements, la SGGPB assume à sa charge la moitié du coût de cet abonnement.

En outre, régulièrement nos agents d'exploitation utilisent les modes de mobilité alternatifs (à pied, en vélo électrique ou en transport en commun) pour nos déplacements intrasites. Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, plus de 1200 déplacements intrasites ont été effectués grâce à un de ces modes de mobilité.

● Action 5: Lutter contre les nuisances sonores par un réglage optimal des équipements de péage et une vérification régulière.

Cinquante deux contrôles du bon fonctionnement de ces équipements ont été effectués.

● Action 6: Limiter la consommation d'eau sur l'ensemble des sites.

Une opération de sensibilisation permanente, via un affichage auprès du personnel, est effectuée sur la limitation de la consommation d'eau et les principes simples à respecter.

La consommation annuelle sur l'ensemble du parc de stationnement Alsace Lorraine est de 19 m3, soit une baisse de 31.58 % (ou 6 m3) de la consommation par rapport à l'exercice antérieur.

● Action 7: Maîtriser la consommation d'énergie des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

L'écran du gestionnaire de contrôle d'accès a été remplacé par un écran à LED à basse consommation sur l'ensemble du site.

● Action 8: Réduire la consommation électrique générale sur le parking

Quatorze blocs d'éclairage de sécurité ont été remplacés par de nouveaux modèles à LED basse consommation à haute durée de vie. Quatre réglettes à néons ont été remplacées par des éclairages basse consommation à LED.

Une opération de sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel est effectuée sur la limitation de la consommation et les principes simples à respecter.

La consommation annuelle sur l'ensemble du parc de stationnement Alsace Lorraine est de 131 109 kWh, soit une baisse de 10.78 % (ou 15 847 kWh) de la consommation par rapport à l'exercice antérieur.

● Action 9: Réduction de la consommation de papier

La consommation de papier pour le parc de stationnement Alsace Lorraine a été d'environ 1300 feuilles de papier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

La priorité à l'archivage informatique des documents internes à la société, la réutilisation de papier déjà imprimé et l'impression recto-verso a permis de réduire la consommation de papier.

● Action 10: Utilisation de papier recyclable ou recyclé

La société des Grands Garages Parkings de Bordeaux utilise uniquement du papier 100 pour 100 recyclable, sans chlore, de label PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts. Cette certification **permet d'assurer le renouvellement de la forêt, tout en préservant l'eau, les sols, la faune et la flore** de ce milieu naturel.

● Action 11: Veille technologique pour les équipements de l'ensemble du site de stationnement

L'ensemble des blocs d'éclairage de sécurité est remplacé au fur et à mesure des dysfonctionnements constatés par de nouveaux modèles à LED plus performant au niveau de la consommation d'énergie et à haute durée de vie.

L'ensemble des réglottes à néons sera remplacé au fur et à mesure des dysfonctionnements constatés par des modèles à LED plus performant au niveau de la consommation d'énergie et à haute durée de vie.

Le critère « empreinte écologique » rentre en compte dans le choix du matériel informatique lors du remplacement du matériel existant, en choisissant dès que cela est possible la plus haute catégorie d'efficacité électrique.

● Action 12 : Tri sélectif des ordures « internes » de la société

Les ordures « internes » de la société comprenant du papier, des cartons ou du métal sont déposées régulièrement après des centres de tri ouverts par la CUB.

Les néons sont déposés auprès de nos fournisseurs pour recyclage en contrepartie de l'écotaxe payée lors de l'achat.

Une opération de sensibilisation permanente, via un affichage auprès du personnel, est effectuée sur les principes de tri sélectif à respecter.

● Action 13: Utilisation de produits d'entretien biodégradables

L'intégralité des produits d'entretien utilisés par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux sont conçus et fabriqués sous un système de management de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001, ISO 14001 et en accord avec le programme industriel européen « **Chartre du Nettoyage Durable** » selon lequel les entreprises tiennent compte de la durabilité dans le développement et la production de leurs produits.

● Action 14: Introduire les critères de développement durable dans l'acte d'achat et dans les choix d'investissement

A chaque projet d'achat ou d'investissement est pris en compte le coût global de l'opération : coût d'investissement, coût environnemental et coût d'exploitation.

2 – COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER

2-1- GRILLE TARIFAIRE

TARIFS	ABONNEMENT
---------------	-------------------

Mensuel 24h/24h	Résident	85 €
-----------------	----------	------

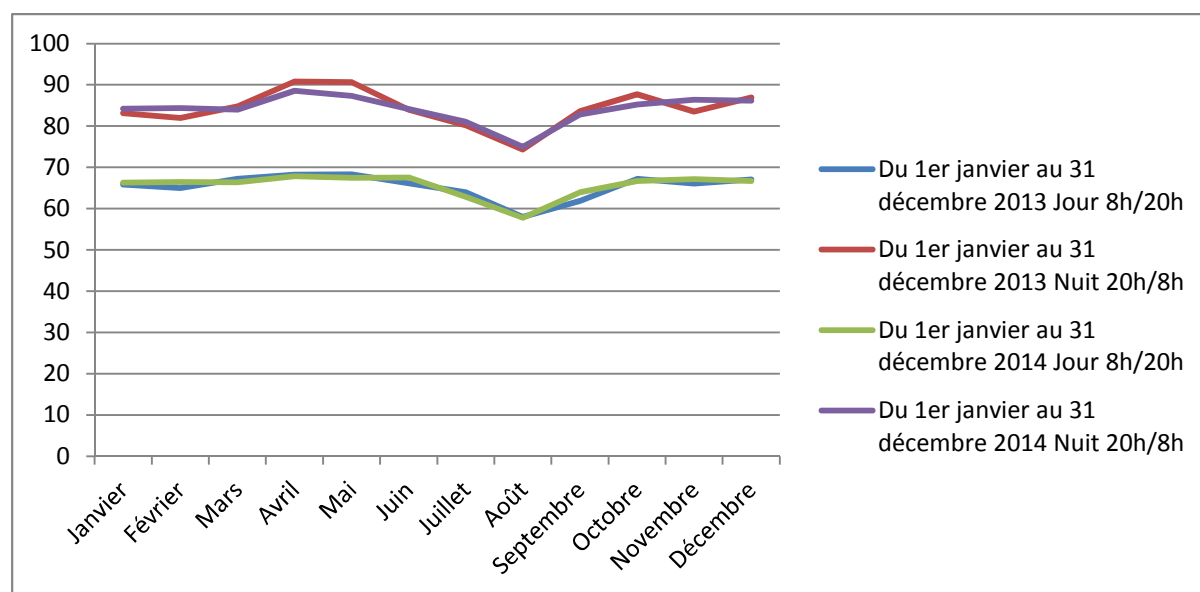
2-2- TAUX D'OCCUPATION MENSUEL

Le taux d'occupation correspondant au rapport entre le nombre moyen de véhicules en stationnement et le nombre total de places, les données du tableau ci-dessous sont donc exprimées en pourcentage par rapport aux 128 places constituant le garage Alsace Lorraine.

Une distinction est faite entre l'occupation diurne (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation nocturne (de 20 heures à 8 heures). Pour rappel, les taux d'occupations de l'année 2013 sont donnés.

	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013		Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	
	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h
Janvier	65,84	83,14	66,32	84,23
Février	64,97	81,98	66,49	84,41
Mars	67,23	84,77	66,36	84,02
Avril	68,27	90,82	67,85	88,56
Mai	68,31	90,62	67,44	87,33
Juin	66,12	83,98	67,51	84,17
Juillet	63,99	80,16	62,78	81,01
Août	58,03	74,30	57,77	74,98
Septembre	61,88	83,56	63,96	82,85
Octobre	67,24	87,67	66,71	85,23
Novembre	66,09	83,49	67,14	86,41
Décembre	67,11	86,96	66,72	86,12

Evolution du taux d'occupation mensuel

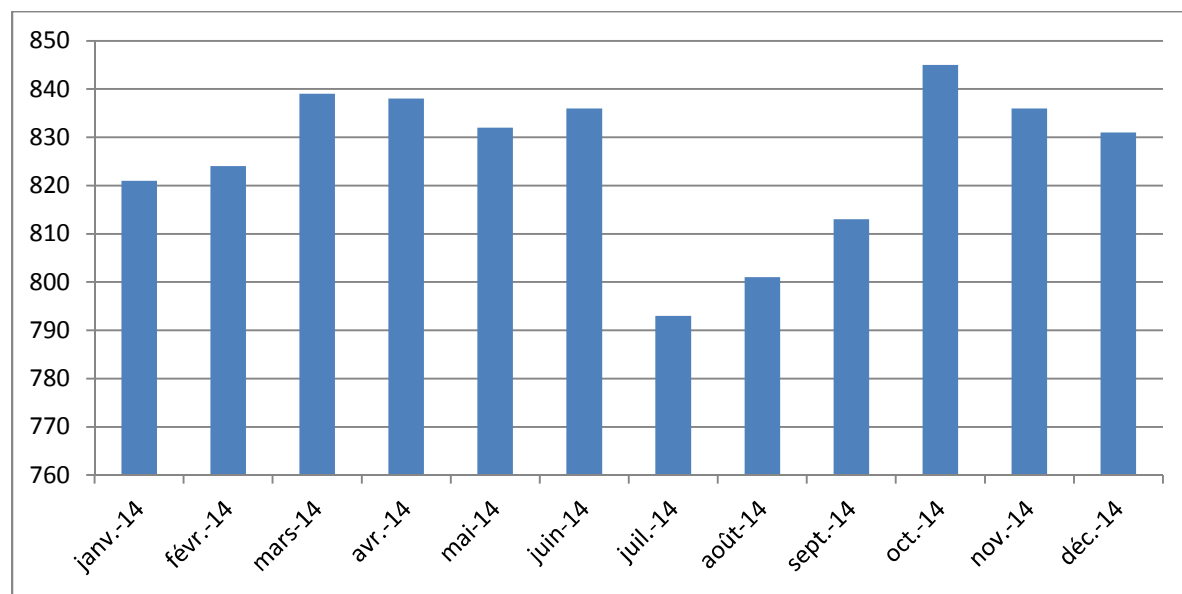


2-3- DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT

Les durées moyennes de stationnement pour le garage Alsace Lorraine sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les durées de stationnement sont exprimées en minutes.

	Durée moyenne stationnement Abonné
Janvier 2014	821
Février 2014	824
Mars 2014	839
Avril 2014	838
Mai 2014	832
Juin 2014	836
Juillet 2014	793
Août 2014	801
Septembre 2014	813
Octobre 2014	845
Novembre 2014	836
Décembre 2014	831

Durées moyennes de stationnement « Abonné » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014



2-4- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des abonnements en cours par catégories d’usagers sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014 ainsi que le chiffre d’affaire « abonné » mensuel hors taxe.

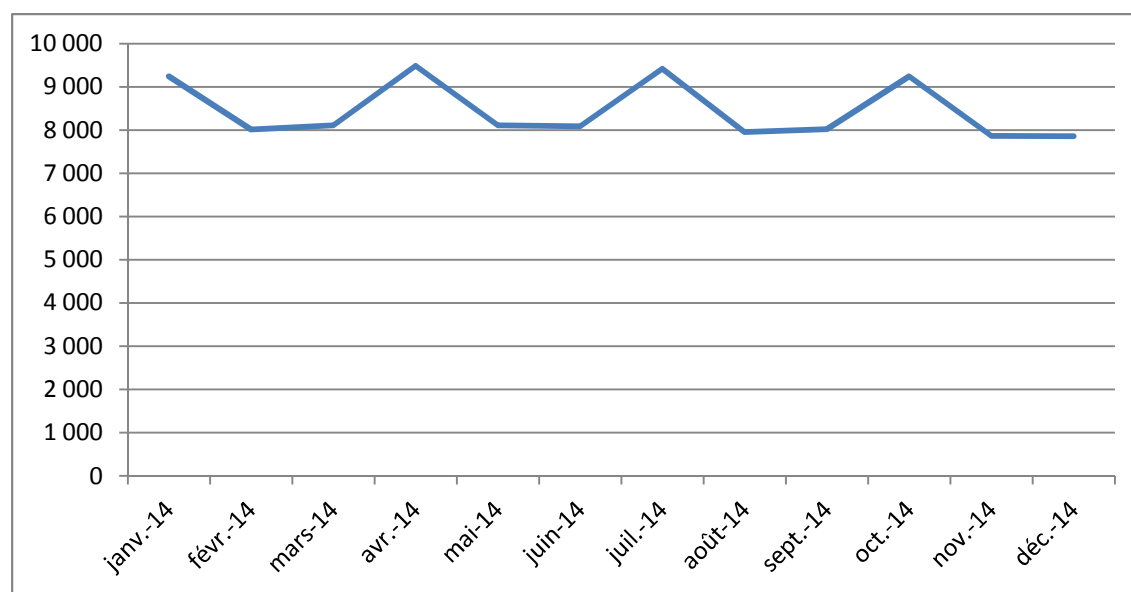
Il est à noter qu’aucun abonnement n’a été refusé sur cette période.

	Nombre	Chiffre affaire
	abonnements Résidents	Abonnements HT
Janvier 2014	123	9 240
Février 2014	126	8 011
Mars 2014	125	8 108
Avril 2014	125	9 487
Mai 2014	125	8 107
Juin 2014	126	8 083
Juillet 2014	125	9 422
Août 2014	123	7 950
Septembre 2014	123	8 021
Octobre 2014	122	9 241
Novembre 2014	122	7 862
Décembre 2014	120	7 859
		101 391

Evolution de la structure des abonnements sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

	Nombre abonnements Résidents	Chiffre affaire Abonnements HT
janv-14	123	9 240
févr-14	126	8 011
mars-14	125	8 108
avr-14	125	9 487
mai-14	125	8 107
juin-14	126	8 083
juil-14	125	9 422
août-14	123	7 950
sept-14	123	8 021
oct-14	122	9 241
nov-14	122	7 862
déc-14	120	7 859

Evolution du chiffre d'affaires « abonné » HT sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014



PARTIE IV

ANALYSE DE LA QUALITE DU **SERVICE** **GARAGE ALSACE LORRAINE**

1- LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

1-1- ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Description de l'enquête

Objectif

L'objectif de l'enquête menée par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est de savoir :

- La satisfaction de la clientèle par rapport à différents critères.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le garage Alsace Lorraine les jours suivants :

- Samedi 7 juin 2014
- Samedi 13 septembre 2014

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à la sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé le questionnaire suivant:

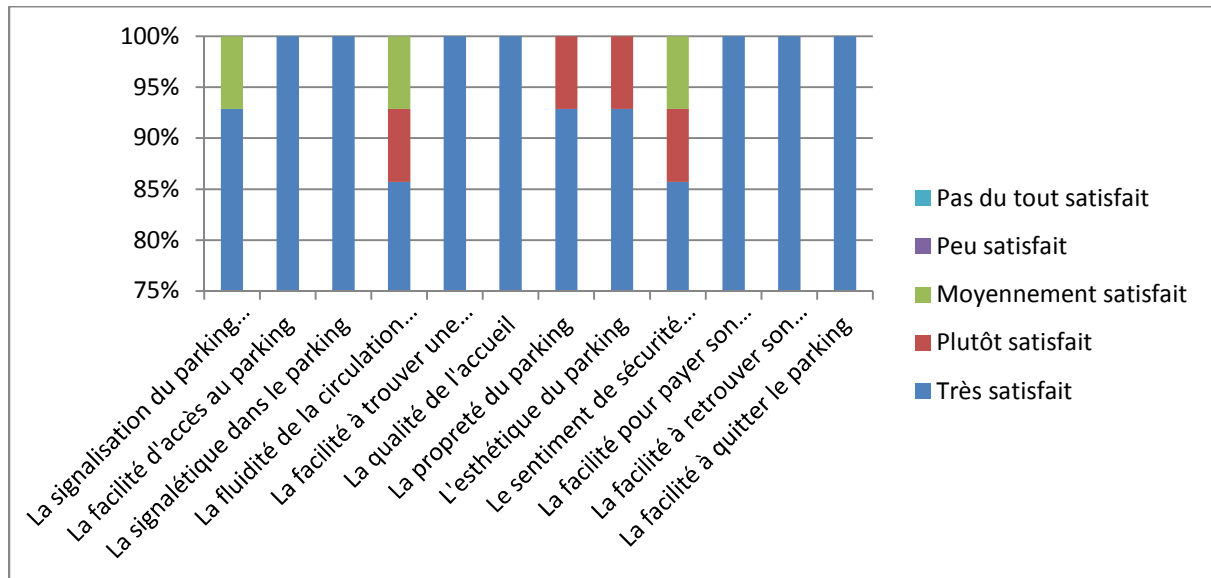
14 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Réponses au questionnaire de satisfaction clientèle

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La signalisation du parking en approche	13	0	1	0	0
La facilité d'accès au parking	14	0	0	0	0
La signalétique dans le parking	14	0	0	0	0
La fluidité de la circulation dans le parking	12	1	1	0	0
La facilité à trouver une place dans le parking	14	0	0	0	0
La qualité de l'accueil	14	0	0	0	0
La propreté du parking	13	1	0	0	0
L'esthétique du parking	13	1	0	0	0
Le sentiment de sécurité dans le parking	12	1	1	0	0
La facilité pour payer son parking	14	0	0	0	0
La facilité à retrouver son véhicule	14	0	0	0	0
La facilité à quitter le parking	14	0	0	0	0

Répartition des réponses au questionnaire de satisfaction clientèle



Les actions à mener pour accroître la satisfaction client doivent porter principalement sur la fluidité de circulation à l'intérieur et la sécurité.

1-2- EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT

a. Description de l'enquête

Des critères d'évaluation ont été définis pour élaborer une grille permettant de quantifier la satisfaction perçue de la clientèle sur les dix principes de base de l'accueil-client.

Ces dix indicateurs de la qualité du service d'accueil sont transposés en 22 questions qui évaluent tant les perceptions que les attentes qu'a la clientèle de ce service sur des points bien définis. Un sondage est quant à lui élaboré pour saisir au plus juste l'opinion de la clientèle sur les différentes étapes du stationnement dans l'enceinte des parcs.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le garage Alsace Lorraine les jours suivants :

- Samedi 7 juin 2014
- Samedi 13 septembre 2014

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Ils se sont placés à la sortie pour interroger les abonnés; ils leur ont proposé le questionnaire suivant:

12 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Réponses au questionnaire de qualité accueil-client

Note de 1 à 5:

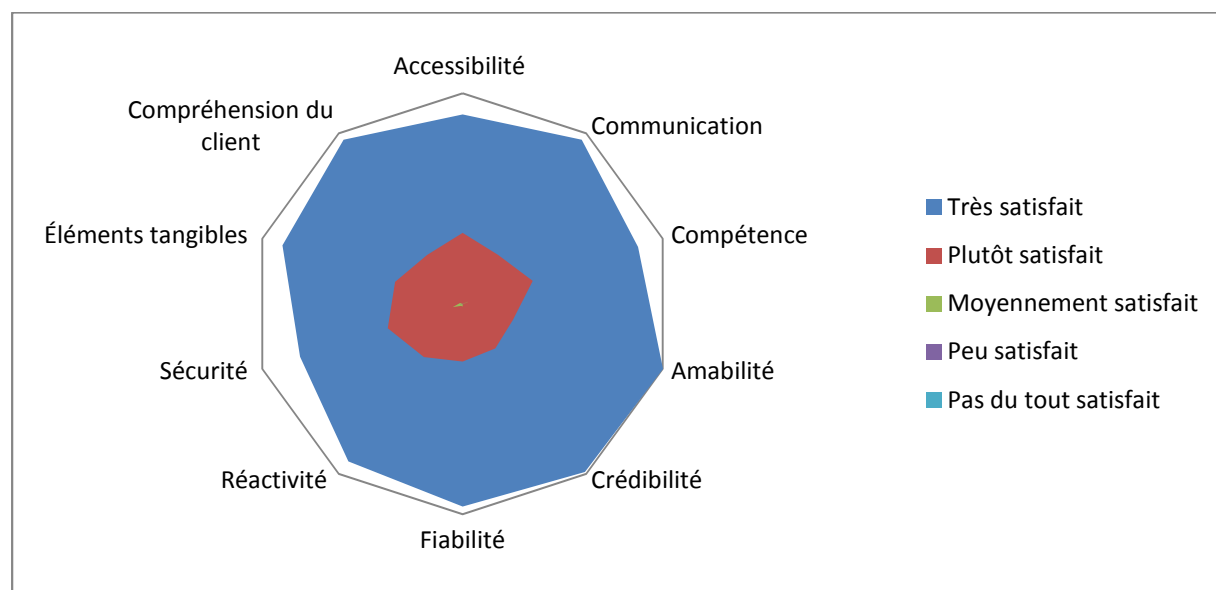
- 1 : Pas du tout satisfait
- 2 : Peu satisfait
- 3 : Moyennement satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Très satisfait

	5	4	3	2	1
1. Le matériel est bien entretenu	11	1	0	0	0
2. Le parc de stationnement et les locaux sont attrayants.	11	1	0	0	0
3. Le personnel a une présentation soignée.	12	0	0	0	0
4. Les supports associés au service (tels que les affichages, brochures ou communiqués) sont attrayants.	11	1	0	0	0
5. La SGGPB respecte les délais qu'elle s'est engagée à tenir.	11	1	0	0	0
6. Lorsqu'un client rencontre un problème, la SGGPB tâche d'y remédier avec promptitude.	12	0	0	0	0
7. La SGGPB fournit un service correct dès la première fois.	12	0	0	0	0
8. La SGGPB fournit ses services dans les délais convenus.	11	1	0	0	0
9. La SGGPB insiste pour établir des documents exempts d'erreurs.	12	0	0	0	0
10. Le personnel vous indique précisément le moment auquel les services seront exécutés.	11	1	0	0	0
11. Le personnel fournit un service rapide.	11	1	0	0	0
12. Le personnel est toujours prêt à vous aider.	12	0	0	0	0
13. Le personnel est toujours disponible pour répondre à vos demandes.	12	0	0	0	0
14. L'attitude du personnel vous inspire confiance.	12	0	0	0	0
15. Vous vous sentez en sécurité dans le parc de stationnement	10	1	1	0	0
16. Le personnel est aimable en toute circonstance.	11	1	0	0	0
17. Le personnel dispose des connaissances nécessaires pour vous renseigner.	11	1	0	0	0
18. La SGGPB vous accorde une attention particulière.	11	1	0	0	0
19. Les horaires de présence sont pratiques pour l'ensemble de ses clients.	10	1	1	0	0
20. La SGGPB emploie un personnel qui vous accorde une attention particulière.	11	1	0	0	0
21. La SGGPB a à coeur de vous satisfaire.	12	0	0	0	0
22. Le personnel comprend vos besoins spécifiques.	11	1	0	0	0

Indice de répartition des réponses selon dix principes de base de l'accueil-client

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accessibilité	72	27	1	0	0
Communication	77	23	0	0	0
Compétence	70	28	2	0	0
Amabilité	80	20	0	0	0
Crédibilité	79	21	0	0	0
Fiabilité	77	22	1	0	0
Réactivité	74	25	1	0	0
Sécurité	65	30	4	1	0
Éléments tangibles	72	27	1	0	0
Compréhension du client	77	23	0	0	0

Représentation graphique de la qualité de l'accueil-client



1-3- CONCLUSIONS

A la vue des résultats de cette enquête, l'évaluation de l'accueil-client est bonne, certains aspects sont à travailler pour encore accroître cette dernière.

Points forts

- La compréhension du client
- L'amabilité
- La crédibilité
- La réactivité

Orientations des futures mesures d'amélioration de l'accueil-client

- La sécurité

2- LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS

Mardi 8 Avril 2014

Un abonné a percuté le portail d'entrée n'ayant pas attendu l'ouverture complète de celui-ci. Déplacement de l'astreinte pour vérification de la barre sensible de sécurité et la remise en route du portail.

Mercredi 22 Octobre 2014

Un abonné a percuté le portail d'entrée n'ayant pas attendu l'ouverture complète de celui-ci. Déplacement de l'astreinte pour vérification de la barre sensible de sécurité et la remise en route du portail.

3- DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 est de 320 heures, correspondant en présence à 1/6 de poste en équivalent temps plein.

L'encadrement du personnel, la responsabilité du fonctionnement du site, la qualité du service et nos exigences de proximité avec la clientèle nous ont conduits à proposer une structure composée d'un responsable d'exploitation, d'une assistante de direction, de six agents d'exploitation (deux de niveau Maîtrise et quatre de niveau Ouvriers/Employés).

Les tâches de chacun permettent de répondre aux obligations locales

Responsable d'exploitation : Cadre

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Assistante de direction : Maîtrise

- Enregistrement de la comptabilité
- Suivi des comptes
- Assure la facturation des abonnements
- Assure le suivi des encaissements
- Gestion quotidienne de la trésorerie

Agent d'exploitation : Maîtrise

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage
- Assure une astreinte technique sur les trois parcs de stationnement

Agent d'exploitation : Ouvriers/Employés

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage

4- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Comme il a été précisé dans les grilles d'évaluation du respect des normes Qualité en annexe de notre offre, la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux s'est engagée sur des fréquences de nettoyage des installations et des équipements pour le garage Alsace Lorraine:

Zone de circulation des piétons : Fréquence journalière de nettoyage

- Ascenseur : Absence de détritres et déchets
- Escalier : Absence de détritres et déchets
- Zones piétonnières : Absence de détritres et déchets
- Poubelles : Poubelles vidées

Zone de circulation des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

→ Travées d'entrée et de sortie

- Rampes d'accès : Absence de détritres

→ Bandes de circulation dans le parking

- Sols: Absence de détritres

Zone de stationnement des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

- Sols: Absence de détritres

Toutes signalisations : Fréquence journalière de nettoyage

- Panneaux de circulation : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Information clientèle: Propreté, lisibilité, absence de tags

Local d'exploitation : Fréquence journalière de nettoyage

PARTIE V

COMPTE – RENDU ANNUEL **TECHNIQUE ET FINANCIER** **PARC ALLEES DE CHARTRES**

1- COMPTE RENDU ANNUEL TECHNIQUE

1-1- PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs faits marquants sont à noter pour cette année d'exploitation, comme l'indique la liste non exhaustive ci-dessous :

- Contingement du nombre d'abonnés entraînant une stagnation du chiffre d'affaire « abonné »
- Accroissement de la fréquentation horaire sur l'ensemble de la période par rapport à la précédente
- Augmentation du chiffre d'affaire total par rapport à la période précédente
- Réalisation de nombreux travaux sur l'ensemble du parc

1-2- EVOLUTION GENERALE DES EQUIPEMENTS

● L'historique

Depuis Octobre 2005, notre société assure la gestion et l'exploitation du parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol conformément au contrat d'affermage signé le 10 Octobre 2005 puis à celui signé le 23 Décembre 2008.

Dans le cadre de ces contrats, de nombreuses réalisations ont été effectuées sur le parc tout au long de la durée de l'exploitation.

En premier lieu, tous les équipements de péage ont été remplacés, après dépose et mise en décharge en accord avec la ville de Bordeaux du matériel précédent Parcomatic hors service, par du matériel neuf de marque PARK3000 fourni par la société C.I.A.N.T et maintenu par Parking Consulting. La mise en service a été réalisée en octobre 2005.

Une gestion vidéo a été mise en place avec 6 caméras pour permettre la surveillance du parc depuis le poste de contrôle en journée et avec un report d'images et l'enregistrement sur le poste de contrôle central situé au parking Victor Hugo. La surveillance depuis le parking Victor Hugo s'effectue en dehors des heures de présence d'un agent sur le parc. Elle est effective depuis mai 2006.

Depuis mai 2007, deux entrées Allées de Chartres et Allées de Bristol, et une sortie côté Allées de Chartres, ont été adaptées au parc de véhicules légers de 395 places. A la demande de la Mairie de Bordeaux par avenant du 16 avril 2007 nous avons aménagé un parc de 12 places avec une entrée et une sortie sur les Allées de Bristol, mis en service le 24 mai 2007, pour accueillir les cars de tourisme. Cette opération a permis une augmentation de 15 places pour les véhicules légers et la suppression de la zone réservée aux abonnés de 80 places en la reliant à la zone du parc initialement principal de 300 places pour ne faire qu'une seule zone de 395 places abonnés et horaires.

En 2009, vingt arceaux à vélo ont été implantés sur le parc de stationnement conformément à nos engagements auprès de la mairie de Bordeaux liés à notre Charte d'écologie urbaine et de développement durable.

En mars 2010, le matériel de péage a été remis à neuf lors du passage à la norme CB 5.2 au niveau des caisses de paiement et des bornes de sortie. Une deuxième sortie côté Allées de Bristol a été ouverte, avec l'implantation d'une nouvelle caméra de vidéo-surveillance, répondant à la demande de notre clientèle pour améliorer les flux de circulation à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du parc de stationnement.

En juin 2010, le revêtement des voies de circulation du parc de stationnement pour véhicules légers a été intégralement refait en enrobé dans un souci d'améliorer la qualité du service rendu à nos usagers.

En 2011, le marquage au sol de l'ensemble du parc des Allées de Chartres a été repris. En outre, les contours de protection des pieds des arbres ont été déposés et refaits. Deux bornes pour le rechargement des véhicules électriques ont été installées.

En 2012, la signalisation existante sur l'ensemble du parc de stationnement a été refaite. Il a aussi été entrepris la réfection d'une partie du système de clôture, la reprise d'une partie de l'éclairage ou la réfection de l'évacuation des eaux pluviales au niveau de la salle de contrôle.

En 2013, un défibrillateur cardiaque externe automatique a été installé et le gestionnaire d'enregistrement vidéo a été remplacé.

• **Les réalisations sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 Décembre 2014**

En août 2014 : la réfection du marquage au sol sur l'ensemble du parc de stationnement.

En décembre 2014 : l'achat et la mise en place de barrières identiques au mobilier urbain déjà en place pour délimiter la séparation entre le parc de stationnement pour les véhicules légers et celui réservé aux cars de tourisme.

D'autres réalisations ont eu lieu durant la période, comme le changement des différents compteurs électriques ou la reprise partielle de l'éclairage du parc.

1-3- RELEVÉ ANNUEL DES ÉVÉNEMENTS

Une liste des événements ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du parc des Allées de Chartres est présentée ci-dessous.

• DIMANCHE 5 Janvier 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

• DIMANCHE 2 Février 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

• Du VENDREDI 21 Février 2014 au DIMANCHE 23 Mars 2014

En application du contrat d'affermage signé avec la Mairie de Bordeaux, 150 cartes d'accès ont été mises à disposition pour toute la durée de la Foire aux Plaisirs se déroulant sur l'Esplanade des Quinconces.

• DIMANCHE 2 Mars 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 6 Avril 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 4 Mai 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- Du LUNDI 23 Juin 2014 au Mardi 1^{er} Juillet 2014

En application du contrat d'affermage signé avec la Mairie de Bordeaux, 200 cartes d'accès ont été mises à disposition pour toute la durée de « Bordeaux Fête le Vin » se déroulant sur l'Esplanade des Quinconces.

- DIMANCHE 1^{er} Juin 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 6 Juillet 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 3 Août 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 7 Septembre 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 5 Octobre 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- Du VENDREDI 10 Octobre 2014 au DIMANCHE 2 Novembre 2014

En application du contrat d'affermage signé avec la Mairie de Bordeaux, 150 cartes d'accès ont été mises à disposition pour toute la durée de la Foire aux Plaisirs se déroulant sur l'Esplanade des Quinconces.

- DIMANCHE 2 Novembre 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

- DIMANCHE 7 Décembre 2014

Journée « Dimanche sans voiture », en raison du périmètre de sécurité mis en place, le parking est uniquement accessible par l'Allée de Bristol.

1-4- ORGANISATION DU SERVICE ET MODIFICATIONS EVENTUELLES

Le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les résidents et autres abonnés peuvent entrer et sortir du parc en permanence grâce à leur badge d'accès. La clientèle horaire peut entrer en prenant un ticket et sortir du parc en permanence après paiement.

En fonction des besoins, la présence sur le site a été redéployée au-delà de ces horaires notamment :

- Les dimanches du mois de décembre et d'activité commerciale en liaison avec les manifestations bordelaises (cirque Gruss, Foires aux plaisirs, Foires à la brocante, la fête du fleuve, lors de l'ouverture des commerces le dimanche...)

- Le jour férié du 1^{er} mai

De façon générale nous assurons une présence physique sur le site du lundi au samedi de 9 heures à 18 heures 30.

Listes des manifestations bordelaises :

- **Cirque Grüss du 16 janvier au 9 février 2014**
- **Foire aux plaisirs du 21 février au 23 mars 2014**
- **Foire à la brocante du 25 avril au 11 mai 2014**
- **Fête du Vin du 26 Juin au 29 juin 2014**
- **Foire aux plaisirs du 10 octobre au 2 novembre 2014**
- **Foire à la brocante du 21 novembre au 7 décembre 2014**
- **Ouverture des commerces les dimanches 7, 14 et 21 décembre 2014**

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 est de 3500 heures, correspondant en présence à 2 postes en équivalent temps plein.

En dehors de ces périodes, il a été mis en place une astreinte téléphonique permanente basée sur le parking Victor Hugo et du personnel a été placé en astreinte technique (deux agents de maîtrise et le responsable d'exploitation) pour intervenir sur le parc.

1-5- MOYENS MIS AU SERVICE DE L'INFORMATION

Les principaux vecteurs de communication sont :

- Les affichages intérieurs
- Le site internet de la SGGPB : www.sggparkingbordeaux.fr
- Les dépliants distribués sur les parcs
- Les courriers d'information

Accueil et information des usagers	Parc sis allées de Chartres et de Bristol						
	Lundi	Mardi	Merchr.	Jeudi	Vend.	Sam.	Dim.
Accueil physique : horaires	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Accueil téléphonique : horaires	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Accueil via phonie : horaires	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Accueil via interphonie : horaires	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	24h/24
Messagerie et e.mail	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Délais de réponse aux courriers et réclamations des usagers	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j	2 à 7 j
Présence technique	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	9h-18h30	
Astreinte technique	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	18h30-9h	24h/24

1-6- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la suite de sa Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a adopté son agenda 21 lors du Conseil municipal du 22 décembre 2008.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable. La relation qui nous unit à la collectivité se devant d'être basée sur une confiance mutuelle et sur le respect des obligations de l'autre, notre société s'est engagée pleinement auprès de la mairie de Bordeaux dans cette démarche.

De nombreuses actions liées au respect d'un développement durable ont été entreprises sur le parc de stationnement des Allées de Chartres :

● Action 1: Réserver des emplacements pour les véhicules électriques

Deux places de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques sont en service sur le parc de stationnement.

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, 21 rechargements de véhicules électriques ont été répertoriés par nos services.

● Action 2: Accroître le nombre d'emplacements pour les personnes à mobilité réduite.

Deux abonnements au tarif « personnes à mobilité réduite » ont été délivrés sur la période.

● Action 3: Accroître les déplacements du personnel de la société par des transports moins polluants

Un agent est titulaire d'un abonnement de transport en commun et utilise ce mode de transport pour les déplacements domicile-travail et entre les différents sites de stationnement. Conformément à nos engagements, la SGGPB assume à sa charge la moitié du coût de cet abonnement.

En outre, régulièrement nos agents d'exploitation utilisent les modes de mobilité alternatifs (à pied, en vélo électrique ou en transport en commun) pour nos déplacements intrasites. Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, plus de 1200 déplacements intrasites ont été effectués grâce à un de ces modes de mobilité.

● Action 4: Mettre gratuitement à la disposition de structures gestionnaires de covoiturage des places de stationnement

Deux places de stationnement sont mises gratuitement à la disposition de la société Citiz sur l'enceinte du parc des Allées de Chartres.

● Action 5: Lutter contre les nuisances sonores par un réglage optimal des équipements de péage et une vérification régulière.

La spécificité du matériel de péage implanté sur le parc de stationnement des Allées de Chartres, barrière levante équipée de lisse pendulaire non articulée auto-freinante avec lyre de repose, permet d'éviter tout risque de nuisances sonores de ces équipements.

Cinquante deux contrôles du bon fonctionnement de ces équipements ont été effectués.

● Action 6: Limiter la consommation d'eau sur l'ensemble des sites.

Une opération de sensibilisation permanente, via un affichage auprès du personnel, est effectuée sur la limitation de la consommation d'eau et les principes simples à respecter.

La consommation annuelle sur l'ensemble du parc de stationnement des Allées de Chartres est de 8 m³, soit une baisse de 11.11 % (ou 1 m³) de la consommation par rapport à l'exercice antérieur.

● Action 7: Maîtriser la consommation d'énergie des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

L'écran des caisses de paiement a été remplacé par un écran à LED à basse consommation.

● Action 8: Réduire la consommation électrique générale sur le parking

Une opération de sensibilisation permanente via un affichage auprès du personnel est effectuée sur la limitation de la consommation et les principes simples à respecter.

La consommation annuelle sur l'ensemble du parc de stationnement des Allées de Chartres est de 34 321 kWh, soit une baisse de 7.46 % (ou 2 766 kWh) de la consommation par rapport à l'exercice antérieur.

● Action 9: Réduction de la consommation de papier

La consommation de papier pour le parc de stationnement des Allées de Chartres a été d'environ 2800 feuilles de papier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

La priorité à l'archivage informatique des documents internes à la société, la réutilisation de papier déjà imprimé et l'impression recto-verso a permis de réduire la consommation de papier.

● Action 10: Utilisation de papier recyclable ou recyclé

La société des Grands Garages Parkings de Bordeaux utilise uniquement du papier 100 pour 100 recyclable, sans chlore, de label PEFC. La certification PEFC du papier garantit le respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts. Cette certification permet d'assurer le renouvellement de la forêt, tout en préservant l'eau, les sols, la faune et la flore de ce milieu naturel.

Depuis 2010, les rouleaux de papier permettant l'impression des tickets d'entrée et des reçus de paiement ont été remplacés, malgré le surcoût, par du papier recyclable garanti sans Bisphénol A.

● Action 11: Veille technologique pour les équipements de l'ensemble du site de stationnement

L'ensemble des têtes de candélabres sont remplacés au fur et à mesure des dysfonctionnements constatés par de nouvelles têtes plus performantes au niveau de la consommation d'énergie pour un même rendu lumineux.

Le critère « empreinte écologique » rentre en compte dans le choix du matériel informatique lors du remplacement du matériel existant, en choisissant dès que cela est possible la plus haute catégorie d'efficacité électrique.

● Action 12 : Tri sélectif des ordures « internes » de la société

Les ordures « internes » de la société comprenant du papier, des cartons ou du métal sont déposées régulièrement après des centres de tri ouverts par la CUB.

Une opération de sensibilisation permanente, via un affichage auprès du personnel, est effectuée sur les principes de tri sélectif à respecter.

● Action 13: Utilisation de produits d'entretien biodégradables

L'intégralité des produits d'entretien utilisés par la société des Grands Garages Parkings de Bordeaux sont conçus et fabriqués sous un système de management de la qualité et de l'environnement certifié ISO 9001, ISO 14001 et en accord avec le programme industriel européen « **Chartre du Nettoyage Durable** » selon lequel les entreprises tiennent compte de la durabilité dans le développement et la production de leurs produits.

● Action 14: Introduire les critères de développement durable dans l'acte d'achat et dans les choix d'investissement

A chaque projet d'achat ou d'investissement est pris en compte le coût global de l'opération : coût d'investissement, coût environnemental et coût d'exploitation.

2 – COMPTE RENDU ANNUEL FINANCIER

2-1- GRILLE TARIFAIRE

TARIFS HORAIRES VEHICULES LEGERS

HORAIRES	DE 8H00 A 20H00	DE 20H00 A 8H00
1/2h	0,00€	0,00€
1h	2,00€	2,00€
2h	4,00€	3,50€
3h	6,00€	3,50€
4h	8,00€	3,50€
5h	9,00€	3,50€
6h	10,00€	3,50€
7h	11,00€	3,50€
8h	12,00€	3,50€
8h et +	13,00€	3,50€

Forfait Ticket	Perdu = 16,50€
----------------	----------------

TARIFS ABONNEMENT

Mensuel 24h/24h Résident	50 €
Mensuel 24h/24h Etudiant	50 €
Mensuel 24h/24h Mobilité réduite	50 €
Mensuel 24h/24h Normal	85 €

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CARS DE TOURISME

Matin	8h à 13h	10 €
Après-Midi	13h à 19h	10 €
Soirée	19h à 2h le lendemain	15 €
Journée	8h à 19h	15 €
Nuit	19h à 8h le lendemain	20 €
24 heures	8h à 8h le lendemain	25 €

TARIFS CHEQUES PARKING

100	90 €
-----	------

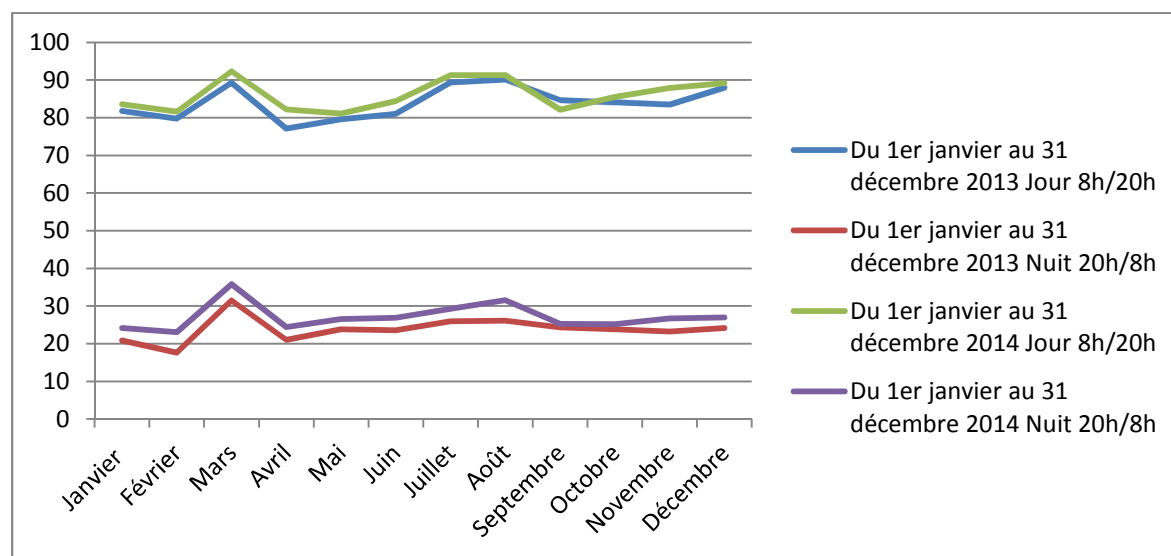
2-2- TAUX D'OCCUPATION MENSUEL

Le taux d'occupation correspondant au rapport entre le nombre moyen de véhicules en stationnement et le nombre total de places, les données du tableau ci-dessous sont donc exprimées en pourcentage par rapport aux 412 places constituant le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol.

Une distinction est faite entre l'occupation diurne (de 8 heures à 20 heures) et l'occupation nocturne (de 20 heures à 8 heures). Pour rappel, les taux d'occupations pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 sont donnés.

	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013		Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	
	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h	Jour 8h/20h	Nuit 20h/8h
Janvier	81,74	20,83	83,58	24,17
Février	79,77	17,58	81,60	23,02
Mars	89,26	31,44	92,35	35,81
Avril	77,14	21,03	82,17	24,43
Mai	79,56	23,78	81,09	26,55
Juin	81,01	23,59	84,43	26,90
Juillet	89,33	25,91	91,28	29,24
Août	90,14	26,10	91,25	31,56
Septembre	84,65	24,32	82,11	25,27
Octobre	84,03	23,85	85,49	25,16
Novembre	83,44	23,21	87,93	26,68
Décembre	87,96	24,19	89,20	26,97

Evolution du taux d'occupation mensuel

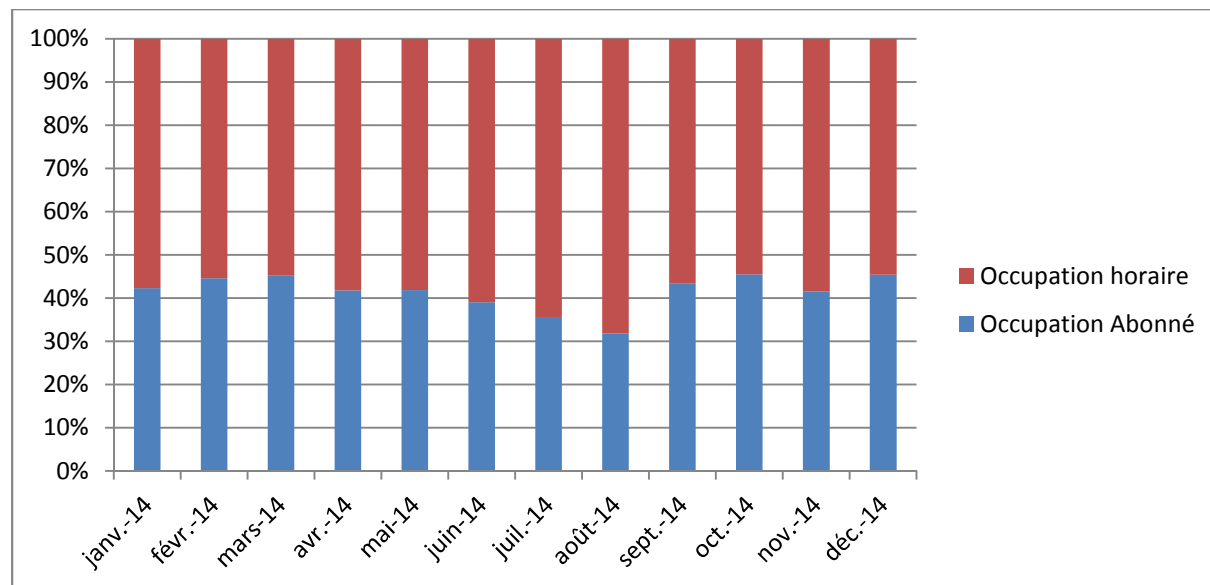


2-3- REPARTITION DE L'OCCUPATION PAR TYPE D'USAGER

Les données du tableau ci-dessous sont exprimées en pourcentage. Une distinction a été faite entre la clientèle horaire et abonnée.

	Occupation Abonné	Occupation horaire
Janvier 2014	42,26	57,74
Février 2014	44,58	55,42
Mars 2014	45,16	54,84
Avril 2014	41,79	58,21
Mai 2014	41,81	58,19
Juin 2014	39,03	60,97
Juillet 2014	35,6	64,4
Août 2014	31,74	68,26
Septembre 2014	43,32	56,68
Octobre 2014	45,47	54,53
Novembre 2014	41,55	58,45
Décembre 2014	45,39	54,61

Répartition de l'occupation selon le type d'utilisateur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

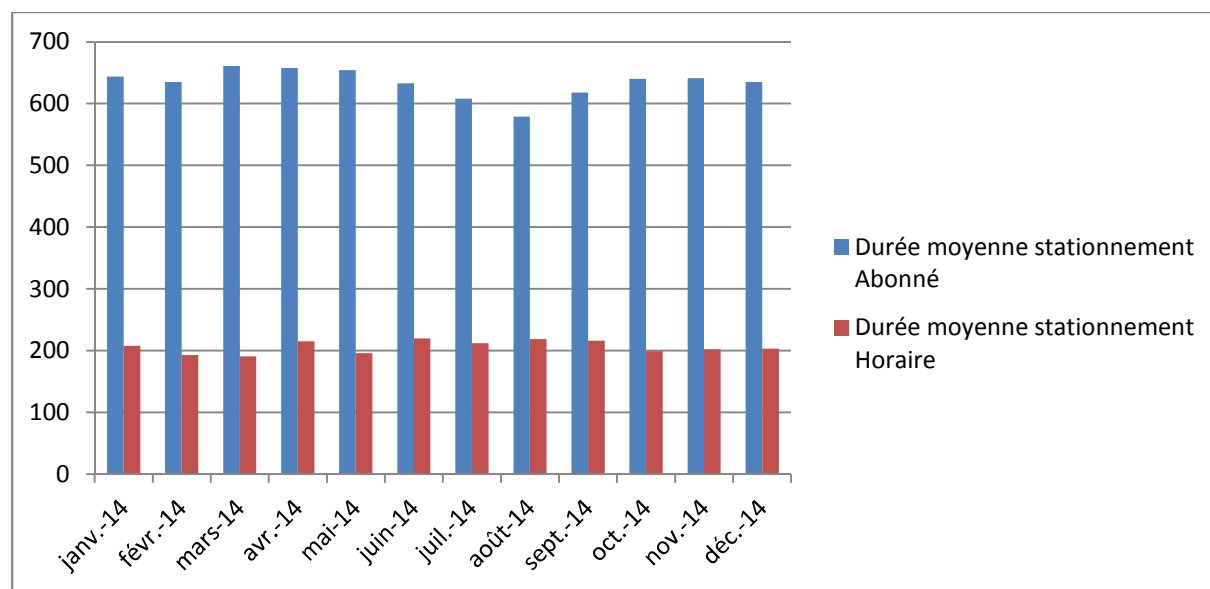


2-4- DUREES MOYENNES DE STATIONNEMENT

Les durées moyennes de stationnement selon le type d'utilisateur (abonné ou horaire) pour le parc de stationnement sis allées de Chartres et de Bristol sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les durées de stationnement sont exprimées en minutes. Une distinction est faite entre la durée moyenne de stationnement de la clientèle horaire et abonnée.

	Durée moyenne stationnement Abonné	Durée moyenne stationnement Horaire
Janvier 2014	644	208
Février 2014	635	193
Mars 2014	661	191
Avril 2014	658	215
Mai 2014	654	196
Juin 2014	633	220
Juillet 2014	608	212
Août 2014	579	219
Septembre 2014	618	216
Octobre 2014	640	199
Novembre 2014	641	202
Décembre 2014	635	203

Durées moyennes de stationnement selon le type d'usager pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014



2-5- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION ABONNE

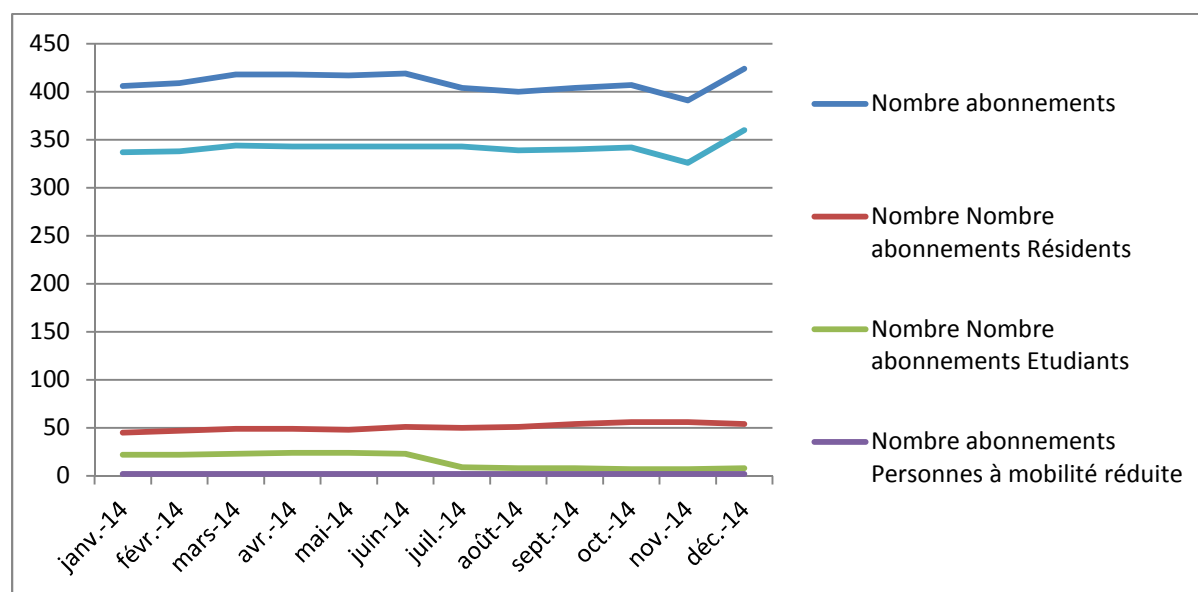
Le tableau ci-dessous présente la répartition des abonnements en cours par catégories d'usagers sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ainsi que le chiffre d'affaire « abonné » mensuel hors taxe.

Il est à noter qu'une liste d'attente pour les abonnements permanents a été mise en place sur la période de référence.

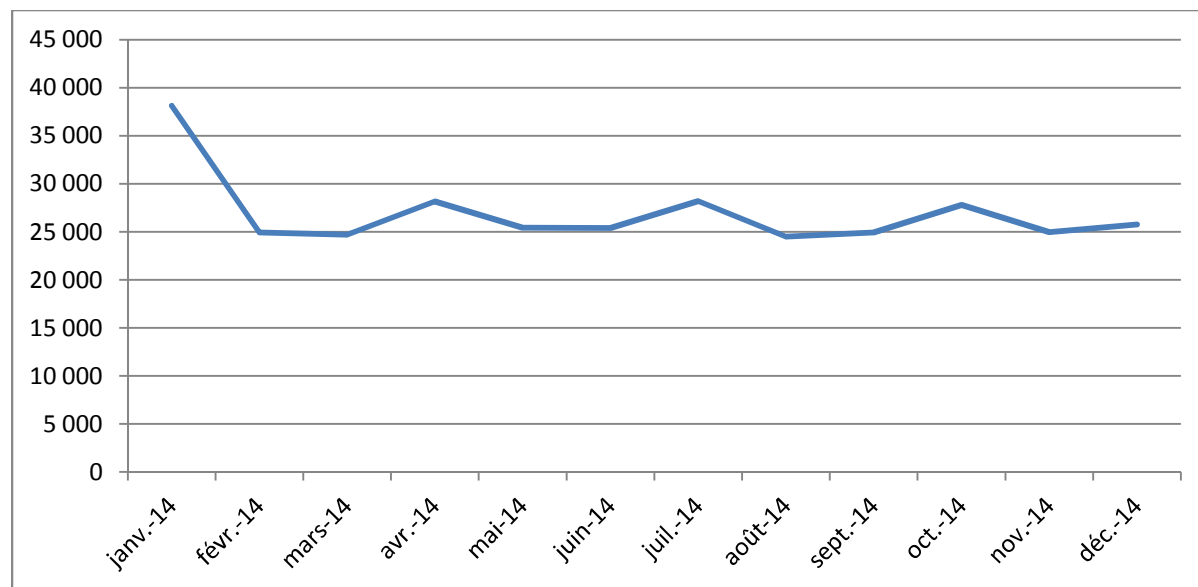
Il est à noter qu'aucun abonnement résident ou personnes à mobilité réduite n'a été refusé sur la période de référence.

	Nombre abonnements	Nombre abonnements Résidents	Nombre abonnements Etudiants	Nombre abonnements Personnes à mobilité réduite	Nombre abonnements Permanents	Chiffre affaire Abonnements HT
Janvier 2014	406	45	22	2	337	38 117
Février 2014	409	47	22	2	338	24 940
Mars 2014	418	49	23	2	344	24 687
Avril 2014	418	49	24	2	343	28 160
Mai 2014	417	48	24	2	343	25 442
Juin 2014	419	51	23	2	343	25 383
Juillet 2014	404	50	9	2	343	28 193
Août 2014	400	51	8	2	339	24 492
Septembre 2014	404	54	8	2	340	24 917
Octobre 2014	407	56	7	2	342	27 787
Novembre 2014	391	56	7	2	326	24 951
Décembre 2014	424	54	8	2	360	25 753
						322 822

Evolution de la structure des abonnements pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014



Evolution du chiffre d'affaires « abonné » HT pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

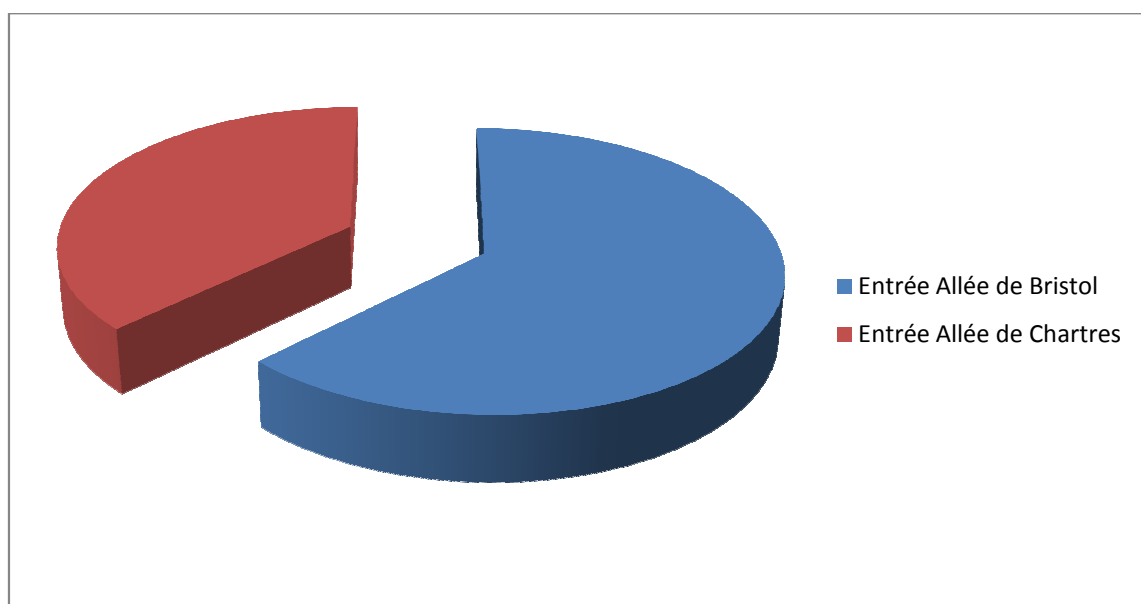


Répartition des entrées de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Entrées

	Nombre entrées	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne entrées/jour
Entrée Allée de Bristol	65816	62,72%	62,72%	180
Entrée Allée de Chartres	39121	37,28%	37,28%	107
Total	104937		100,00%	287

Graphique de la répartition des entrées de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

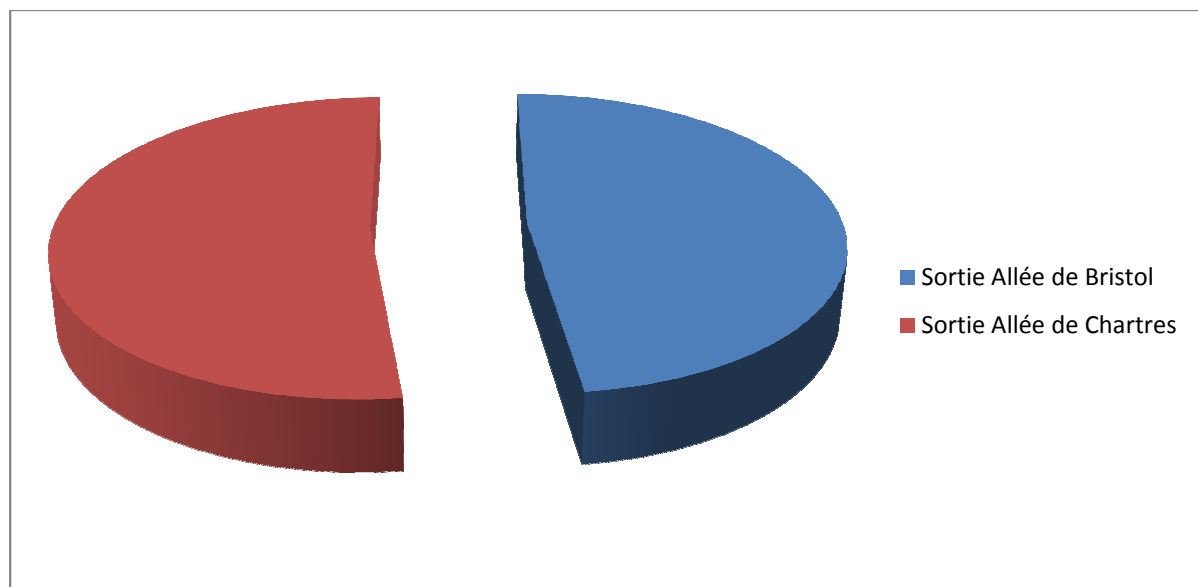


Répartition des sorties de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Sorties

	Nombre sorties	% par rapport Zone	% par rapport Parc	Moyenne sorties/jour
Sortie Allée de Bristol	50348	48,02%	48,02%	138
Sortie Allée de Chartres	54501	51,98%	51,98%	149
Total	104849		100,00%	287

Graphique de la répartition des sorties de la clientèle abonnée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014



Coefficient de foisonnement

Le foisonnement est le phénomène selon lequel tous les titulaires d'un abonnement dans un parc de stationnement ne sont pas présents simultanément ce qui permet d'optimiser la fréquentation horaire.

Le "coefficient de foisonnement" des abonnés est égal au rapport entre la valeur maximale du nombre d'abonnés présents simultanément et le nombre total d'abonnés.

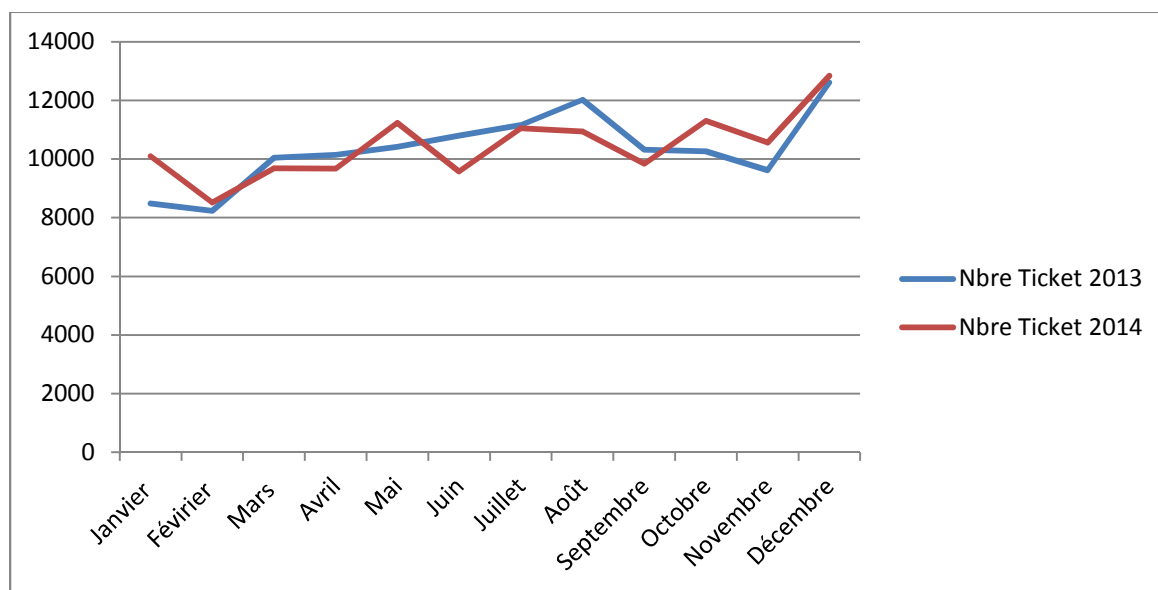
	Coefficient de foisonnement
Zone 1	0,71
Total	0,71

2-6- CARACTERISTIQUES DE LA FREQUENTATION HORAIRE

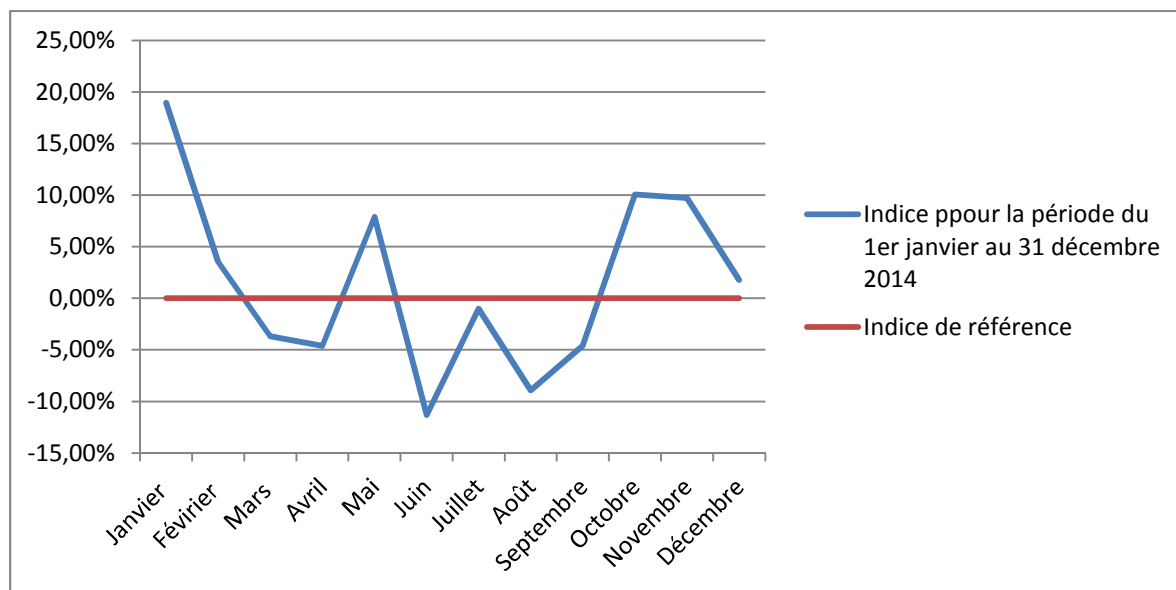
Les données du tableau ci-dessous reprennent les différentes caractéristiques de la fréquentation horaire sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 : nombre de tickets d'entrée, nombre de tickets réglés en espèces, nombre de tickets réglés en carte bleue, nombre de tickets réglés en paiement mixte (au minimum deux types de paiements), nombre de tickets réglés en chèque parking, nombre de tickets gratuits (du fait de la demi-heure gratuite), chiffre d'affaire mensuel hors taxe et la valeur du ticket moyen.

Mois	Nbre Ticket 2013	Nbre Ticket 2014	Evolution entre les deux périodes	Paiement Horaires				Tickets Gratuits	CA Horaire	HT	Ticket Moyen HT
				Esp	CB	Mixte	Chq pkg		total	dont CB	
Janvier	8487	10095	18,95%	2083	7443	0	0	569	52598	43432	5,21
Février	8230	8521	3,54%	1833	6133	0	0	555	42521	34873	4,99
Mars	10049	9679	-3,68%	2456	6711	0	0	512	47462	37641	4,90
Avril	10145	9675	-4,63%	2177	6932	0	0	566	52034	52476	5,38
Mai	10415	11236	7,88%	2722	7854	0	0	660	57015	45255	5,07
Juin	10796	9574	-11,32%	2251	6863	0	0	460	49406	39103	5,16
Juillet	11161	11046	-1,03%	2899	7579	0	0	568	59414	44423	5,38
Août	12017	10943	-8,94%	3090	7340	0	0	513	60350	44386	5,51
Septembre	10312	9841	-4,57%	2255	7014	0	0	572	55078	42587	5,60
Octobre	10263	11296	10,07%	2750	7829	0	0	717	55152	43998	4,88
Novembre	9622	10557	9,72%	2236	7820	0	0	501	51605	43448	4,89
Décembre	12613	12839	1,79%	2783	9397	0	0	659	67165	53754	5,23
Total	124110	125302	0,96%	29535	88915	0	0	6852	649800	525376	5,19

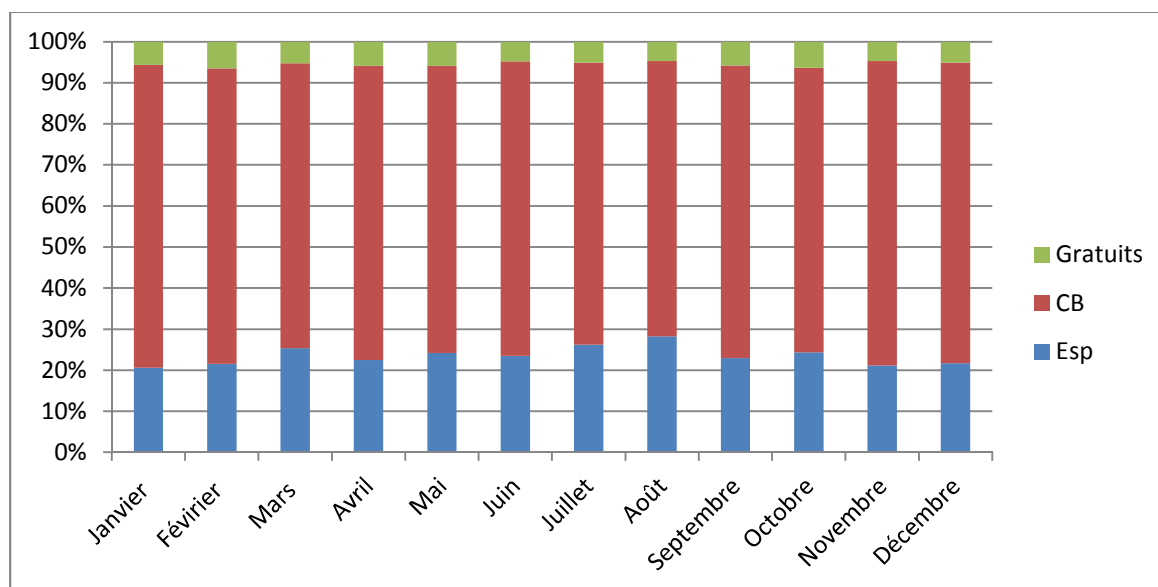
Evolution de la fréquentation horaire



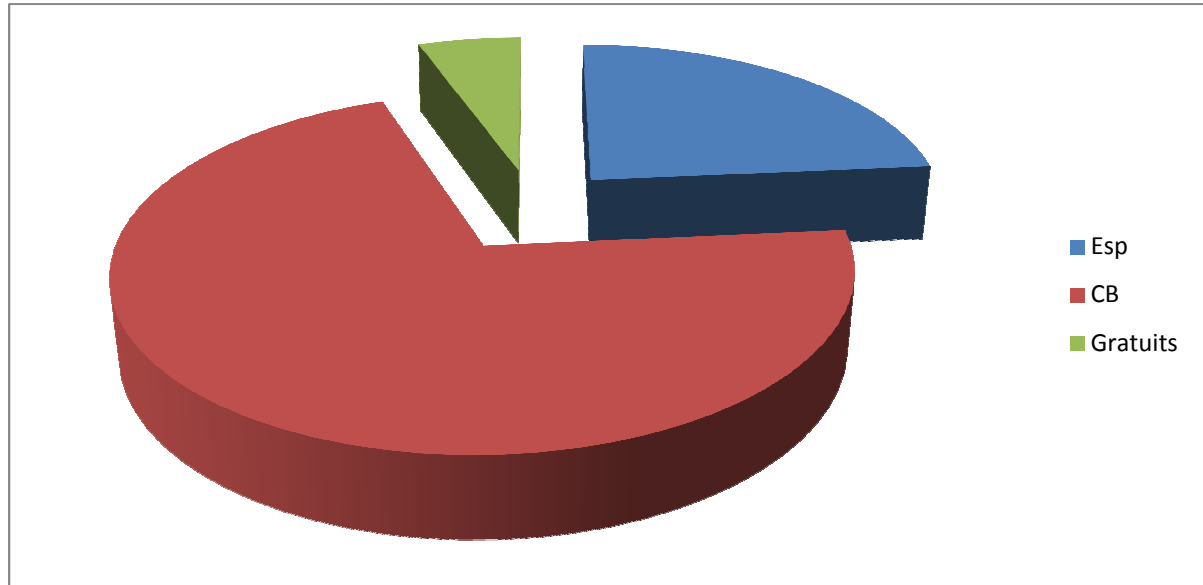
Evolution de l'indice de variation de la fréquentation horaire



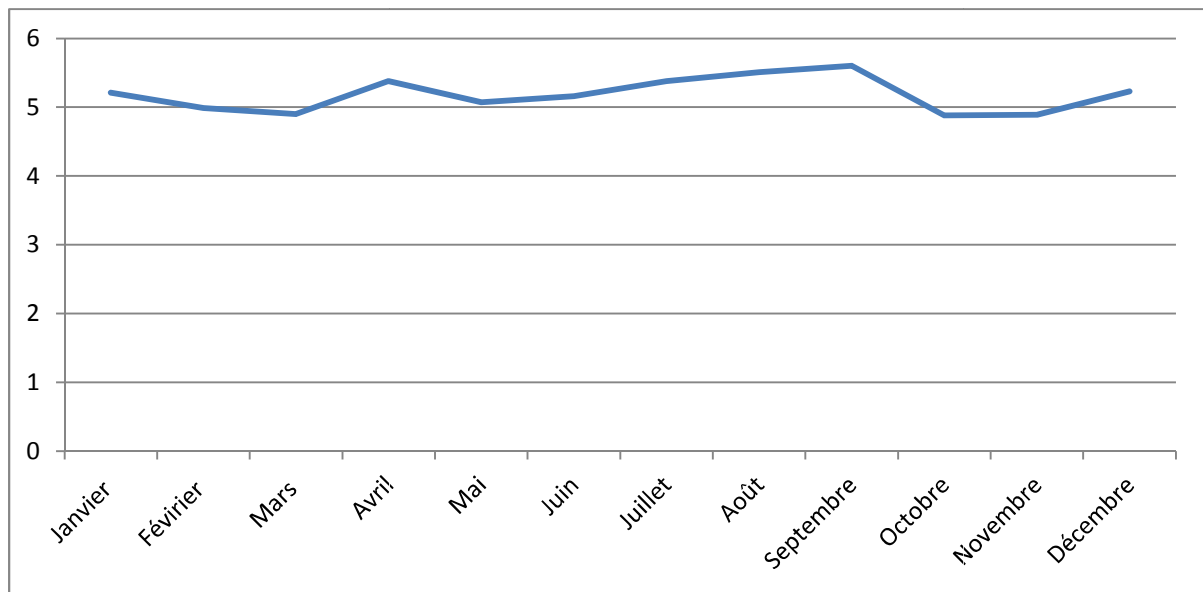
Structure mensuelle de la fréquentation horaire



Structure annuelle de la fréquentation horaire



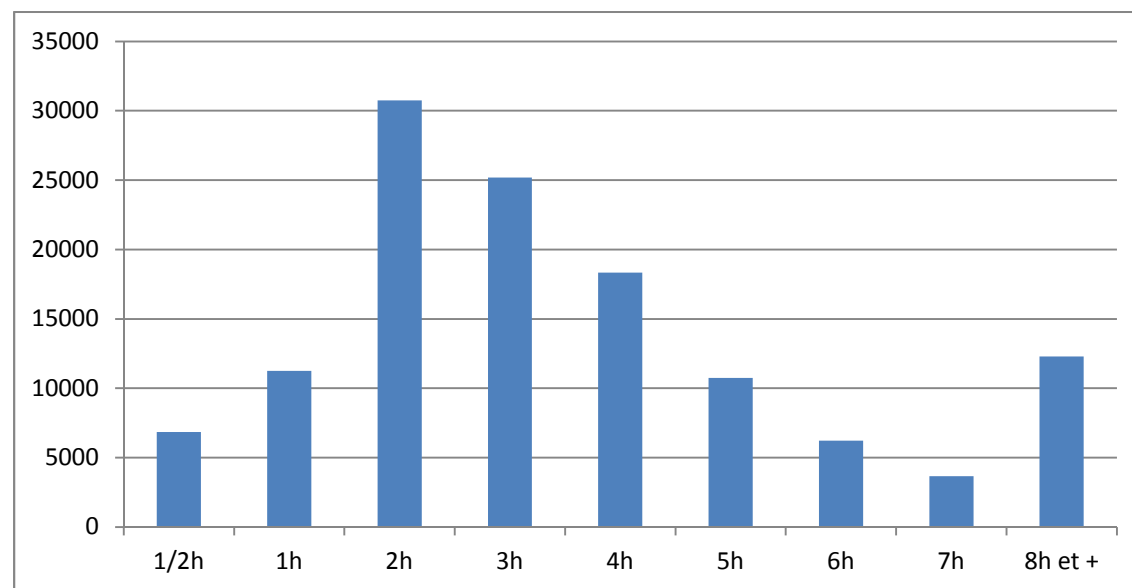
Evolution mensuelle du ticket moyen HT



Répartition des tickets selon la durée de stationnement

HORAIRES	TICKETS	%
1/2h	6852	5,47%
1h	11264	8,99%
2h	30738	24,53%
3h	25189	20,10%
4h	18341	14,64%
5h	10738	8,57%
6h	6218	4,96%
7h	3668	2,93%
8h et +	12294	9,81%
	125 302	100,00%

Graphique de la répartition des tickets selon la durée de stationnement



PARTIE VI

ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

PARC ALLEES DE CHARTRES

1- LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

1-1- ENQUETE DE SATISFACTION DE LA CLIENTELE

a. Description de l'enquête

Objectif

L'objectif de l'enquête menée par la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux est de savoir :

- D'où proviennent les automobilistes garés sur le parc des Allées de Chartres.
- Pour quelle activité les personnes viennent stationner sur le parc des Allées de Chartres.
- Combien de temps leur véhicule reste stationné en moyenne sur le parc.
- La satisfaction de la clientèle par rapport à différents critères.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parc des Allée de Chartres/Allée de Bristol les jours suivants :

- Lundi 12 mai 2014
- Lundi 16 juin 2014

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Placé à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à une sortie pour interroger les abonnés; le personnel leur a proposé le questionnaire suivant:

57 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

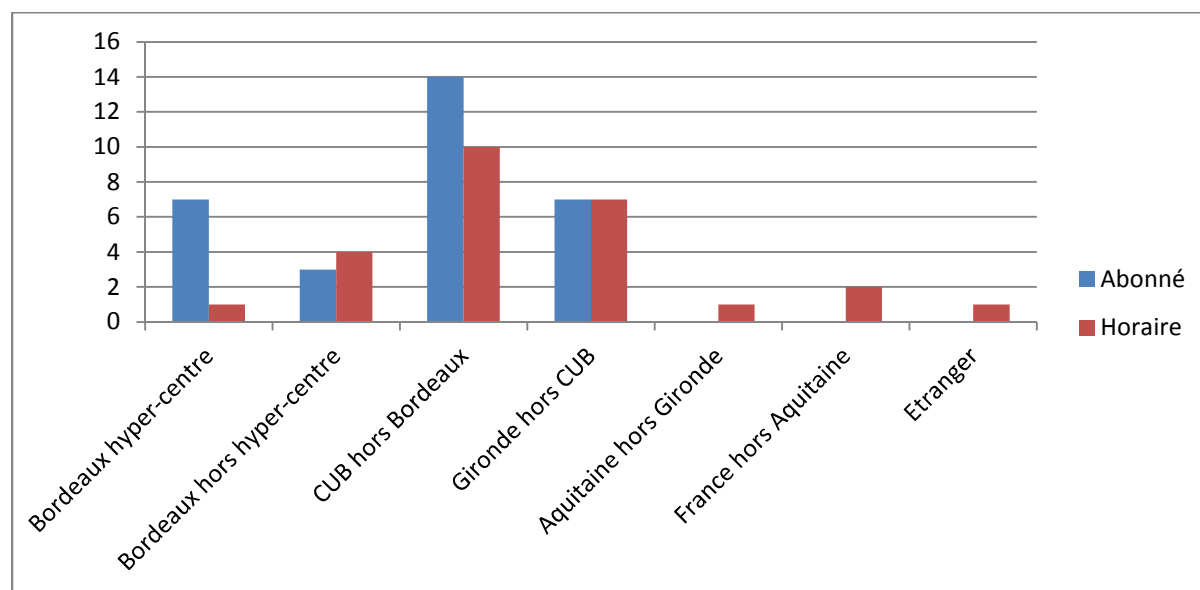
Catégories de clientèle interrogées

Un abonné	31
Un client horaire	26

Lieu de provenance de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Bordeaux hyper-centre	8	7	1
Bordeaux hors hyper-centre	7	3	4
CUB hors Bordeaux	24	14	10
Gironde hors CUB	14	7	7
Aquitaine hors Gironde	1	0	1
France hors Aquitaine	2	0	2
Etranger	1	0	1
	57	31	26

Graphique sur la provenance de la clientèle

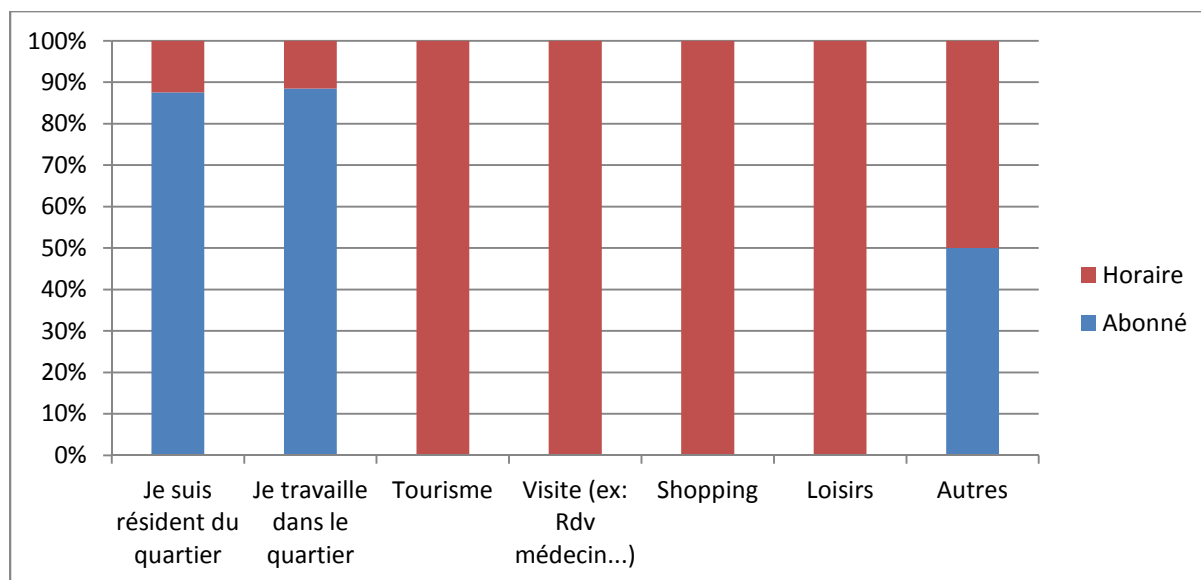


La grande majorité des utilisateurs du parc des Allées de Chartres provient des différentes communes de la région bordelaise. La faible proportion des bordelais intra-muros utilisant ce parking, mis à part les résidents du quartier montre une utilisation importante de la mobilité douce (vélo, transport en commun, marche à pied) pour les trajets intra-centre ville.

Raisons du stationnement dans le parc de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Je suis résident du quartier	8	7	1
Je travaille dans le quartier	26	23	3
Tourisme	9	0	9
Visite (ex: Rdv médecin...)	4	0	4
Shopping	5	0	5
Loisirs	3	0	3
Autres	2	1	1
	57	31	26

Graphique des raisons du stationnement de la clientèle

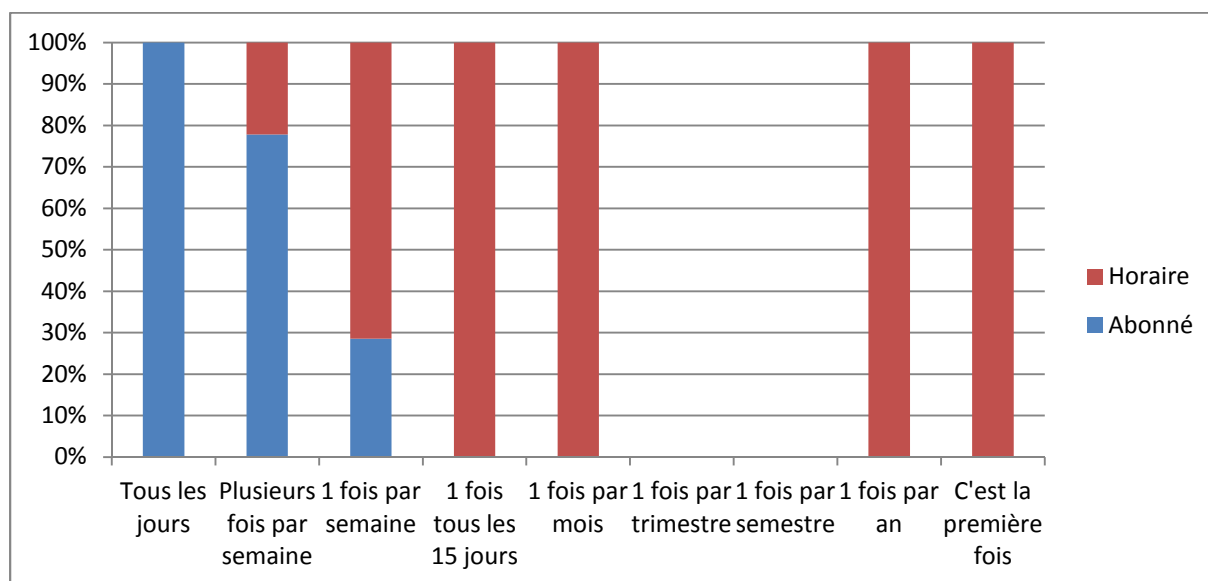


La majorité des usagers abonnés du parc des Allées de Chartres stationnent leurs véhicules pour des raisons liées à leur lieu de résidence ou leur travail. Pour les usagers horaires, le stationnement est surtout lié au tourisme, aux loisirs, au shopping et aux visites.

Fréquence de stationnement dans le parc de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Tous les jours	15	15	0
Plusieurs fois par semaine	18	14	4
1 fois par semaine	7	2	5
1 fois tous les 15 jours	3	0	3
1 fois par mois	7	0	7
1 fois par trimestre	0	0	0
1 fois par semestre	0	0	0
1 fois par an	1	0	1
C'est la première fois	6	0	6
	57	31	26

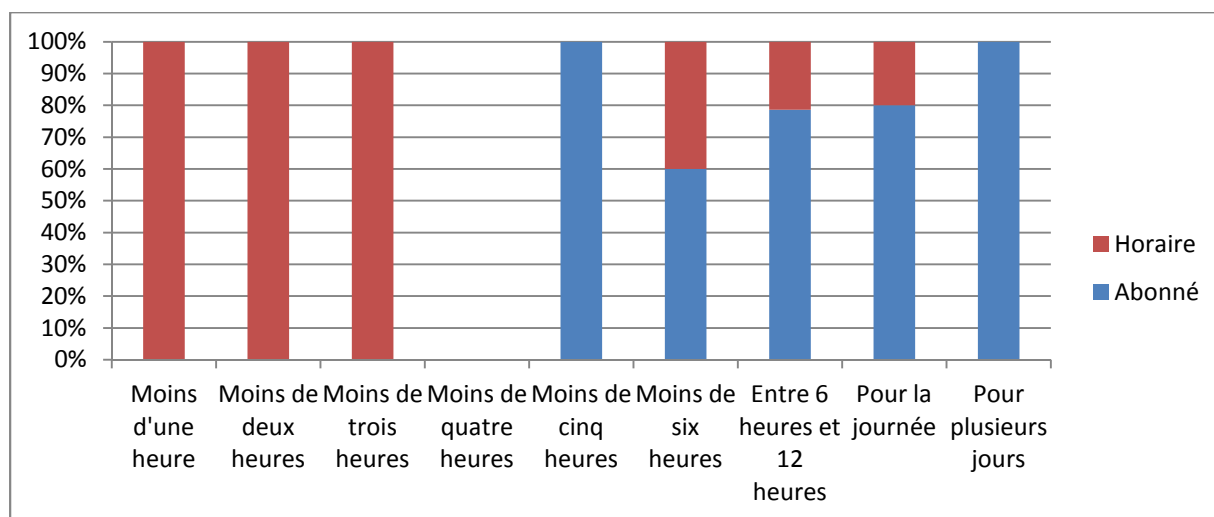
Représentation des fréquences de stationnement de la clientèle



Durée de stationnement prévue ou habituelle dans le parc de la clientèle

	Total	Abonné	Horaire
Moins d'une heure	3	0	3
Moins de deux heures	13	0	13
Moins de trois heures	1	0	1
Moins de quatre heures	0	0	0
Moins de cinq heures	1	1	0
Moins de six heures	10	6	4
Entre 6 heures et 12 heures	14	11	3
Pour la journée	10	8	2
Pour plusieurs jours	5	5	0
	57	31	26

Répartition de la durée de stationnement de la clientèle



Il y a une indéniable corrélation entre la fréquence, la durée de stationnement et la catégorie des usagers.

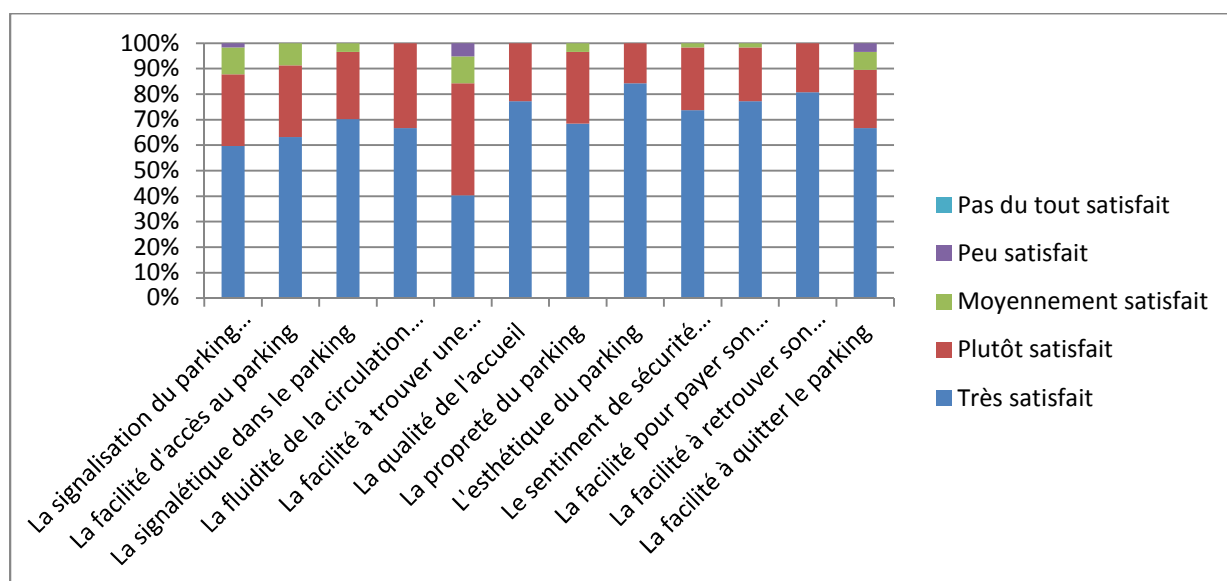
Les usagers stationnant le plus régulièrement et le plus longtemps leur véhicule sur le parc des Allées de Chartres sont des abonnés. A contrario, les usagers horaires stationnent moins souvent et pour des durées moins importantes.

Il est évident que le prix attractif des abonnements comparé au tarif horaire encourage les usagers stationnant régulièrement et pour des durées importantes sur le parc des Allées de Chartres à s'abonner.

Réponses au questionnaire de satisfaction clientèle

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
La signalisation du parking en approche	34	16	6	1	0
La facilité d'accès au parking	36	16	5	0	0
La signalétique dans le parking	40	15	2	0	0
La fluidité de la circulation dans le parking	38	19	0	0	0
La facilité à trouver une place dans le parking	23	25	6	3	0
La qualité de l'accueil	44	13	0	0	0
La propreté du parking	39	16	2	0	0
L'esthétique du parking	48	9	0	0	0
Le sentiment de sécurité dans le parking	42	14	1	0	0
La facilité pour payer son parking	44	12	1	0	0
La facilité à retrouver son véhicule	46	11	0	0	0
La facilité à quitter le parking	38	13	4	2	0

Répartition des réponses au questionnaire de satisfaction clientèle



Les actions à mener pour accroître la satisfaction client doivent porter principalement sur la signalétique à l'approche du parc de stationnement et la facilité à trouver une place.

1-2- EVALUATION DE L'ACCUEIL-CLIENT

a. Description de l'enquête

Des critères d'évaluation ont été définis pour élaborer une grille permettant de quantifier la satisfaction perçue de la clientèle sur les dix principes de base de l'accueil-client.

Ces dix indicateurs de la qualité du service d'accueil sont transposés en 22 questions qui évaluent tant les perceptions que les attentes qu'a la clientèle de ce service sur des points bien définis. Un sondage est quant à lui élaboré pour saisir au plus juste l'opinion de la clientèle sur les différentes étapes du stationnement dans l'enceinte des parcs.

Conditions de l'enquête

L'enquête a eu lieu sur le parking des Allées de Chartres les jours suivants :

- Lundi 12 mai 2014
- Lundi 16 juin 2014

L'enquête a été menée par le personnel de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux. Placé à côté des caisses de paiement, pendant que les usagers du parking payaient leur ticket ainsi qu'à une sortie pour interroger les abonnés; le personnel leur a proposé le questionnaire suivant:

31 personnes au total ont été interrogées.

b. Résultats

Catégories de clientèle interrogées

Un abonné	19
Un client horaire	12

Réponses au questionnaire de qualité accueil-client

Note de 1 à 5:

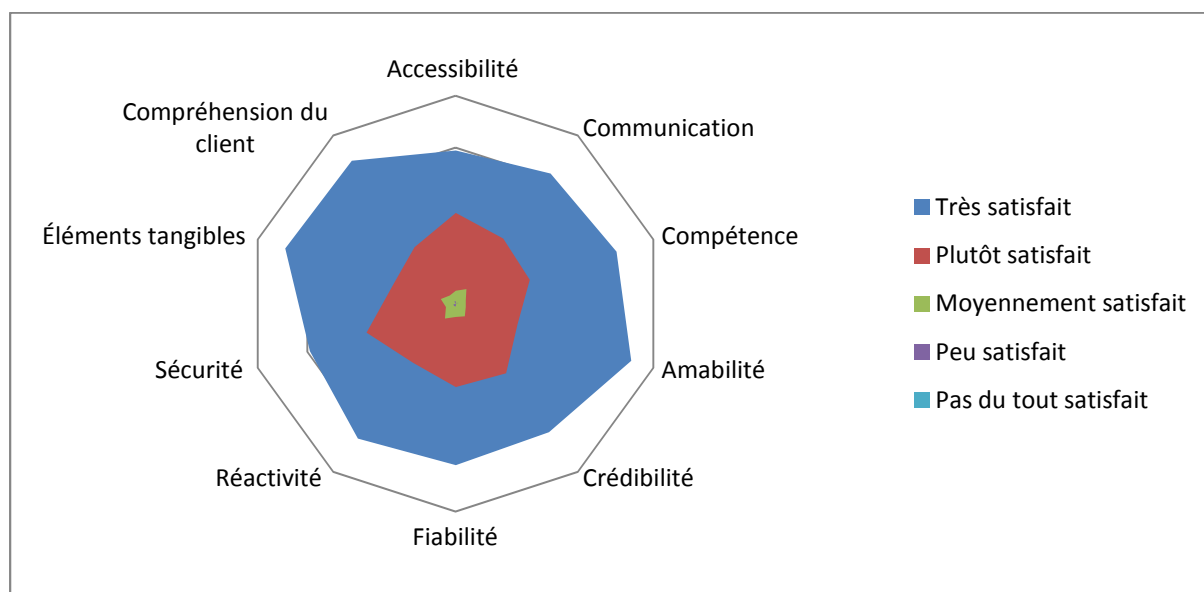
- 1 : Pas du tout satisfait
- 2 : Peu satisfait
- 3 : Moyennement satisfait
- 4 : Plutôt satisfait
- 5 : Très satisfait

	5	4	3	2	1
1. Le matériel est bien entretenu	17	12	2	0	0
2. Le parc de stationnement et les locaux sont attrayants.	21	10	0	0	0
3. Le personnel a une présentation soignée.	23	8	0	0	0
4. Les supports associés au service (tels que les affichages, brochures ou communiqués) sont attrayants.	20	8	3	0	0
5. La SGGPB respecte les délais qu'elle s'est engagée à tenir.	21	10	0	0	0
6. Lorsqu'un client rencontre un problème, la SGGPB tâche d'y remédier avec promptitude.	16	13	2	0	0
7. La SGGPB fournit un service correct dès la première fois.	23	8	0	0	0
8. La SGGPB fournit ses services dans les délais convenus.	24	7	0	0	0
9. La SGGPB insiste pour établir des documents exempts d'erreurs.	24	7	0	0	0
10. Le personnel vous indique précisément le moment auquel les services seront exécutés.	16	13	2	0	0
11. Le personnel fournit un service rapide.	19	11	1	0	0
12. Le personnel est toujours prêt à vous aider.	26	5	0	0	0
13. Le personnel est toujours disponible pour répondre à vos demandes.	26	5	0	0	0
14. L'attitude du personnel vous inspire confiance.	28	3	0	0	0
15. Vous vous sentez en sécurité dans le parc de stationnement	14	11	4	2	0
16. Le personnel est aimable en toute circonstance.	24	7	0	0	0
17. Le personnel dispose des connaissances nécessaires pour vous renseigner.	20	9	2	0	0
18. La SGGPB vous accorde une attention particulière.	17	12	2	0	0
19. Les horaires de présence sont pratiques pour l'ensemble de ses clients.	25	6	0	0	0
20. La SGGPB emploie un personnel qui vous accorde une attention particulière.	19	11	1	0	0
21. La SGGPB a à coeur de vous satisfaire.	23	8	0	0	0
22. Le personnel comprend vos besoins spécifiques.	22	7	2	0	0

Indice de répartition des réponses selon dix principes de base de l'accueil-client

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Moyennement satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accessibilité	59	35	5	1	0
Communication	62	31	7	0	0
Compétence	65	30	4	1	0
Amabilité	71	25	4	0	0
Crédibilité	61	33	6	0	0
Fiabilité	62	32	5	1	0
Réactivité	64	28	7	1	0
Sécurité	59	36	4	1	0
Éléments tangibles	69	25	6	0	0
Compréhension du client	68	27	4	1	0

Représentation graphique de la qualité de l'accueil-client



1-3- CONCLUSIONS

A la vue des résultats de cette enquête, l'évaluation de l'accueil-client est bonne, certains aspects sont à travailler pour encore accroître cette dernière.

Points forts

- La compréhension du client
- L'amabilité
- La crédibilité
- La compétence

Orientations des futures mesures d'amélioration de l'accueil-client

- L'accessibilité du service
- La sécurité

2- LE NOMBRE ET LA NATURE DES INCIDENTS

Mercredi 5 Mars 2014

Un abonné est venu se plaindre de l'effraction de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat Central pour un dépôt de plainte.

Samedi 15 Mars 2014

Un client horaire est venu se plaindre de l'effraction de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Central pour un dépôt de plainte.

Mardi 27 Mai 2014

La lisse de la barrière de la sortie côté Allées de Chartres a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Jeudi 17 Juillet 2014

Un camping-car a percuté la lisse de la barrière de l'entrée côté Allées de Bristol. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Mardi 12 Août 2014

Un client horaire est venu se plaindre de l'effraction de son véhicule. Orientation de l'utilisateur auprès du Commissariat du Central pour un dépôt de plainte

Mardi 27 Mai 2014

La lisse de la barrière de la sortie côté Allées de Bristol a été forcée. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Dimanche 2 Novembre 2014

La lisse de la barrière de l'entrée de la zone réservée aux cars de tourisme a été forcée. Des camions appartenant aux forains présents pour la Fête aux Plaisirs sont rentrés sur cette zone suite à la dégradation et y ont stationnés. Déplacement de l'astreinte technique pour changement de la lisse.

Vendredi 12 Décembre 2014

Un abonné est venu se plaindre de l'effraction de son véhicule. Orientation de l'usager auprès du Commissariat Central pour un dépôt de plainte.

3- DESCRIPTIF DE L'EFFECTIF DU SERVICE

Globalement, le nombre d'heures de présence effective sur site rémunérées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 est de 3500 heures, correspondant en présence à 2 postes en équivalent temps plein.

L'encadrement du personnel, la responsabilité du fonctionnement du site, la qualité du service et nos exigences de proximité avec la clientèle nous ont conduits à proposer une structure composée d'un responsable d'exploitation, d'une assistante de direction, de six agents d'exploitation (deux de niveau Maîtrise et quatre de niveau Ouvriers/Employés).

Les tâches de chacun permettent de répondre aux obligations locales

Responsable d'exploitation : Cadre

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Assistante de direction : Maîtrise

- Encadrement de l'ensemble des agents
- Responsable de l'organisation
- Responsable du suivi du budget
- Assure le contact permanent avec la direction et la collectivité
- Assure la maintenance et l'exploitation des sites sur ses heures de présence
- Contrôle interne de la qualité sur les différents sites
- En charge de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des sites
- Etablit le suivi d'exploitation

Agent d'exploitation : Maîtrise

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage
- Assure une astreinte technique sur les trois parcs de stationnement

Agent d'exploitation : Ouvriers/Employés

- Assure le fonctionnement et le maintien de la qualité du service
- Assure la maintenance et l'exploitation sur ses heures de présence
- Assure la surveillance du site, l'accueil des usagers, l'entretien et le nettoyage

4- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Comme il a été précisé dans les grilles d'évaluation du respect des normes Qualité en annexe de notre offre, la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux s'est engagée sur des fréquences de nettoyage des installations et des équipements pour le parc de stationnement des Allées de Chartres:

Zone de circulation des piétons : Fréquence journalière de nettoyage

→ Zones de paiement

- Caisses automatiques : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Poubelles : Poubelles vidées

→ Zone intérieure suivant les limites de propriété

- Zones piétonnières : Absence de débris et déchets
- Poubelles : Poubelles vidées

Zone de circulation des véhicules : Fréquence journalière de nettoyage

→ Travées d'entrée et de sortie

- Contrôleurs ou bornes : Lisibilité, absence de tags
- Ilôts et trottoirs: Absence de débris
- Bandes de circulation : Absence de débris

→ Bandes de circulation dans le parking

- Sols: Absence de débris

Zone de stationnement des véhicules: Fréquence journalière de nettoyage

- Sols: Absence de débris

Toutes signalisations: Fréquence journalière de nettoyage

- Panneaux de circulation : Propreté, lisibilité, absence de tags
- Information clientèle: Propreté, lisibilité, absence de tags

Local d'exploitation: Fréquence journalière de nettoyage

La spécificité du parc de stationnement des Allées de Chartres génère une obligation de ramassage des feuilles et de leur enlèvement.

Nos agents ont régulièrement nettoyé les zones de stationnement grâce à des souffleurs thermiques dorsaux, les feuilles ensuite ont été enlevées sur les voies de circulation par des balayeuses du groupe Véolia et recyclées.

PARTIE VII

COMPTES DE RESULTAT

**REALISES du 1^{er} JANVIER au 31
DECEMBRE 2014**

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

TOTAL DSP - Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux		
Budget de dépenses	Prévisionnel	Réalisé
	2014	2014
Mois d'exploitation	12	12
ACHATS	149 701	125 400
Carburant et divers	436	0
EDF GDF	59 245	49 522
Eau	2 460	972
Produits entretien mat consommables	8 200	7 380
Fournitures ent. Petit équip.	2 870	3 740
Interventions et entretien (contrat péage)	25 625	13 081
Consommables d'exploitation (tickets)	5 638	3 764
Fournitures de bureau	4 305	4 816
Sous-traitance nettoyage	35 875	39 114
Sous-traitance gardiennage et astreintes	4 613	3 011
Tenue du personnel	436	0
SERVICES EXTERIEURS	190 589	141 444
Gros entretien	101 926	87 492
Peinture travaux divers	20 500	4 723
Entretien éclairage	14 350	16 975
Honoraires CC et divers	23 063	4 894
Primes d'assurance	30 750	27 360
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	80 094	63 825
Publicité	3 608	1 437
Transport et déplacements	1 743	930
Frais postaux et télécom	28 188	25 487
Commissions CB	46 556	35 971
IMPOTS ET TAXES	89 852	99 959
CFE	30 607	41 742
Taxe foncière	59 245	58 217
FRAIS DE PERSONNEL	391 550	418 226
Salaires	258 423	275 774
Charges sociales	133 127	142 452
AUTRES CHARGES DE GESTION	-	-
Frais généraux de siège répartie DSP	-88 314	-58 295
Frais généraux de siège à répartir	88 314	58 295
S/T TOTAL CHARGES HT	901 785	848 854
REDEVANCES	1 080 130	1 354 565
TOTAL CHARGES	1 981 915	2 203 419
TOTAL RECETTES PARCS	2 215 448	2 528 094
DOTATION PROVISIONS	148 000	148 000
REPRISE PROVISIONS	0	10 026
RESULTAT avant IS	85 533	186 701

SIEGE DSP

	2014 Prévisionnel	2014 Réalisé
Budget de dépenses		
Actualisation		
Mois d'exploitation	12	12
ACHATS	4 818	3 689
Carburant et divers		
EDF GDF	1 230	-33
Eau	103	
Produits entretien mat consommables	103	607
Fournitures ent. Petit équip.	513	508
Interventions et entretien (contrat péage)		150
Consommables d'exploitation (tickets)		
Fournitures de bureau	2 870	2 441
Sous-traitance nettoyage		16
Sous-traitance gardiennage et astreintes		
Tenue du personnel		
SERVICES EXTERIEURS	43 604	7 968
Gros entretien	17 466	1 531
Peinture travaux divers		
Entretien éclairage		
Honoraires CC et divers	23 063	4 894
Primes d'assurance	3 075	1 543
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 806	14 803
Publicité	1 046	1 437
Transport et déplacements	513	656
Frais postaux et télécom	13 838	12 481
Commissions CB	410	229
IMPOTS ET TAXES	2 050	2 145
CFE	2 050	2 145
Taxe foncière		
FRAIS DE PERSONNEL	22 038	29 690
Salaires	14 545	19 595
Charges sociales	7 493	10 095
AUTRES CHARGES DE GESTION	-88 314	58 295
Frais généraux de siège répartis DSP	-88 314	-58 295
TOTAL CHARGES HT	-	-

Parc VICTOR HUGO

Nombre de places DSP : 712

	2014 Prévisionnel	2014 Réalisé
Budget de dépenses		
Actualisation		
Mois d'exploitation	12	12
ACHATS	86 818	73 889
Carburant et divers	205	
EDF GDF	39 565	34 553
Eau	2 050	854
Produits entretien mat consommables	4 715	4 404
Fournitures ent. Petit équip.	1 128	1 657
Interventions et entretien (contrat péage)	12 813	4 672
Consommables d'exploitation (tickets)	3 588	2 207
Fournitures de bureau	513	1 404
Sous-traitance nettoyage	20 500	23 651
Sous-traitance gardiennage et astreintes	1 538	487
Tenue du personnel	205	
SERVICES EXTERIEURS	74 313	71 763
Gros entretien	45 100	47 649
Peinture travaux divers	7 688	650
Entretien éclairage	6 150	8 660
Honoraire et divers		
Primes d'assurance	15 375	14 804
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 612	28 369
Publicité	1 025	
Transport et déplacements	513	80
Frais postaux et télécom	8 713	7 874
Commissions CB	28 362	20 415
IMPOTS ET TAXES	68 368	82 499
CFE	17 733	32 678
Taxe foncière	50 635	49 821
FRAIS DE PERSONNEL	272 650	279 903
Salaires	179 949	184 736
Charges sociales	92 701	95 167
AUTRES CHARGES DE GESTION	50 339	33 228
Frais généraux de siège	50 339	33 228
TOTAL CHARGES HT	591 098	569 651

Garage ALSACE LORRAINE

Nombre de places DSP : 128

	2014 Prévisionnel	2014 Réalisé
Budget de dépenses		
Actualisation		
Mois d'exploitation	12	12
ACHATS	19 116	19 956
Carburant et divers	77	
EDF GDF	13 838	12 276
Eau	205	63
Produits entretien mat consommables	820	750
Fournitures ent. Petit équip.	615	788
Interventions et entretien (contrat péage)	2 563	5 543
Consommables d'exploitation (tickets)		92
Fournitures de bureau	410	410
Sous-traitance nettoyage		34
Sous-traitance gardiennage et astreintes	513	
Tenue du personnel	77	
SERVICES EXTERIEURS	24 498	30 075
Gros entretien	17 835	22 938
Peinture travaux divers	2 563	
Entretien éclairage	2 050	5 310
Honoraire et divers		
Primes d'assurance	2 050	1 827
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 280	2 433
Publicité	513	
Transport et déplacements	205	42
Frais postaux et télécom	2 563	2 391
Commissions CB		
IMPOTS ET TAXES	10 189	14 944
CFE	1 579	6 548
Taxe foncière	8 610	8 396
FRAIS DE PERSONNEL	10 763	13 385
Salaires	7 103	8 579
Charges sociales	3 659	4 806
AUTRES CHARGES DE GESTION	7 065	4 664
Frais généraux de siège	7 065	4 664
TOTAL CHARGES HT	74 910	85 457

Parc des ALLEES DE CHARTRES - ALLEES DE BRISTOL

Nombre de places DSP : 412

	2014 Prévisionnel	2014 Réalisé
Budget de dépenses		
Actualisation		
Mois d'exploitation	12	12
ACHATS	38 950	27 866
Carburant et divers	154	
EDF GDF	4 613	2 726
Eau	103	55
Produits entretien mat consommables	2 563	1 619
Fournitures ent. Petit équip.	615	787
Interventions et entretien (contrat péage)	10 250	2 716
Consommables d'exploitation (tickets)	2 050	1 465
Fournitures de bureau	513	561
Sous-traitance nettoyage	15 375	15 413
Sous-traitance gardiennage et astreintes	2 563	2 524
Tenue du personnel	154	
SERVICES EXTERIEURS	48 175	31 638
Gros entretien	21 525	15 374
Peinture travaux divers	10 250	4 073
Entretien éclairage	6 150	3 005
Honoraire et divers		
Primes d'assurance	10 250	9 186
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 396	18 220
Publicité	1 025	
Transport et déplacements	513	152
Frais postaux et télécom	3 075	2 741
Commissions CB	17 784	15 327
IMPOTS ET TAXES	9 246	371
Taxe professionnelle	9 246	371
Taxe foncière		
FRAIS DE PERSONNEL	86 100	95 248
Salaires	56 826	62 864
Charges sociales	29 274	32 384
AUTRES CHARGES DE GESTION	30 910	20 403
Frais généraux de siège	30 910	20 403
TOTAL CHARGES HT	235 777	193 746

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

<u>Détail des recettes</u>			
		2014	2014
PARC VICTOR HUGO	Base Annuelle	2eme année	Réalisé
Horaires			
Places payantes offres totales	712	712	712
Places payantes rotatives	252	252	252
Frèquentation annuelle	161 406	161 406	198 351
Rotations	2,10	2,10	
Durée de stationnement	2,50	2,50	
Tarif horaire	2,00	2,00	2,00
Ticket moyen	5,00	5,00	5,19
<u>Recettes horaires TTC</u>	<u>807 030</u>	<u>807 030</u>	<u>1 029 029</u>
Abonnements			
Abonnements mensuels permanents	499 200	499 200	513 688
Abonnements résidents permanents	195 840	195 840	201 556
<u>Recettes abonnements TTC</u>	<u>695 040</u>	<u>695 040</u>	<u>715 244</u>
Total recettes (CA TTC)	1 502 070,00	1 502 070,00	1 744 273,00
Total recettes (CA HT)	1 255 911,37	1 255 911,37	1 453 561,00
Transfert de Charges			1 129,00
Produits exceptionnels			76,00
Charges exceptionnels			-1 640,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
Recettes du parking	1 255 911,37	1 255 911,37	1 453 126,00
Charges d'exploitation du parking	576 681,00	591 098,02	569 651,00
Excédent brut d'exploitation	679 230,37	664 813,35	883 475,00
Amortissement des investissements	72 000,00	72 000,00	72 000,00
Reprise Provision Gros Travaux			10 026,00
Résultat d'exploitation	607 230,37	592 813,35	821 501,00
Frais financier			
Résultat brut	607 230,37	592 813,35	821 501,00
Redevance Ville de Bordeaux	510 000,00	510 000,00	510 000,00
Redevance, part variable	39 728,80	39 728,80	213 205,00
Résultat net avant impôts	57 501,57	43 084,55	98 296,00

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

<u>Détail des recettes</u>			
		2013	2013
Garage ALSACE LORRAINE	Base Annuelle	Prévisionnel	Réalisé
Horaires			
<u>Pas d'horaires sur ce parc</u>			
Recettes horaires TTC			
	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Abonnements			
Abonnements mensuels permanents	0	0	
Abonnements résidents permanents	124440	124426	121158
Recettes abonnements TTC	<u>12440</u>	<u>124426</u>	<u>121669</u>
Total recettes (CA TTC)	124 440,00	124 426,00	121 669,00
Total recettes (CA HT)	104 046,82	104 035,00	101 391,00
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			
Recettes du parking	104 046,82	104 046,82	101 391,00
Charges d'exploitation du parking	73 083,00	73 083,00	85 457,00
Excédent brut d'exploitation	30 963,82	30 963,82	15 934,00
Amortissement des investissements	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Résultat d'exploitation	26 963,82	26 963,82	11 934,00
Frais financier			
Résultat brut	26 963,82	26 963,82	11 934,00
Redevance Ville de Bordeaux	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Redevance, part variable			
Résultat net avant impôts	5 963,82	5 963,82	-9 066,00

Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

<u>Détail des recettes</u>			
		2014	2014
<u>Parc Allées Chartres/Bristol</u>	Base Annuelle	Prévisionnel	Réalisé
Horaires			
Places payantes offres totales	412	412	412
Places payantes rotatives	172	172	172
Fréquentation annuelle	106 502	106 502	125 302
Rotations	2,40	2,40	
Durée de stationnement	2,70	2,70	
Tarif horaire	2,00	2,00	2,00
Ticket moyen	6,05	6,05	6,12
Recettes horaires TTC	644 340	644 340	779 760
Abonnements			
Abonnements mensuels permanents	348840	348840	387386
Abonnements résidents permanents	30000	30000	
Recettes abonnements TTC	378 840	378 840	387 386
Total recettes (CA TTC)	1 023 179,52	1 023 179,52	1 167 146
Total recettes (CA HT)	855 501,27	855 501,27	972 622
Transfert de charges			966
Charges exceptionnelles			-11
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Recettes du parking	855 501,27	855 501,27	973 577,00
Charges d'exploitation du parking	230 026,00	230 026,00	193 746,00
Excédent brut d'exploitation	625 475,27	625 475,27	779 831,00
Amortissement des investissements	72 000,00	72 000,00	72 000,00
Résultat d'exploitation	553 475,27	553 475,27	707 831,00
Frais financier			
Résultat brut	553 475,27	553 475,27	707 831,00
Redevance Ville de Bordeaux	470 000,00	470 000,00	470 000,00
Redevance, part variable	39 400,80	39 400,80	140 360,00
Résultat net avant impôts	44 074,47	44 074,47	97 471,00

D-2015/412
Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux
(SGGPB). Rapport d'activité et financier de l'exercice
2014. Information

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une société d'économie mixte détenue à 65,14% par la Ville de Bordeaux.

Cette société a en charge, dans le cadre d'un contrat d'affermage avec la Ville de Bordeaux pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016, l'exploitation des parkings Victor Hugo, Alsace Lorraine et Allées de Chartres.

1/ Les comptes de l'exercice 2014

Le chiffre d'affaires total 2014 de SGGPB est en augmentation de 1,62% par rapport à 2013 : 2.570 k euros en 2014 contre 2.529 k euros en 2013.

Il regroupe trois segments d'activités, dont les évolutions 2014 sont contrastées :

- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » (58,6% du chiffre d'affaires total).
Celui-ci progresse de +4,9%, compte-tenu d'une augmentation de la fréquentation de +3,63% (+5,39% pour Victor Hugo et +0,96% pour Chartres).
- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » (39,8% du chiffre d'affaires total).
Ce dernier est en baisse de 2,9% entre 2013 et 2014, du fait d'une diminution globale du nombre d'abonnés de 12,04% (-20,79% pour Victor Hugo, -2,08% pour Chartres et +10,48% pour Alsace Lorraine).
Sur Victor Hugo, les abonnements du 1^{er} étage à la terrasse ont été réduits pendant les travaux du parvis du Palais des Sports pour libérer de la place et permettre ainsi à la clientèle du niveau rez-de-chaussée d'accéder aux niveaux supérieurs, soit une baisse de 180 abonnements.
- Les prestations annexes (1,6% du chiffre d'affaires total).
Ces dernières intègrent des prestations de services hors délégation de service public, en particulier pour le compte de la Ville de Bordeaux avec l'exploitation du parc de l'Ilot 4 situé sous la patinoire et pour SAGS avec la surveillance de parcs extérieurs à la CUB (Macon, Montluçon, Bergerac, Annemasse...).

Au global, les produits d'exploitation augmentent de 45,36% pour s'établir à 3.740 k euros. Outre la légère progression de 1,62% du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014, cette hausse s'explique essentiellement par des reprises de provisions antérieures pour gros entretien et grandes révisions à hauteur de 1.168 k euros en 2014 (contre 43 k euros sur 2013).

Parallèlement, les charges d'exploitation augmentent de 25,36% entre 2013 et 2014. Parmi ces charges, on notera :

- la constitution d'une dotation aux provisions de 799 k euros (148 k euros pour renouvellement des immobilisations et 651 k euros pour gros entretien et grandes révisions), contre 146 k euros en 2013 ;
- le montant de redevance versée à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la DSP (1.355 k euros en 2014 contre 1.371 k euros en 2013).

Il ressort de ces principaux éléments un résultat net en hausse de +423 k euros : 444 k euros de bénéfice en 2014 contre 21 k euros en 2013.

En sus de sa rentabilité, la société SGGPB dispose d'une structure financière saine et solide : faible endettement bancaire (467 k euros au 31/12/2014), capitaux propres représentant 45% du total du bilan et trésorerie substantielle (5.676 k euros au 31/12/2014, dont 5.367 k euros placés en valeurs mobilières de placement). Enfin, au 31/12/2014, la société SGGPB dispose de 259 k euros de provisions pour renouvellement des immobilisations et de 676 k euros de provisions pour gros entretien et grandes révisions.

2/ Distribution de dividendes

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31/12/2014 a décidé de distribuer aux actionnaires un montant global de dividendes de 1.849 k euros :

- 427 k euros prélevés sur les 444 k euros de bénéfice net de l'exercice, et
- 1.422 k euros prélevés sur les 2.040 k euros de report à nouveau de l'exercice.

La Ville de Bordeaux percevra ainsi un dividende de 1,2 millions d'euros au titre de sa participation au capital de SGGPB (c'est à dire 65,14%).

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après les comptes annuels et le rapport d'activité et de gestion de la société. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

Annexe : principaux éléments du compte de résultat de S.G.G.P.B (exercices 2013 et 2014)

En k euros	31/12/2013	31/12/2014	Δ 2014/2013
Chiffre d'affaires	2529	2570	1,62%
Produits d'exploitation	2573	3740	45,36%
Charges d'exploitation	2630	3297	25,36%
Résultat d'exploitation	-57	443	877,19%
Résultat financier	68	206	202,94%
Résultat exceptionnel	5	-8	-260,00%
Résultat net	21	444	2014,29%

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Deux délibérations, 410 et 412 qui sont les deux rapports annuels d'exercice sur les parcs de stationnement des Grands Hommes et les parcs de stationnement des Grands Garages et Parkings de Bordeaux. Je vous propose de les rassembler parce que j'imagine que les interventions seront communes....

M. LE MAIRE. -

Allez-y, je vous en prie. De toute façon on connaît l'intervention, c'est celle de vendredi dernier au Conseil de Métropole.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Deux délibérations et deux rapports d'activité et financier sur les deux structures en question. D'une part Grands Hommes, délégataire Vinci Park.

Chacun a eu la délibération entre les mains.

Un résultat financier intéressant pour la société, un peu moins pour la Ville, ce qui n'a pas manqué d'être souligné.

Mais en même temps des négociations et tractations qui sont en cours puisque les réponses aux éventuelles questions ont déjà été données vendredi en Conseil de Métropole.

D'autre part la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux qui elle aussi sera transférée à la Métropole puisque telle est la loi..

Pour la partie financière des choses et la partie des transferts, mon collègue Nicolas FLORIAN pourra répondre aux éventuelles questions.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, il y a un an presque jour pour jour nous évoquions ici les conditions du traité de concession du parking des Grands Hommes avec une absence de risques et une rentabilité très forte pour le concessionnaire. Et c'est vrai, vous l'avez dit, M. DAVID, une redevance payée par Vinci à la Ville de 152 euros par an.

Vous nous répondiez alors, Monsieur le Maire, avoir engagé des discussions avec Vinci pour résilier le contrat.

Un an après, le bénéfice net du parking a augmenté de 16%, ce qui dans l'absolu est plutôt une très bonne nouvelle, s'élevant à 760.000 euros, ce qui représente 43% du chiffre d'affaires du parking.

Vous avez évoqué lors du dernier Conseil Municipal la difficulté à renégocier les traités et concessions et donc finalement l'impuissance de la Ville à obtenir un contrat plus favorable à ses intérêts.

Nous regrettons cette impuissance face à ces contrats, ces traités, ces partenariats publics / privés puisqu'en période de difficulté budgétaire la Ville se retrouve au final incapable d'aller chercher l'argent là où il se trouve.

En fait si on laissait 20% de rentabilité nette à Vinci on pourrait récupérer 400.000 euros par an d'argent public.

L'autre problème avec le parking c'est la non application de la loi Hamon qui prévoit une tarification au quart d'heure dans tous les parkings à partir du 1^{er} juillet 2015.

Dans un récent article de Sud-Ouest sur la question vous disiez, Monsieur le Maire, que l'application stricte de l'application au quart d'heure dégraderait de 10% la situation financière des parkings et que c'est la raison pour laquelle elle n'est pas mise en œuvre au niveau de la Métropole.

Or la situation financière du parking des Grands Hommes est parfaitement compatible avec une dégradation de 10% de sa situation financière.

Si demain le parking des Grands Hommes perd 10% de son chiffre d'affaires ça lui laisse encore 600.000 euros de bénéfice.

Ma question est simple : pourquoi ne pas exiger du concessionnaire Vinci qu'il applique immédiatement la loi Hamon et sa tarification au quart d'heure sur le parking des Grands Hommes, alors que sa situation financière le permet largement ?

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce dossier nous sommes extrêmement troublés. Un certain nombre de questions ont été posées par Nicolas GUENRO. Et nous sommes notamment troublés par vos revirements importants.

Rappelons quand même que l'acte 1 consistait pour notre groupe à soulever ce différentiel. C'est 700 à 800.000 euros de bénéfice net – on ne parle pas de chiffre d'affaires mais de bénéfice – pour Vinci chaque année, et 152 euros de droit d'occupation du domaine public pour la Ville.

L'acte 2 a consisté ici en Conseil Municipal, par votre promesse Monsieur le Maire, permettez-moi de vous la rappeler, à ne même pas renégocier le contrat, ce qu'on vous demandait, mais d'aller plus loin puisque vous aviez promis ici, le procès-verbal en atteste, de résilier purement et simplement le contrat qui lie la Ville et Vinci sur l'exploitation de ce garage au nom justement du déséquilibre léonin de ce contrat.

Acte 3, finalement pour des raisons qui sont assez peu expliquées vous nous dites : non, finalement on ne le résiliera pas.

Acte 4, vous décidez, c'est l'objet de la délibération, de céder ce parking à la Métropole. C'est assez curieux puisque ça s'accompagne d'une autre déclaration, notamment en commission, qui nous dit : ce parking va non seulement à la Métropole, mais en plus la Métropole le vendra à Vinci, et l'argent n'ira pas dans les caisses de la Métropole - argent qui aurait pu servir peut-être à alimenter le plan de déplacements urbain - mais à la ville. Vous avez modifié un texte réglementaire de la Métropole pour que l'argent finisse à la Ville de Bordeaux.

On ne peut être que surpris par ce revirement, je réilie, puis je ne réilie plus.

Et puis ce parking qui est, je l'avais dit ici et j'assume l'expression, une « cash machine », n'est pas conservé par la puissance publique que ce soit la Ville ou la Métropole – la Métropole c'est plus judicieux, d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes vous avait dit que c'était bien à la Métropole de le saisir –

Pourquoi voulez-vous vendre ce parking qui de toute façon, contrairement au pronostic peu heureux de Nicolas FLORIAN, sera de toute façon tous les jours et plusieurs années encore bénéficiaire pour remplir les caisses de la Métropole et alimenter finalement ce dont on a besoin pour le plan de déplacements urbain ?

Parce que ce parking s'intègre quand même à une logique globale liée à la politique de stationnement dont Nicolas GUENRO a évoqué certaines conséquences notamment liées à la loi Hamon.

Aujourd'hui vous êtes dans l'incapacité de nous dire quelle est votre stratégie en matière de stationnement, si ce n'est évidemment remplir les caisses de la Ville, mais peut-être aussi au détriment du quotidien des Bordelais qui souffrent de cette politique de stationnement.

M. LE MAIRE. -

M. DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

C'est un débat qui a déjà eu lieu, notamment sur le quart d'heure à la Métropole la semaine dernière, donc les réponses sont les mêmes que celles qui ont été données. Il n'y a que le décor qui change. Les journalistes sont les mêmes. Donc dans ce domaine, forcément Il n'y aura pas de nouveauté.

Deuxièmement, je rappelle que c'est la loi MAPTAM qui nous oblige à transférer la totalité des ouvrages de stationnement à la Métropole.

Troisièmement, je n'ai pas entendu en Métropole vendredi qu'il était question que la Métropole vende la parc de stationnement. Du moins je n'ai pas compris que ce soit pour l'instant dans les décisions prises.

Et pour terminer, oui, c'est vrai, dans le domaine du stationnement en général la réflexion du stationnement sur le territoire de la ville est en cours, se met en place, avec un certain nombre de difficultés sur voirie. En effet, le gouvernement que vous soutenez, notamment dans le domaine de la redevance qui devait être mise en place depuis quelque temps.....on nous annonce qu'elle sera mise en place en 2018, ce qui ne va pas favoriser notre politique de stationnement d'une manière générale sur voirie.

Voilà pour ma part ce que j'ai à dire. Je ne sais pas si Nicolas FLORIAN a des éléments supplémentaires.

M. FLORIAN. -

Oui. Je vais refaire un peu de pédagogie...

M. LE MAIRE. -

Non, pas trop de pédagogie, parce qu'il est 6 h 30. De toute façon ça ne sert à rien...

M. FLORIAN. -

Ça ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE. -

... puisque nos contradicteurs n'entendent rien. On répète toujours la même chose. On a déjà répondu 20 fois à ces questions. Donc la pédagogie...

Là c'est fait pour Internet. Ce n'est pas la peine de te fatiguer.

M. FLORIAN. -

Je vais au moins repréciser deux choses.

La première : la volonté de la ville - M. ROUVEYRE, c'est vous qui m'interrogez là-dessus - c'est que ce parking soit cédé. C'est pour ça que nous avons demandé à la CLETC de modifier l'article 12 du règlement de la CLETC pour permettre en cas de transfert de propriété, en cas de cession, que le produit de la vente revienne à la Ville.

Et vous ne pouvez pas dans une schizophrénie dire dans un premier temps : c'est une « cash machine » et puis derrière si vous vendez le parking que l'argent ne revienne pas à la Ville. Donc il y a une forme d'opposition intellectuelle là-dessus.

Sur les chiffres que vous annoncez :

C'est du bénéfice avant impôts. Après, il y a quand même quelque chose qui part.

Si on avait dû engager une action de résolution du contrat, d'une part il y a des indemnités prévues dans le contrat : 3 millions d'euros, d'autre part il aurait été de bon aloi de la part de Vinci de nous dire : il nous reste « x » années de contrat, on valorise ce que l'on fait en bénéfice chaque année, ça vous coûte tant en indemnisation.

Ce qui veut dire qu'au total c'est à peu près 12 millions d'euros, c'est ce qui aurait pu être demandé, qu'il aurait fallu restituer à l'exploitant d'aujourd'hui.

Ce qui veut dire, si on avait dû résilier, ou demander la résolution, qu'on relance une DSP et qu'avec une bonne DSP on puisse négocier 50% du bénéfice qui revient dans les caisses de la Ville, soit 24 ans d'exploitation. Ce n'est pas le choix qu'on a fait.

C'est pour ça, je maintiens, qu'effectivement, et nous aurions aimé le faire avant le passage de la loi MAPTAM, qu'il y ait une cession et que le produit de la cession revienne dans les caisses de la Ville - il faut regarder comment avec Bordeaux Métropole - ce qui ferait une opération de 10 / 12 millions d'euros, car l'évaluation des Domaines l'évalue à 16 millions d'euros.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Rapidement, Monsieur le Maire.

M. FLORIAN nous présente cette résiliation comme une stupidité, ce que j'entends.

M. FLORIAN. -

Non, pas une stupidité...

M. ROUVEYRE. -

Je rappelle simplement que c'est le Maire de Bordeaux qui nous l'a promis et que les PV sont là pour en attester.

Deuxièmement, vous évoquez clairement une cession dont M. Jean-Louis DAVID à l'instant nous disait qu'il n'en avait jamais entendu parler.

Troisième élément, quand je parle de « cash machine » c'est que ce parking, on est sensé en tant qu'élus de la collectivité imaginer le long terme et que sur du long terme ça va nous rapporter beaucoup plus que le produit de la vente du parking.

Donc conservons-le et faisons en sorte que le produit des recettes du parking alimente la politique en matière de déplacements urbains.

M. LE MAIRE. -

Notre stratégie de stationnement est parfaitement claire. Nous étendons le stationnement résidant dans l'ensemble du territoire à l'intérieur des boulevards.

Je recevais encore ce matin un habitant d'un secteur à l'intérieur des boulevards qui me disait : quand est-ce qu'on aura le stationnement résidant pour enfin trouver des places et pour décrocher les voitures ventouses qui viennent de l'extérieur ?

Ça c'est une première orientation.

Deuxièmement, sur le stationnement au quart d'heure j'ai déjà répondu 25 fois à cette question. Si on appliquait brutalement l'alignement des tarifs au quart d'heure ce serait un manque à gagner de plusieurs centaines de milliers d'euros pour les gestionnaires de parkings, et sans doute 700 à 800.000 euros pour le parking des Grands Hommes. Donc nous serions tenus contractuellement de les indemniser.

Nous essayons de chercher une solution qui ne va pas être facile à trouver rapidement du fait de l'inconséquence de la gestion gouvernementale, une fois de plus. C'est un cafouillage permanent du gouvernement que vous avez l'air de soutenir puisqu'on vient de décaler de 2 ans maintenant le passage des amendes au système de la redevance. On comprend bien pourquoi. Il y a les élections... Donc le gouvernement une fois de plus fait machine arrière.

Quant au parking des Grands Hommes, nous appliquons la loi. Tous les parkings de la Ville sont transférés à la Métropole. Il appartiendra à la Métropole d'apprécier ce qu'il y a de plus intéressant. Il est très vraisemblable que la résiliation du contrat et le rachat est la meilleure solution sur 20 ou 30 ans. Au-delà, sur le long terme, nous sommes tous morts, même vous M. ROUVEYRE... enfin pas dans 30 ans j'espère ; je vous souhaite 100 ans de vie, ça va de soi.

Voilà très exactement la stratégie que nous appliquons. Tout cela est parfaitement clair et conforme aux engagements que j'ai pris.

Bien évidemment le fait de devoir transférer à la Métropole la propriété de ces parkings retarde un peu le processus, mais il sera appliqué comme je l'avais indiqué.

Quant au fait qu'en cas de vente, si c'est la solution qui est retenue, le produit de la vente revienne à la Ville, c'est une disposition que la CLETC a déjà appliquée pour une autre commune, en l'espèce la commune de Bègles qui a transféré son réseau électrique que la Métropole a ensuite cédé et le montant de la cession est revenu à la Ville de Bègles.

Vous voyez qu'il n'y a aucun privilège particulier pour la Ville de Bordeaux. Tout ceci a été adopté à l'unanimité par la CLETC.

Il n'y a pas de vote pour ces deux délibérations puisque ce sont deux informations.



COMPTES ANNUELS

au

31 décembre 2014

SAEML AU CAPITAL de 520 135,71 €

**Siège social : Place de la ferme de Richemont
33000 BORDEAUX**

SIRET n° : 460 200 983 00019

NAF code : 5221 Z

SOMMAIRE**COMPTES ANNUELS**

page

Bilan Actif-Passif	1 à 3
Compte de Résultat	4 à 6
Annexe	7 à 12

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Détail du bilan actif	1 et 3
Détail du bilan passif	4 et 6
Variation des charges	7 à 9
Variation des produits	10

INFORMATIONS DE GESTION ET D'ANALYSE FINANCIERE

Soldes intermédiaires de gestion	1
----------------------------------	---

DOCUMENTS FISCAUX

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2014	31/12/2013
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	60 980	60 980	0	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	57 715	57 715		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	20 233		20 233	20 233
Constructions	1 385 000	107 092	1 277 908	381 834
Installations techniques, matériel, outillage	236 945	212 222	24 723	0
Autres immobilisations corporelles	322 794	298 179	24 615	376
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	175 000		175 000	175 000
ACTIF IMMOBILISE	2 258 666	736 187	1 522 479	577 444
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	44 645		44 645	30 215
Autres créances	413 752	26 715	387 037	125 360
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	5 367 422		5 367 422	5 390 477
(dont actions propres :)				
Disponibilités	393 324		393 324	343 562
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 611		1 611	1 514
ACTIF CIRCULANT	6 220 754	26 715	6 194 039	5 891 128
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 479 420	762 902	7 716 518	6 468 571

BILAN PASSIF

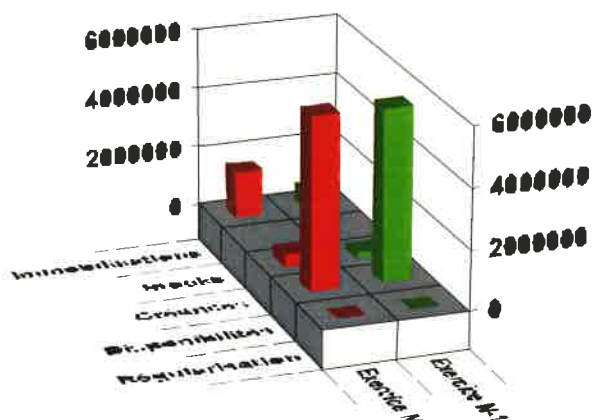
Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Capital social ou individuel (dont versé :)	520 136	520 136
Primes d'émission, de fusion, d'apport	434 007	434 007
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	52 014	52 014
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	2 039 673	2 018 703
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	444 002	20 970
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 489 831	3 045 829
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	935 034	1 303 583
PROVISIONS	935 034	1 303 583
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	467 093	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	39 953	39 506
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 821 296	1 264 994
Dettes fiscales et sociales	352 537	206 271
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	608 478	606 092
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 297	2 297
DETTES	3 291 653	2 119 159
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 716 518	6 468 571

Résultat de l'exercice en centimes 444 002,29

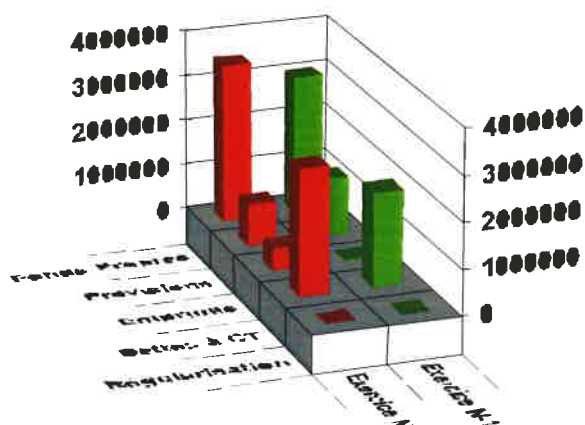
Total du bilan en centimes 7 716 518,44

POSTES DE BILAN COMPARES

<i>BILAN ACTIF</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Immobilisations	1 522 479	577 444
Stocks		
Créances	431 682	155 395
Disponibilités	5 760 746	5 734 039
Régularisation Actif	1 611	1 514
TOTAL ACTIF	7 716 518	6 468 391



<i>BILAN PASSIF</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Fonds Propres	3 489 831	3 045 829
Provisions	935 034	1 303 583
Emprunts	507 046	39 506
Dettes à court terme	2 782 311	2 077 176
Régularisation Passif	2 297	2 297
TOTAL PASSIF	7 716 518	6 468 391



COMPTE DE RESULTAT (en liste)

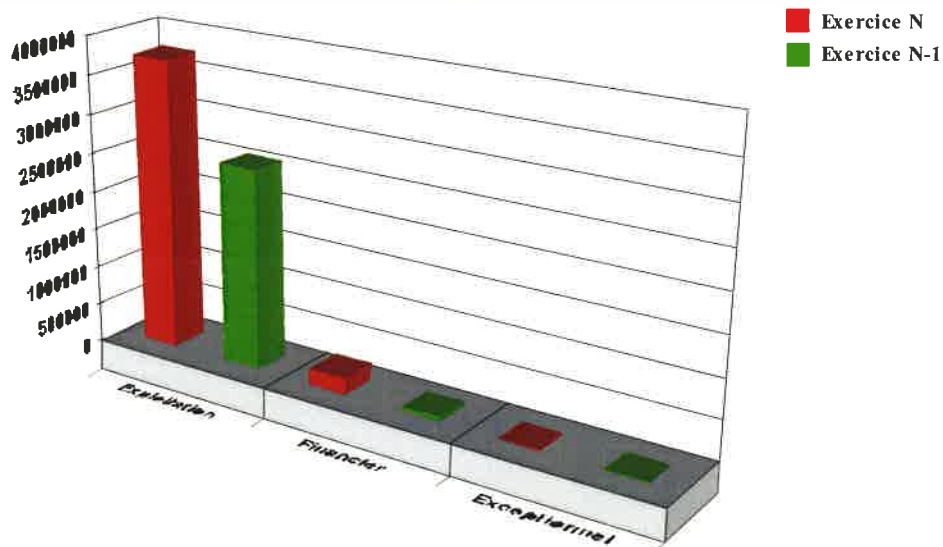
Rubriques	France	Exportation	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	2 569 970		2 569 970	2 528 729
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 569 970		2 569 970	2 528 729
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			1 169 643	44 609
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 739 614	2 573 338
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			8 251 374 477 102 528 198 634	10 242 378 205 100 111 200 635
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			72 622 799 000 1 354 565	22 502 146 060 1 370 613
CHARGES D'EXPLOITATION			3 297 002	2 630 270
RESULTAT D'EXPLOITATION			442 612	(56 932)
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			215 712	67 698
PRODUITS FINANCIERS			215 712	67 698
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			10 048	
CHARGES FINANCIERES			10 048	
RESULTAT FINANCIER			205 663	67 698
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			648 275	10 766

COMPTE DE RESULTAT (suite)

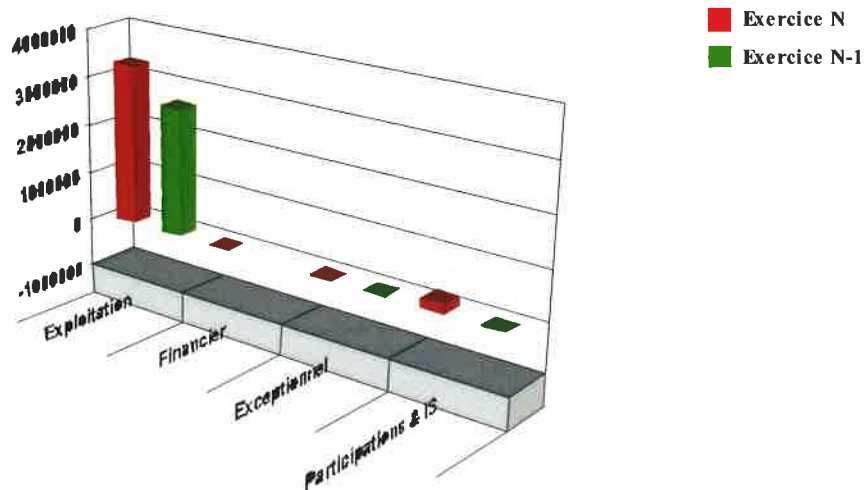
<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 149	5 812
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 555	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 703	5 812
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 957	794
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 555	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 512	794
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(7 809)	5 018
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	196 464	(5 186)
TOTAL DES PRODUITS	3 963 029	2 646 848
TOTAL DES CHARGES	3 519 026	2 625 878
BENEFICE OU PERTE	444 002	20 970

POSTES DE CHARGES ET PRODUITS COMPARES

<i>PRODUITS</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Exploitation	3 739 614	2 573 338
Financier	215 712	67 698
Exceptionnel	7 703	5 812
TOTAL	3 963 029	2 646 848



<i>CHARGES</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Exploitation	3 297 002	2 630 270
Financier	10 048	
Exceptionnel	15 512	794
Participations & I.S.	196 464	(5 186)
TOTAL	3 519 026	2 625 878



Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

A - ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total est de 7 716 518 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 444 002 € ont été établis selon les dispositions du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable, et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables, les immobilisations en concession étant amorties sur la durée de la concession restant à courir.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage. En l'absence de décomposition :

- Concessions et droits logiciels	2 ans
- Constructions	20 ans
- Logiciels	1 à 5 ans
- Matériel industriel	3 à 10 ans
- Installations et agencements divers	5 à 10 ans
- Mobilier de bureau	3 à 10 ans

En ce qui concerne les composants de 2^{ème} catégorie et les provisions pour gros entretiens, la Société constate une provision.

Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L' EXERCICE

Nous avons signé un contrat d'affermage le 15 mars 2013 avec la Ville de Bordeaux sur 3 années pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016, pour l'exploitation des parcs de stationnement de proximité, Victor Hugo, Alsace-Lorraine, Allées de Chartres/Bristol, nous clôturons donc sur cet exercice 12 mois d'exploitation soit du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Le 28 février 2014 il a été signé entre la société SGGPBX et l'administration fiscale une déclaration complémentaire de régularisation suite à un avis de vérification de comptabilité couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2012 qui avait démarré le 5 septembre 2013.

Cette régularisation dite spontanée a donné lieu au paiement d'un impôt sur les sociétés de 48 119 € et des intérêts de retard de 3 099 € au taux réduits liquidés jusqu'au 31/03/2014.

B – NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**1 Informations relatives au bilan****1.1 Capital social**

A la clôture de l'exercice, le capital est composé de 34 119 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 15,24 € chacune.

1.2 Actif immobilisé

Acquisition en juin 2011 d'un garage de 18 places rue Guienne 33000 BORDEAUX pour une valeur de 440 000 HT

Acquisition en 2014 d'un garage de 63 places rue de Bégles 33000 BORDEAUX pour une valeur de 945 000 HT.

GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX Etats financiers au 31 décembre 2014	Page 1
--------------------------------------------------------------------------------	--------

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Révaluations	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	98 194		20 500
Terrains	20 233		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	440 000		945 000
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels	210 449		31 578
Installations générales, agencements, aménagements	241 983		27 135
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	55 148		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	967 814		1 003 713
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	175 000		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	175 000		
TOTAL GENERAL	1 241 000		1 024 213

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			118 694	
Terrains			20 233	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			1 385 000	
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels	5 082		236 945	
Installations générales, agencements divers	1 473		267 646	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			55 148	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 555	1 964 972	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			175 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			175 000	
TOTAL GENERAL		6 555	2 250 666	

1.3 Amortissements

Le montant total des dotations aux amortissements de l'actif immobilisé s'est élevé pour l'exercice à 72 622.28 €.

Le montant total des dotations aux provisions s'est élevé pour l'exercice à 799 000.00€.

GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX Etats financiers au 31 décembre 2014	Page 2
--------------------------------------------------------------------------------	--------

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	98 194	20 500		118 694
<i>Terrains</i>				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	58 166	48 926		107 092
Constructions installations générales, agencements, aménagements				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	210 449	1 773		212 222
Installations générales, agencements et aménagements divers	241 607	1 424		243 030
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 148			55 148
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	565 370	52 122		617 493
TOTAL GÉNÉRAL	663 564	72 622		736 187

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fix. exception	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fix. exception	
FRAIS ET BIEN AUT. INC.							
<i>Terrains</i>							
Construct							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat. bureau							
Embal. récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'opéments à décaiser				
Primes de remboursement des obligations				

1.4 Amortissements de caducité

Plus d'amortissement de caducité sur cet exercice il a été extourné avec l'immobilisation et la dotation de mise en concession au 31 décembre 2010.

1.5 Echéances des créances et des dettes

Les créances doivent être encaissées dans un délai inférieur à un an.

Les cautions perçues et les autres dettes de la société sont payables à moins d'un an.

1.6 Provisions inscrites au Bilan

- * Provision pour entretiens, grandes révisions, et renouvellement de matériel.

Provisions constituées au titre de l'exercice pour renouvellement de matériel de 148 000.00 € et pour réparation de 651 000.00 € et une reprise des provisions de l'exercice de 1 167 549.10 € qui porte la provision globale en fin d'exercice à 935 034.00 €.

1.7 Comptes de régularisation Actif et Passif

Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif s'établissent à 2 238 270 €, dont :

- Les emprunts et dettes financières :	467 092 €
- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 662 854 €
- Les dettes diverses	0 €
- Les dettes sociales :	40 297 €
- Les dettes fiscales :	68 027 €

Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif s'établissent à 118 376 €.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 296 €, en parallèle des charges constatées d'avance qui s'élèvent à 1 610 €, sont afférents à l'exploitation.

2 Informations relatives au compte de résultat

* Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	montant
Accroissements (en base)	0
Allègement (en base)	
Provision pour congés payés	16 941 €
ORGANIC	0 €
Constitution d'un produit à recevoir sur l'exercice du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	16 917 €
Le CICE 2014 est comptabilisé en charge dans le sous compte impôts société 695101	

* Composition du résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles : Diverses régularisations	5 858.36	
Pénalités fiscales	3 099.00	
Cession d'immobilisation	<u>6 554.50</u>	<u>15 511.86</u>
Produits exceptionnels : Diverses régularisations	1 148.75	
Cession d'immobilisation	<u>6 554.50</u>	<u>7 703.25</u>
<u>Résultat exceptionnel</u>		<u>-7 808.61</u>

* Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du contrôle légal exercice 2014 soit HT 17 400 €

3 Informations relatives aux engagements

* Engagements financiers

a) Dettes garanties par des sûretés réelles

Pas d'engagement donné.

b) Engagements reçus

Plus d'engagement reçu.

c) Indemnités fin de carrière

La société a choisi d'externaliser la gestion de la dette relative aux indemnités de fin de carrière. Les IFC des salariés de la Société GGPB relevant de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, sont versés en totalité par la caisse de retraite IRP Auto.

d) Droits individuel à la Formation

Le volume d'heures cumulé au 31 décembre 2014 est de 1000. Il correspond aux droits acquis au titre du DIF par les salariés et Il n'a pas donné lieu à demande de la part des salariés.

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE N° 5 2010	EXERCICE N° 4 2011	EXERCICE N° 3 2012	EXERCICE N° 2 2013	EXERCICE N° 1 2014
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
. Capital Social	520 135	520 135	520 135	520 135	520 135
. Nombre des actions ordinaires existantes	34 119	34 119	34 119	34 119	34 119
. Nombre des actions à dividende propriétaire existantes					
. Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits à la souscription					
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
. Chiffre d'Affaires hors taxes	2 099 758	2 341 573	2 339 159	2 528 729	2 569,970
. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	408 200	50 435	82 660	193 345	92 813
. Impôts sur les bénéfices	263 713	23 891	19 558	-5 186	165 262
. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	535 100	42 292	39 546	20 969	444 002
. Résultat distribué	0	0	0	0	0
III - RESULTATS PAR ACTIONS					
. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4.23	0.78	1.85	4.29	7.56
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15.68	1.24	1.16	0.61	13.01
. Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV - PERSONNEL					
. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	9	9	9	10	10
. Montant de la masse salariale de l'exercice	433 874	415 683	377 952	383 248	390 282
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S. - Oeuvres sociales)	191 802	208 836	195 793	219 208	195 276

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF

	31/12/2014	31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,01	0,01
CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS	0,01	0,01
205000 Concessions et Droits logiciels	60 979,61	60 979,61
280500 Concessions Brevets licences	(60 979,60)	(60 979,60)
AUTRES IMMOBILIS. INCORPORELLES		
208000 Autres immobilisations incorporelles	50 504,32	30 004,32
208100 Logiciel	7 210,21	7 210,21
280800 Autres immobilisations incorporelles	(50 504,32)	(30 004,32)
280810 Amortissement Logiciel	(7 210,21)	(7 210,21)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 347 479,22	402 443,50
TERRAINS	20 233,02	20 233,02
211510 Ensembles immobiliers industriels	20 233,02	20 233,02
CONSTRUCTIONS	1 277 908,00	381 834,00
213100 Batiment rue Guyenne	440 000,00	440 000,00
213101 Batiment rue de Bègles	945 000,00	
281400 Constructions sur sol autrui	(107 092,00)	(58 166,00)
INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGE	24 722,99	0,02
215000 Matériel Industriel	236 944,86	210 449,36
281500 Amort. Matériel Industriel	(212 221,87)	(210 449,34)
AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES	24 615,21	376,46
218100 Inst. Agenc. Aménag. divers	267 645,66	241 983,16
218300 Matériel de Bureau	52 861,51	52 861,51
218421 Logiciels propre BPA	2 286,74	2 286,74
281810 Amort. Inst. Amena. divers	(243 030,45)	(241 606,70)
281830 Amort. Matériel de bureau	(52 861,51)	(52 861,51)
281842 Amortissements Logiciels BPA	(2 286,74)	(2 286,74)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	175 000,00	175 000,00
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES	175 000,00	175 000,00
275500 Caution DSP	175 000,00	175 000,00

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/12/2014	31/12/2013
CLIENTS ET DIVERS	44 645,33	30 214,84
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	44 645,33	30 214,84
411100 Clients ventes de biens et prestations	40 485,45	27 214,34
411997 Clients collectif Dpark Chartres	2 344,88	335,00
411998 Clients collectif Als	425,00	
411999 Clients collectif Dpark VH	1 390,00	2 665,50
AUTRES CREANCES	387 036,98	125 359,71
PERSONNEL		180,00
426000 Avance sur salaires		180,00
ETAT ET COLLECTIVITES	321 632,78	59 775,51
444000 Etat Impôt sur Bénéfice		24 745,00
445600 TVA Déductible	17 150,78	17 150,78
445660 Tva sur autres biens et services	2 396,34	
445860 TVA s/factures non parvenues	275 828,66	5 463,73
448700 Produits à Recevoir	26 257,00	12 416,00
DEBITEURS DIVERS	92 119,20	92 119,20
468700 Produits à recevoir	92 119,20	92 119,20
PROVIS. DEPRECIAT. DEBITEURS DIV.	(26 715,00)	(26 715,00)
496700 Autres comptes débiteurs	(26 715,00)	(26 715,00)
TRESORERIE ET DIVERS	5 760 746,06	5 734 039,09
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 367 421,70	5 390 476,95
507001 Valeurs Mobilières SG	2 758 547,46	2 803 088,39
508100 Valeurs mobilières CM	2 608 874,24	2 587 388,56
DISPONIBILITES	393 324,36	343 562,14
512001 Société Générale	321 887,35	327 909,40
512105 Caisse Dépôt Consignation	29 931,97	10 835,34
512106 Credit Municipal (livret)	4 213,92	4 166,72
514000 Chèques Postaux		386,44
518700 Interets courus à recevoir	36 828,21	
531400 Caisse en devises	462,91	264,24

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/12/2014	31/12/2013
COMPTES DE REGULARISATION	1 610,84	1 514,21
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 610,84	1 514,21
486000 Charges Constatées d'avance	1 610,84	1 514,21
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	7 716 518,44	6 468 571,36

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF

	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES	3 489 831,22	3 045 828,93
CAPITAL	520 135,71	520 135,71
101000 Capital	520 135,71	520 135,71
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION	434 007,08	434 007,08
104200 Prime de fusion	434 007,08	434 007,08
RESERVE LEGALE	52 013,57	52 013,57
106100 Réserve Légale	52 013,57	52 013,57
REPORT A NOUVEAU	2 039 672,57	2 018 702,85
110000 Report à Nouveau	2 039 672,57	2 018 702,85
RESULTAT DE L'EXERCICE	444 002,29	20 969,72
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	935 034,00	1 303 583,10
PROVISIONS POUR CHARGES	935 034,00	1 303 583,10
156000 Provisions renouvellement immobilisation	259 000,00	111 000,00
157200 Provisions pour grosses réparations	25 034,00	35 060,00
158000 Provision p/gros travaux	651 000,00	1 157 523,10
EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT	467 092,86	
EMPRUNTS	467 092,86	
164000 Emprunt Société Générale	467 092,86	
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV	39 952,82	39 506,22
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	39 952,82	39 506,22
165001 Caution c.c. Victor Hugo	3 498,59	3 498,59
165002 Caution Chartres	32 137,00	32 785,40
165003 Caution Badges Alsace Lorraine	2 637,23	2 637,23
165004 Caution Bouquiere	600,00	585,00
165005 Caution Rue de Bègles	1 080,00	

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF (suite)

	31/12/2014	31/12/2013
FOURNISSEURS	1 821 296,04	1 264 993,69
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	158 441,43	175 152,30
401000 Fournisseurs Collectifs	158 441,43	175 152,30
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	1 662 854,61	1 089 841,39
408000 Fourn.Fres non Parvenues	1 643 461,23	1 070 448,01
408001 Factures Trav.non parvenues	19 393,38	19 393,38
DETTES FISCALES ET SOCIALES	352 536,98	206 270,90
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX	68 449,76	67 566,13
431000 Urssaf	35 124,00	34 884,00
437200 Caisse Retraite Irpauto	15 376,41	15 425,83
437400 Caisse retraite cadre Humanis	2 741,00	2 405,79
437500 Caisse retraite Ag2r	3 518,07	3 518,02
437600 Caisse prévoyance Ipsec	2 375,82	2 084,23
438200 Ch.Sociales s/Congés Payés	9 314,46	9 248,26
ETAT ET COLLECTIVITES	284 087,22	138 704,77
444000 Etat Impôt sur Bénéfice	142 633,00	
445510 Tva a decaisser	42 444,00	33 733,00
448600 Charges à Payer	68 027,00	66 069,00
428200 Dettes Prov/Congés Payées	21 169,22	21 018,77
428600 Autres charges à payer	9 814,00	17 884,00
AUTRES DETTES	608 477,79	606 091,79
CLIENTS CREDITEURS		85,00
411998 Clients collectif Als		85,00
AUTRES COMPTES CREDITEURS	597 660,58	597 510,58
467400 Régie	33 482,58	33 482,58
467600 Crédeurs divers	561 000,00	561 000,00
467700 INCITE	1 170,00	1 020,00
467800 Crediteurs divers	2 008,00	2 008,00
DU SUR VALEURS MOBILIERES NON LIB	10 817,21	8 496,21
419000 Clients créditeurs	10 817,21	8 496,21

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF (suite)

	31/12/2014	31/12/2013
COMPTES DE REGULARISATION	2 296,73	2 296,73
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 296,73	2 296,73
487000 Produits constatés d'avances	2 296,73	2 296,73
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	7 716 518,44	6 468 571,36

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	31/12/2014	31/12/2013
ACHATS	8 251,11	10 242,49
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.	8 251,11	10 242,49
602100 Matières consommables	8 251,11	10 242,49
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	374 477,25	378 204,56
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES	63 758,30	68 493,06
606100 Four. non st. eau énergie	50 484,78	54 521,10
606300 Achat non stock petit équip.	1 840,30	3 907,16
606301 Achats Tickets et Cartes	5 746,15	5 150,33
606400 Fournitures Administratives	5 687,07	4 914,47
SOUS-TRAITANCE GENERALE	7 780,12	5 867,84
611000 Sous Traitance Générale	4 768,91	270,00
611100 Sous traitance gardiennage	3 011,21	5 597,84
REDEVANCES DE CREDIT-BAIL	2 423,88	2 412,30
612200 Credit bail mobilier	2 423,88	2 412,30
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	6 878,65	
614000 Charges Locatives et copropriété	6 878,65	
ENTRETIEN ET REPARATIONS	176 149,72	197 282,22
615200 Entretien sur biens immobiliers	138 977,07	113 128,25
615510 Gros Entretien	8 100,00	52 173,30
615520 Maintenance	29 072,65	31 980,67
PRIMES D'ASSURANCES	32 148,15	31 114,37
616100 Primes d'Assurance	31 498,65	31 114,37
616700 Charges sur sinistre	649,50	
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES	17 444,09	7 646,06
622600 Honoraires	17 400,00	7 600,00
622700 Frais d'actes et contentieux	44,09	46,06
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES	2 727,84	3 112,93
623100 Annonces Insertions		399,00
623400 Cadeaux a la clientèle	1 490,00	1 586,00
623600 Catalogues et imprimés	200,00	
623700 Publications	1 037,84	1 107,93
623800 Pourboires		20,00
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	1 472,43	1 987,52
625100 Voyages et déplacements	573,42	1 319,36
625600 Missions	116,96	
625700 Réceptions	782,05	668,16

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2014	31/12/2013
.../...		
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS	29 718,93	28 456,85
626000 Frais Postaux Télécom.	29 718,93	28 456,85
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	33 324,14	31 199,41
627500 Commissions Carte bancaire	29 138,31	27 324,99
627510 Charges Bancaires	4 185,83	3 874,42
DIVERS	651,00	632,00
628100 Concours Divers Cotisations	651,00	632,00
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	102 528,00	100 111,00
IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS	6 830,00	4 714,00
631200 Taxe d'Apprentissage	2 654,00	2 606,00
631300 Part.Employ.Formation Continue	4 176,00	2 108,00
AUTRES IMPOTS ET TAXES	95 698,00	95 397,00
635100 Taxe Professionnelle CFE	31 437,00	27 132,00
635120 Taxes foncieres	64 261,00	64 220,00
637100 Contribution sociale de solidarité		4 045,00
CHARGES DE PERSONNEL	585 558,47	602 536,86
SALAIRES ET TRAITEMENTS	386 924,74	401 901,43
641000 Rémunération du Personnel	390 282,58	383 248,39
641200 Congés Payés	216,65	4 245,94
641400 Primes Paniers	2 029,51	1 988,10
641801 Rémunération du Personnel	(5 604,00)	12 419,00
CHARGES SOCIALES	198 633,73	200 635,43
645100 Cotisation Urssaf	107 205,44	103 326,04
645200 Caisse Retraite Cadre	24 002,10	23 346,01
645300 Caisse Retraite Employés	38 594,42	38 358,07
645400 Cotisation Assedic	12 562,45	12 386,35
645801 Charges sociales	(2 466,00)	5 465,00
647100 Prestations diverses	13 170,00	12 593,00
647500 Médecine du Travail	1 065,32	660,96
647600 Autres charges de personnel	4 500,00	4 500,00

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2014	31/12/2013
DOTATIONS D'EXPLOITATION	871 622,28	168 561,87
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	72 622,28	22 501,87
681100 Dotations aux amortissements	72 622,28	22 501,87
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	799 000,00	146 060,00
681500 Dot amort pour risques et charges expl	799 000,00	146 060,00
AUTRES CHARGES	1 354 565,00	1 370 613,00
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE	1 354 565,00	1 370 613,00
651100 Redevances pour concessions brevets	1 354 565,00	1 370 613,00
CHARGES FINANCIERES	10 048,42	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	10 048,42	
661100 Intérêts Emprunts Sté Générale	10 048,42	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 511,86	794,33
CHARGES EXCEPT DE GESTION	8 957,36	794,33
671200 Penalités fiscales et diverses	3 099,00	
671800 Autres charges exceptionnelles ope gest	35,61	506,33
672000 Charges exceptionnelles exc antérieur	4 945,64	288,00
672400 Charges except personnel exc antérieur	877,11	
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL	6 554,50	
675200 Immobilisations corporelles	6 554,50	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	196 464,00	(5 186,00)
	196 464,00	(5 186,00)
695000 Impôts sur les bénéfices	48 119,00	
695100 Impôts sur les bénéfices	165 262,00	5 710,00
695101 Crédit Impôt Compétitivité Emploi	(16 917,00)	(10 896,00)
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	3 519 026,39	2 625 878,11

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

	31/12/2014	31/12/2013
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	2 569 970,26	2 528 728,97
PRODUCTION SERVICES - FRANCE	2 564 940,59	2 523 463,97
706001 Parking Horaire Victor Hugo	183 318,24	194 525,24
706002 Parking Horaire V.Hugo C.B	674 205,75	606 871,72
706003 Parking Horaire Chartres	134 423,83	141 634,29
706004 Parking Horaire Chartres C.B	515 375,84	493 434,29
706101 Parking Mensuel Victor Hugo	596 037,36	639 522,19
706102 Parking Mensuel Als. Lorraine	101 391,37	101 302,26
706104 Parking Mensuel Chartres	322 822,26	312 472,58
706105 Parking mensuel rue de Bègles	1 969,20	
706151 Prestation Sags	6 840,00	4 980,00
706153 Prestation Ilot 4	28 556,74	28 721,40
PRODUCTION SERVICES - EXPORT	5 029,67	5 265,00
706200 Loyers,Publicité	5 013,00	4 895,00
706300 Refacturation petites fournitures	16,67	370,00
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 169 643,46	44 608,58
REPRISES AMORT PROV TRANSF CHARGE	1 169 643,46	44 608,58
781000 Reprise Provisions gros travaux	10 026,00	23 303,75
781500 Repr.prov.risque et charges exploit	1 157 523,10	20 000,00
791000 Transferts de Charges d'expl	2 094,36	1 304,83
PRODUITS FINANCIERS	215 711,71	67 698,16
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES	215 711,71	67 698,16
768000 Produits Financiers	215 711,71	67 698,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 703,25	5 812,12
PRODUITS EXCEPT DE GESTION	1 148,75	5 812,12
771800 Autres produits except opé de gestion	262,75	
772000 Produits except exc antérieur	886,00	1 840,82
772400 Produits Except Personnel exer antérieur		3 971,30
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL	6 554,50	
775200 Immobilisations corporelles	6 554,50	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	3 963 028,68	2 646 847,83

**INFORMATIONS DE GESTION
D'ANALYSE FINANCIERE**

COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	2 569 970	2 528 729	1,63
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 569 970	2 528 729	1,63
Production stockée, immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	1 169 643	44 609	2 522,01
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 739 614	2 573 338	45,32
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières, autres approvisionnements	8 251	10 242	-19,44
Variation de stock matières premières			
Autres achats et charges externes	374 477	378 205	-0,99
Impôts, taxes et versements assimilés	102 528	100 111	2,41
Salaires, traitements, charges sociales	585 558	602 537	-2,82
Dotations aux amortissements et dépréciations	72 622	22 502	222,74
Dotations aux provisions pour risques et charges	799 000	146 060	447,04
Autres charges	1 354 565	1 370 613	-1,17
CHARGES D'EXPLOITATION	3 297 002	2 630 270	25,35
RESULTAT D'EXPLOITATION	442 612	(56 932)	-877,44
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			
Autres intérêts et produits assimilés	215 712	67 698	218,64
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	215 712	67 698	218,64
Dotations financières aux amortis., dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées	10 048		
Différences négatives de change			
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES	10 048		
RESULTAT FINANCIER	205 663	67 698	203,79
Produits exceptionnels	7 703	5 812	32,54
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 703	5 812	32,54
Charges exceptionnelles	15 512	794	1 852,82
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 512	794	1 852,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(7 809)	5 018	-255,62
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	196 464	(5 186)	-3 888,35
RESULTAT [Bénéfice ou Perte]	444 002	20 970	2 017,35

DOCUMENTS FISCAUX

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise Place de la Ferme de Richemont 33075 BORDEAUX CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 6 0 2 0 0 9 8 3 0 0 0 1 9			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122014					
		N-1 31122013					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	60 980	60 980		
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	57 715	57 715		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
		Terrains AN	AO	20 233	20 233	20 233	
		Constructions AP	AQ	1 385 000	107 092	1 277 908	381 834
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	236 945	212 222	24 723	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	322 794	298 179	24 615	376
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
			Autres participations CU	CV			
Créances rattachées à des participations BB	BC						
Autres titres immobilisés BD	BE						
Prêts BF	BG						
	Autres immobilisations financières* BH	BI	175 000	175 000	175 000		
TOTAL (II) BJ		BK	736 187	1 522 479	577 444		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	44 645	44 645	30 215	
		Autres créances (3) BZ	CA	413 752	26 715	387 037	125 360
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	5 367 422	5 367 422	5 390 477	
Disponibilités CF		CG	393 324	393 324	343 562		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	1 611	1 611	1 514		
	TOTAL (III) CJ	CK	6 220 754	26 715	6 194 039		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	762 902	7 716 518	6 468 571		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : _____)	DA	520 136	520 136
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	434 007	434 007
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	52 014	52 014
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	2 039 673	2 018 703
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	444 002	20 970
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	3 489 831
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	935 034	1 303 583
	TOTAL (III)	DR	935 034	1 303 583
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	467 093	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	39 953	39 506
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 821 296	1 264 994
	Dettes fiscales et sociales	DY	352 537	206 271
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	608 478	606 092
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 297	2 297
	TOTAL (IV)	EC	3 291 653	2 119 159
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 716 518	6 468 571
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 869 508	2 119 159	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX

Néant *

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	bicns *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	2 569 970
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	2 569 970	2 528 729
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	1 169 643	44 609
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 739 614
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	8 251	10 242
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	374 477	378 205
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	102 528	100 111
	Salaires et traitements*			FY	386 925	401 901
	Charges sociales (10)			FZ	198 634	200 635
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*	GA	72 622	22 502
			- dotations aux provisions*	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	799 000	146 060
	Autres charges (12)			GE	1 354 565	1 370 613
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 297 002	2 630 270
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	442 612	(56 932)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	215 712	67 698
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	215 712	67 698
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	10 048	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	10 048	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	205 663	67 698
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	648 275	10 766

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX		N° cant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 149		5 812
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 555		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 703		5 812
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 957		794
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 555		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 512		794
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(7 809)		5 018
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	196 464		(5 186)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 963 029		2 646 848
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 519 026		2 625 878
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	444 002		20 970
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX			Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	98 194	KE		KF	20 500			
CORPORELLES	Terrains					KG	20 233	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	440 000	KN		KO	945 000			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP		KQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	210 449	KT		KU	31 578			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	241 983	KW		KX	27 135			
	Matériel de transport*					KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	55 148	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	967 814	LO		LP	1 003 713			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	175 000	1U		1V					
TOTAL IV					LQ	175 000	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 241 008	0H		0J	1 024 213				
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	118 694	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	20 233	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	1 385 000		MF		
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	5 082	MJ		MK	236 945	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenc., aménagements divers				IU	1 473	MM		MN	267 646	MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	55 148		MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IY	6 555	NG		NH	1 964 972		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations					I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					1J		2E		2F	175 000	2G		
	TOTAL IV					13		NJ		NK	175 000		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		0K	6 555	0L	2 258 666		0M		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUXNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III	QU	QV	QW	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	ØP	ØQ	ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM					NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant les rubriques sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH	UI	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UL	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	175 000	UV	175 000	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	44 645		44 645						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement consommée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	295 376		295 376					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	26 257		26 257					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	92 119		92 119						
	Charges constatées d'avance	VS	1 611		1 611						
	TOTAUX		VT	635 008	VU	635 008	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	467 093		44 948		192 712		229 433		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	39 953		39 953						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 821 296		1 821 296						
Personnel et comptes rattachés		8C	30 983		30 983						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	68 450		68 450						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	142 633		142 633						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	42 444		42 444						
	Obligations cautionnées	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	68 027		68 027						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	608 478		608 478						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 297		2 297						
TOTAUX		VY	3 291 653	VZ	2 869 508		192 712		229 433		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	500 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	32 907	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31122014				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*	à réintégrer :		
	A avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	16 941	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	20 040
	Amendes et pénalités	WJ	3 099	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	196 464
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
TOTAL I						WR	660 506	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différé*								
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation (art. 208C))								
Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*							
	Majoration d'amortissement*							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexties)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexties A)	L5	
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
Zone de réhabilitation rurale (art. 44 quindecies)							PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé						Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	495 785	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	495 785	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A) (B) (C)
(ventilation par taux)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUXNéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GRANDS GARAGES PARKING BORDEAUX		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01.01.2014		et clos le : 31.12.2014	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>	
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		OA	
Production vendue – Biens		OB	
Production vendue – Services		OC	2 569 970
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	10 855
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 1		OM	2 580 825
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	
Variation de stocks (marchandises)		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	8 251
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	370 575
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	1 354 565
Abandons de créances à caractère commercial		OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
TOTAL 2		OJ	1 733 391
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 847 434
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		SA	847 434
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			